

# Un siècle d'élections municipales et quelques grandes réformes de la municipalité de St-Jean-Baptiste-de-Bélisle qui deviendra Val-David

Par : Ghislaine Boisclair, Paul Carle et Michel Allard

Nous vous présentons ici-bas une sorte d'histoire municipale de Val-David. Elle est construite autour des différents conseils municipaux que la population a élus depuis 1921. Ce travail est en constante évolution (*work in progress*) depuis 2018 et repose sur le travail de recherche des trois chercheurs, notamment Ghislaine Boisclair, dans les procès-verbaux de la municipalité et les journaux d'époque. Outre les divers élus (maires et conseillers) nous avons joint ici quelques événements remarquables propres à notre histoire municipale (plusieurs compilés à partir des articles de Michel Allard et Paul Carle publiés dans le journal *Ski-se-dit* des dernières années). Nous avons également joint au textes plusieurs images provenant des archives de la Société d'histoire et du patrimoine de Val-David et du *Ski-se-dit*.

Comme il s'agit d'une première compilation, il y a des manques et probablement quelques erreurs (dues à l'écriture manuscrite parfois difficile à lire et à des erreurs orthographiques ou typographiques dans les journaux). N'hésitez pas à communiquer avec nous pour signaler nos erreurs et proposer des corrections.

## Commençons en 1917

En 1917, la paroisse religieuse de Saint-Jean Baptiste-de-Bélisle voit le jour. Forts de ce précédent, 92 contribuables <sup>1</sup> du secteur dit de Bélisle's Mill de la municipalité de paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts font parvenir, au début de l'année 1921, au lieutenant-gouverneur de la province de Québec une requête demandant la création d'une nouvelle municipalité sous le nom de « Municipalité du village de Saint-Jean-Baptiste-de-Bélisle.

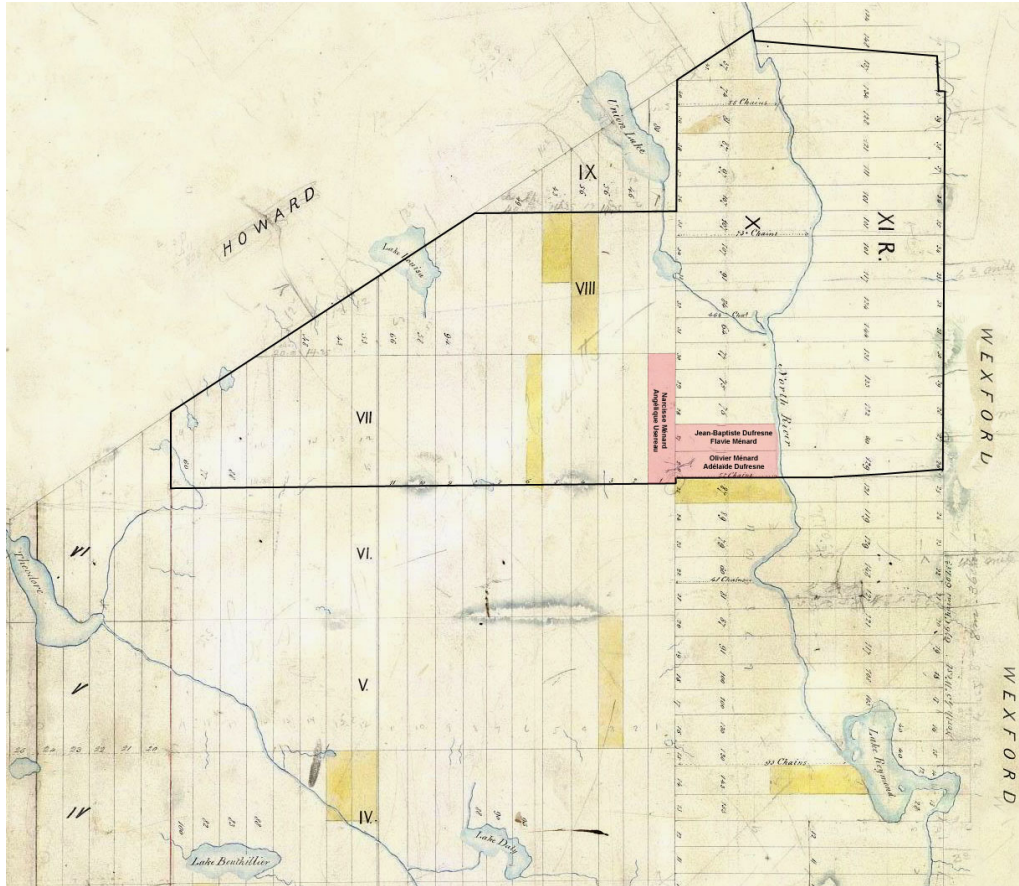
La requête des contribuables est agréée. Elle est signée le 10 mai 1921 par le sous-secrétaire de la province. La proclamation des lettres patentes de la municipalité du village de Saint-Jean-Baptiste-de-Bélisle est publiée le 28 mai 1921 dans la Gazette officielle du Québec. On souligne que la requête a été agréée, car « ce territoire contient au moins quarante maisons dans une étendue n'excédant pas soixante arpents en superficie et qu'après son érection en municipalité séparée, il restera dans la municipalité d'où ce territoire a été détaché une population de trois cents âmes ». La proclamation détermine le territoire de la dite municipalité qui « est pris dans les cantons de Morin et de Doncaster et sera démembré de la municipalité de paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts Il est formé :

1. des lots du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, renfermés dans les lots primitifs numéros: de 1 à 19 du septième rang; de 1 à 14 inclus du huitième rang et de 26 à quarante et un (41) de chacun des dixième et onzième rangs, tous du canton de Morin;

---

<sup>1</sup> On peut consulter cette liste sur le site de la Société d'histoire et du patrimoine de Val-David

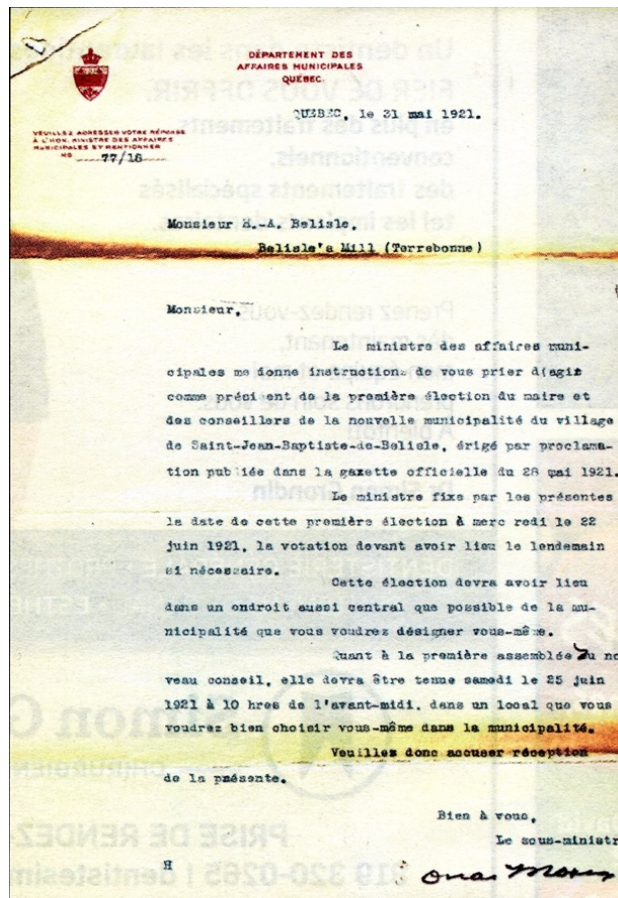
2. des lots du même cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts renfermés dans les lots primitifs numéros : de 1 à 9 inclus, du premier rang du canton de Doncaster, et de 1 à 8, aussi inclus, du deuxième rang du même canton.  
Tous ces lots seront détachés de la municipalité de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts et formeront à l'avenir une municipalité séparée sous le nom de la « Municipalité du village de Saint-Jean-Baptiste-de-Bélisle ».



Les rangs du canton Morin au 19<sup>ème</sup> siècle, qui deviendront une grande partie de Val-David. Archives SHPVD

## Première élection les 22 et 23 juin 1921

La première élection de notre nouvelle municipalité. La municipalité doit s'organiser selon le code municipal du Québec révisé en 1916. Le Code municipal du Québec est une loi québécoise adoptée pour la première fois par l'Assemblée législative en 1871 afin d'encadrer et de normaliser le fonctionnement des municipalités ou campagnes du Québec. La version actuelle mise à jour de façon régulière, provient de la première révision effectuée en 1916 et s'applique à quelque 880 municipalités. Donc la nouvelle municipalité du village de Saint-Jean-Baptiste-de-Bélisle doit se choisir un maire, élu pour deux ans, et six conseillers municipaux, élus également pour deux ans. Trois de ces conseillers doivent cependant être élus à l'époque de l'élection générale et les trois autres, au même temps, l'année suivante; et ainsi de suite, de manière qu'il doive être élu ou nommé trois conseillers locaux chaque année (selon l'article 279 amendé). La première élection choisira donc 6 conseillers dont trois devront être réélus l'année suivante. Il y aura donc, en janvier de chaque année, jusqu'à nouvel ordre, en élection; une année le maire et trois conseillers, l'année suivante 3 autres conseillers.



Archives de la municipalité de Val-David

Conformément aux dispositions contenues dans le Code municipal, Walter George Mitchell, alors ministre des Affaires municipales, désigne un bourgeois de Sainte-Agathe comme président d'élection; Il détermine la date des élections au mercredi 22 juin 1921. La votation, si nécessaire, est fixée au lendemain. L'élection doit « avoir lieu dans un endroit aussi central que possible de la municipalité ». Enfin, la première assemblée du nouveau conseil devra être tenue le 25 juin. Le président des élections diffuse ces directives par des avis publics en ajoutant que les élections se dérouleront dans la résidence de J.-O. (Joseph-Octave) Bélisle, située près de la station de chemin de fer.

Les mises en candidatures ont lieu le 22 juin 1921; il y a en fin de journée deux candidats à la mairie, Léonidas Dufresne, marchand, et J. R. Larocque, industriel. Leonidas Dufresne a été maire de municipalité de paroisse Sainte-Agathe de 1916 à 1920. Fondateur de St-Jean-Baptiste-de-Bélisle en tant que paroisse autonome, il était donc normal qu'il devienne le premier candidat à la mairie de la nouvelle municipalité. Le matin du 23 juin 1921, jour prévu de l'élection, J. R. Larocque résignera à titre de candidat à la mairie. Quatorze personnes se sont néanmoins présentées pour l'élection; Léonidas Dufresne sera élu par acclamation.

Les six conseillers également élus par acclamation sont :

Urgel Labelle  
Ferdinand Parent (qui sera aussi élu comme pro-maire)  
Napoléon Gascon  
Delphis Beaulne

Henri Brisebois  
Alexis Guindon

L'assermentation des élus a lieu lors d'une rencontre le 25 juin 1921 sous la présidence de H.A. (Henri-Avila) Bélisle; cette rencontre des élus deviendra la première assemblée du nouveau conseil municipal. Outre l'assermentation du maire et des conseillers, deux motions sont adoptées; une première à l'effet de louer pour tenir les assemblées du conseil le sous-bassement de l'église pour la somme de 50 \$ par année, à condition qu'il soit chauffé; une seconde stipulant que le conseil se réunira le premier lundi de chaque mois à 7 heures du soir. Notre municipalité est désormais en marche.



La seconde assemblée, tenue le 4 juillet 1921, nommera les divers officiers de la municipalité : le Conseil de la municipalité de village de Saint-Jean-Baptiste-de-Bélisle doit obligatoirement nommer des officiers à divers postes dont les tâches sont explicitement décrites dans le code municipal de 1916 <sup>2</sup>. On pourrait, en termes contemporains, les qualifier de fonctionnaires, d'employés des travaux publics ou de cols blancs. Notons que tous ces officiers exercent leur fonction à temps partiel.

Adélard Normand est retenu à titre de premier secrétaire-trésorier de la municipalité au salaire de 100 piastres par année. Toutefois, il doit « fournir un cautionnement de 500 piastres en garantie de fidélité à sa charge ». C'est à lui qu'incombe aussi la tâche de conserver les archives de la municipalité (art. 147). Arthur Frenette est nommé « auditeur des livres ».

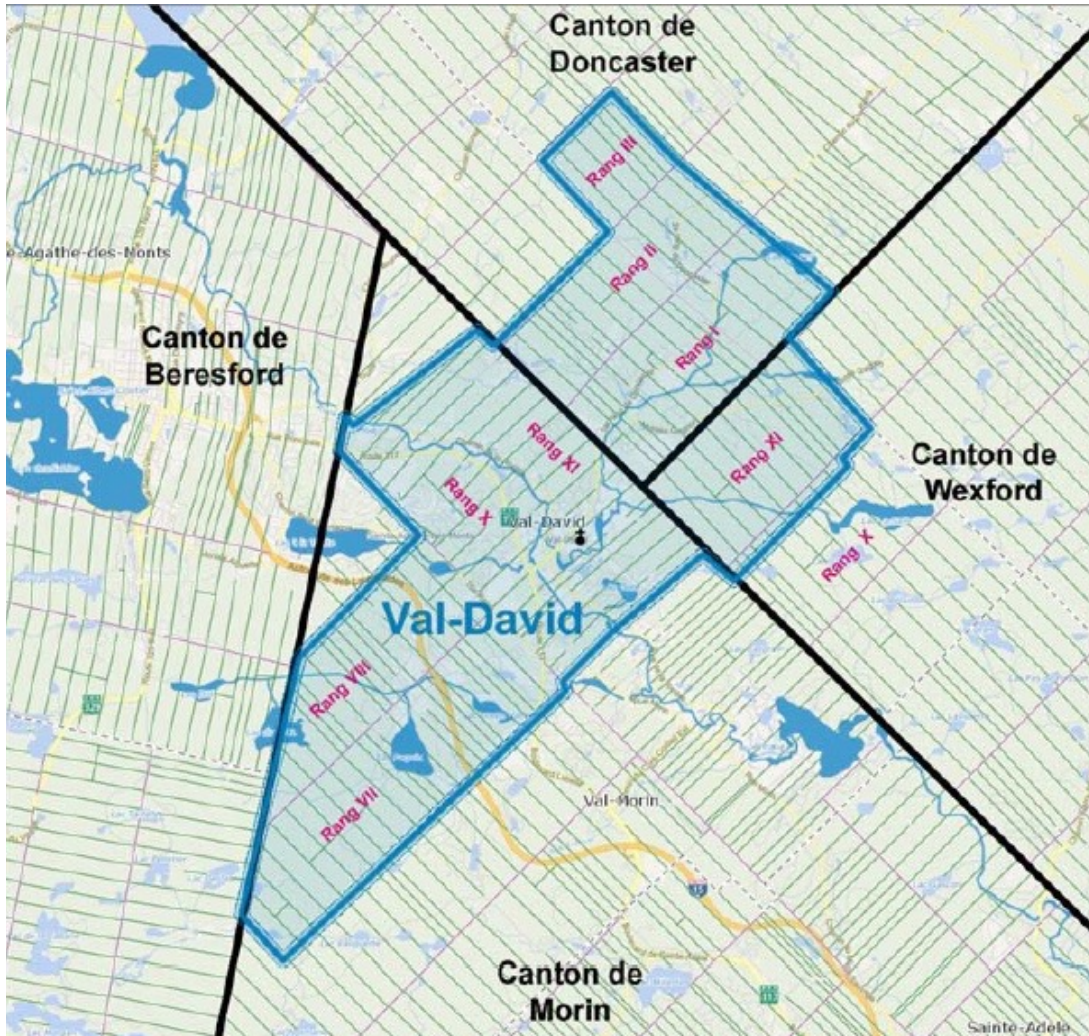
Le Conseil nomme ensuite trois estimateurs : Aldège Vendette, Antime Ménard et Alphonse Paquin, qui, tous les trois ans, doivent dresser «un rôle d'évaluation basé sur la valeur réelle des terrains, immeubles et biens-fonds » (art. 649-650). Par la suite, ledit rôle doit être entériné par les membres du conseil, qui pourront le modifier au besoin.

Le Conseil procède aussi à la nomination de six inspecteurs de voirie, soit un par arrondissement, Ils ont pour tâche : « ... de surveiller tous les travaux de construction, d'amélioration ou d'entretien, ordonnés sur les chemins, les trottoirs et les ponts municipaux, locaux ou du comté » (art. 524 à 528). Donc dès la création de la municipalité six arrondissements sont également créés. Frédéric Parent est nommé pour l'arrondissement no 1 comprenant le 8<sup>e</sup> rang Morin ainsi que la

---

<sup>2</sup> Code municipal de la province de Québec annoté par McAvoy & Dufresne, avocats du barreau de Montréal (1916) Montréal, Mercantile Printers.

montée de l'école entre les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> rangs Morin; Arthur Charrette pour l'arrondissement no 2 comprenant le 7<sup>e</sup> rang Morin; Joseph Duquette pour l'arrondissement no 3 incluant le 10<sup>e</sup> rang Morin et la montée Trudeau; Adélar Monette pour l'arrondissement no 4 comprenant le 11<sup>e</sup> rang Morin et la partie des lots du 10<sup>e</sup> rang ayant leur sortie sur le 11<sup>e</sup> rang Morin; Théodule Ménard pour l'arrondissement no 5 réunissant le 1<sup>er</sup> rang du canton Doncaster et la montée qui vient à la station; Joseph Vendette pour l'arrondissement no 6 formé du 2<sup>e</sup> rang Doncaster et de la montée entre le 2<sup>e</sup> et le 1<sup>er</sup> rang Doncaster.



Le territoire de la municipalité. Archives SHPVD

montée de l'école entre les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> rangs Morin; Arthur Charrette pour l'arrondissement no 2 comprenant le 7<sup>e</sup> rang Morin; Joseph Duquette pour l'arrondissement no 3 incluant le 10<sup>e</sup> rang Morin et la montée Trudeau; Adélar Monette pour l'arrondissement no 4 comprenant le 11<sup>e</sup> rang Morin et la partie des lots du 10<sup>e</sup> rang ayant leur sortie sur le 11<sup>e</sup> rang Morin; Théodule Ménard pour l'arrondissement no 5 réunissant le 1<sup>er</sup> rang du canton Doncaster et la montée qui vient à la station; Joseph Vendette pour l'arrondissement no 6 formé du 2<sup>e</sup> rang Doncaster et de la montée entre le 2<sup>e</sup> et le 1<sup>er</sup> rang Doncaster.

nommés, notons que 9 remplissent des fonctions qui ont trait à l'organisation du territoire de la municipalité.

Poste	1921	1923	1925	1927	1929
Secrétaire-trésorier	Adélarde Normand	Adélarde Normand	Adélarde Normand	Arthur Frenette	Arthur Frenette
Évaluateurs, estimateurs	Aldège Vendette	Wilfrid Beaulne	Édouard Lachaine	Ferdinand Parent	Rodrigue Parent
	Antime Ménard	Émile Lachaine	Joseph Rollin	Théophile Ménard	Adam Piché
	Alphonse Paquin	Napoléon Labelle	Joseph Beaulne	Eugène Saint-Louis	Hormidas Marinier
Inspecteurs agraires	Ferdinand Parent	Hormidas Paquin	Ferdinand Paquin, fils	Arthur Gascon	Joseph Paquin
	Joseph Beaulne	Adam Piché	Clodomir Forges	Willey Raymond	Émile Lachaine
Gardien du clos	Éloi Ménard	Achille Abeline	Wilfrid Beaulne	Achille Aveline	Napoléon Ouimet
Inspecteurs de voirie	Frédéric Parent	Alphonse Paquin	Adélarde Usereau	Hormidas Paquin	Jules Gascon
	Arthur Charrette	Arthur Paquin	Joseph Paquin	Joseph Beaulne, fils	Alphonse Paquin, fils
	Joseph Duquette	Honorius Ménard	Hormidas Dufresne	Wilfrid Beaulne	Osias Beaulne
	Adélarde Monette	Willey Raymond	Eugène Saint-Louis	Joseph Rollin	Willey Raymond
	Joseph Vendette	Émile David	Raoul Ouimet	Horace Valiquette	Raoul Ouimet
	Théodule Ménard	Octave Vendette	Hormidas Marinier	Clément Lachaine	Octave Vendette

**Encart 2 :** 1921-1929 : Liste des officiers nommés par le Conseil municipal à des charges. Informations tirées du premier et du deuxième livre des procès-verbaux conservés aux Archives de la Municipalité de village de Saint-Jean-Baptiste-de-Bélisle.

Archives Ski-se-dit

Chaque officier nommé doit satisfaire aux mêmes conditions d'éligibilité que les membres élus du Conseil municipal, à savoir « tout habitant mâle de la municipalité [c'est-à-dire résident qui n'est pas déclaré incapable par une disposition de la loi » (art. 226). Au surplus, à l'instar des élus, toutes les personnes explicitement citées ci-dessous sont exclues de toute fonction ou charge (art.227): les aubains [c'est-à-dire les résidents non naturalisés canadiens, les femmes, les mineurs, les interdits, les ministres du culte, les membres du Conseil privé, les juges ou magistrats, les shérifs, les officiers de l'armée et de la marine, les officiers et les membres de la police provinciale, les aubergistes, les hôteliers, les marchands ayant une licence pour vendre de l'alcool, quiconque ayant un contrat avec la municipalité, quiconque ne sait lire, ni écrire correctement; il ne suffit pas de savoir lire l'imprimé ou d'écrire son nom, ou même de savoir les deux, toute personne trouvée coupable d'une trahison ou d'une offense criminelle est punissable de deux années d'emprisonnement ou plus. Bref, les charges municipales sont réservées à une minorité que nous pourrions qualifier de « boys' club ».

#### Nomination et durée des mandats

Les officiers sont nommés par une résolution et « restent en fonction selon le bon plaisir du conseil D (art. 143 et 179). Dans notre municipalité, nous observons qu'à (exception du secrétaire-trésorier, les officiers changent après chaque élection tenue entre 1921 et 1929 inclusivement. Quelques-uns sont mutés à un autre poste. À titre d'exemples, notons : Wilfrid Beaulne qui est nommé évaluateur en 1923, puis gardien du clos en 1925, et Willy Raymond, qui occupe successivement le poste d'inspecteur de voirie en 1923, puis d'inspecteur agraire en 1927, et à nouveau d'inspecteur de voirie en 1929. Toutefois, la grande majorité des officiers nommés n'occupe qu'une seule charge durant un seul mandat. Nous pourrions ainsi qualifier d'égalitaire la répartition des tâches entre les candidats éligibles, ou y aurait-il un autre critère d'ordre politique de nomination ?

## Seconde élection le 22 janvier 1922

Ferdinand Parent, Urgel Labelle, et Napoléon Gascon sont réélus pour les deux années à venir en conformité avec le Code Municipal en vigueur.

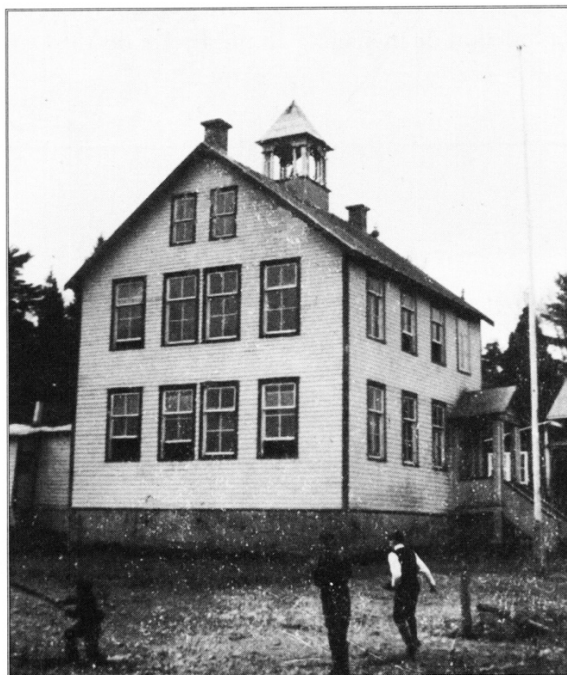
### Naissance d'une commission scolaire

En juillet 1922, soit un an après l'érection de la municipalité de village de Saint-Jean-Baptiste-de-Bélisle une demande est déposée à l'effet de former une municipalité scolaire séparée de celle de Sainte Agathe. La demande est agréée. Le 8 septembre 1923 a lieu, au presbytère de la paroisse, la première séance de la municipalité scolaire de Saint-Jean-Baptiste-de-Bélisle. Respectant la coutume c'est le curé Ernest Brousseau qui est nommé commissaire président; quatre autres commissaires sont désignés : Horace Legault, Joseph Beaulne, Ferdinand Parent et Edouard Lachaine; Léonidas Dufresne, maire de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste-de-Bélisle, est engagé pour agir comme secrétaire au tarif de 75 \$ par année. La municipalité scolaire compte alors trois écoles:

l'école no 1, l'Académie du Sacré-Coeur, l'école du village (ancienne école numéro 9 de la commission scolaire de Sainte-Agathe). École de bois récemment construite, en toute hâte, à l'automne 1922, elle fut démolie en 1951 et remplacée par l'actuelle école Sainte-Marie sur la rue de l'Académie.

L'École 2, école St-Joseph, appelée école du 7<sup>e</sup> ou du 8<sup>e</sup> rang ou école d'en bas, ou école de la montée du 8<sup>e</sup> rang (selon les documents consultés), construite sur la terre de Ferdinand Parent (ancienne école numéro 2, à la commission scolaire de Sainte-Agathe); l'édifice de cette école existe toujours sur la montée du 8<sup>e</sup> rang au lac Paquin.

L'École 3, école Ste-Marie, ou école du rang Doncaster, construite sur la terre de Willie Campeau (ancienne école numéro 8, à la commission scolaire de Sainte-Agathe). L'édifice fut vendu en 1948 et démolit en 1962.



L'Académie sur la rue du même nom; une école appelée académie peut dispenser des cours de la 1<sup>ère</sup> année à la 9<sup>ème</sup> année; photo dans Marie-Andrée Dufresne (1996) *Val-David, fragments d'histoire*, p. 38

Une trentaine de personnes de Val-David ont siégé à la municipalité (commission) scolaire de Val-David (en gras ceux qui ont présidé aux destinées de la commission) entre 1923 et 1969, année de la disparition de celle-ci. Voici la liste de ceux qui ont voué leurs énergies aux jeunes, liste que nous avons pu reconstituer grâce aux procès-verbaux de leurs rencontres.

<b>Abbé J. Ernest Brousseau curé, président</b>	1923-1923
Horace Legault	1923- ?
Joseph Beaulne	1923-1930
Ferdinand Parent	1923-1929
Edouard Lachaine	1923-1926
<b>Abbé Grégoire Omer Côté curé président</b>	1923-1924
<b>Abbé JA Leclair curé, président</b>	1924-1928
<b>Abbé Maurice Monty curé, président</b>	1928-1958
Willie Campeau	1929- ?
Joseph Beaulne fils	1929-1933
Adelard Husereau	1930-1930
Hormidas Paquin	1930-1936
Albert Leroux (il est encore là en 1947)	1930- ?
<b>D'Assise Paquin président de 58 à 61</b>	1933-1962
Adelard Ouimet	1936-1957
Emite Lachaine	1941-1956
Honoré St-Louis	1951-1957
Laurier Lachaine	1956-1969
<b>Richard Lachaine président de 61 à 62</b>	<b>1957-1966</b>
<b>René Davidson président de 62 à 63</b>	<b>1957-1964</b>
<b>Engelbert Leroux président 63 à 69</b>	<b>1960-1969</b>
Edna Paquin	1962-1962
René Légaré	1963- ?
André Laverdure	1964-1969
Jacques Piché	1965- ?
Robert Brazeau	1966-1966
Guy Lagacé	1966-1969



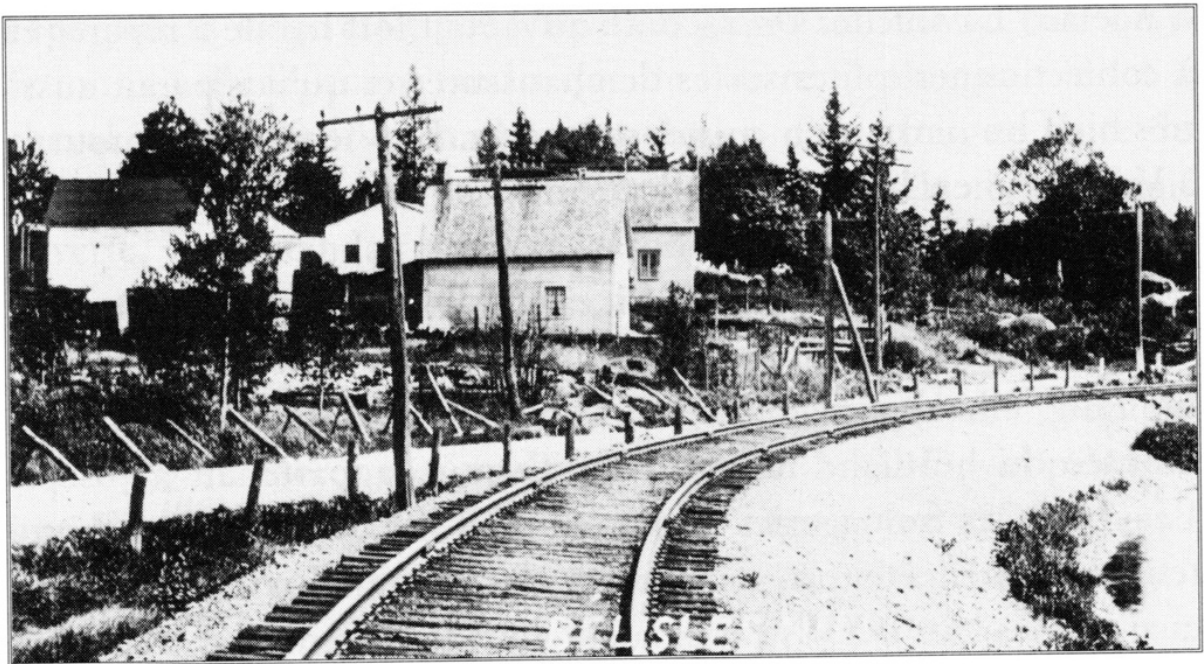
À partir 1958, le curé ne fait plus partie d'office de la commission scolaire et n'en assume plus la présidence

### Création d'un réseau électrique

Marie-Andrée Dufresne, dans son ouvrage consacré à l'histoire de Val-David, note qu'en 1922, «l'électricité fait son apparition au village<sup>3</sup>». En effet, le 7 août, le Conseil municipal avait permis aux Soeurs de Sainte-Anne de planter les poteaux voulus pour l'électricité sur la propriété municipale<sup>4</sup>. Le 16 décembre, Roch Larocque, propriétaire des anciens moulins de Joseph Bélisle, obtient le droit de poser des poteaux dans les chemins de la municipalité afin de conduire son pouvoir électrique (produit par une dynamo) vers des résidences entre autres vers celle des religieuses. Toutefois, il semble que cette production, somme toute artisanale et rudimentaire, ne pouvait pas satisfaire aux besoins de l'ensemble de la population. À cet égard, le 3 mai 1926, le Conseil adopte à l'unanimité le Règlement no 13 accordant à la Laurentian Hydro Electric Limited « le droit d'installer, de développer, d'opérer et de maintenir dans les places publiques de ladite municipalité, partout où cela peut être nécessaire pour l'opération et l'exploitation des affaires de la compagnie, les appareils nécessaires à la distribution et à la vente de la lumière, de la chaleur et de l'énergie électrique à la municipalité et aux citoyens de la municipalité». Elle pourra en outre, sous la surveillance d'un représentant de la municipalité, couper tout arbre nuisant à ses installations. La compagnie est libre de fournir ou non un service additionnel aux clients. Elle peut augmenter à son gré ses tarifs à condition de les faire réviser tous les 5 ans par La Commission du Service d'utilités publiques. La Municipalité lui accorde pour 10 ans le monopole de la distribution et de la vente d'électricité sur son territoire. Enfin, la compagnie obtient pour 10 ans une exemption de toutes les taxes municipales, y compris celle sur les immeubles et les installations. Bref, c'est un véritable monopole que décroche la Laurentian Hydro Electric Limited, aux seules réserves des permissions accordées aux Soeurs de Sainte-Anne et à Roch Larocque. Par la suite, le réseau se développera peu à peu. Toutefois, le Conseil municipal entreprendra des démarches en vue de construire une centrale électrique et de municipaliser la production et la distribution de l'électricité. Ces projets ne dépasseront pas le stade des intentions.

<sup>3</sup> Marie-Andrée Dufresne (1996) *Val-David, fragments d'histoire*, p. 44

<sup>4</sup> Toutes les références aux procès-verbaux sont extraites du livre des procès-verbaux conservé aux archives de la municipale de Val-David



Sur cette photo de 1925 on remarque probablement quelques-uns des premiers poteaux d'électricité du village devant la maison de Gérard Dubois au 1494 chemin de la rivière.

Le manoir de la famille McConnell au lac Paquin sera électrifié dès sa construction en 1929-1930 (une très longue ligne en somme, qui passe probablement par le 8<sup>e</sup> rang du canton Morin); les autres demeures du secteur du lac Paquin n'auront cependant accès à l'électricité qu'en 1952. Ce n'est qu'en 1949 que celle-ci aura atteint les rangs du Doncaster.

### **La saga de la prohibition à Saint-Jean-Baptiste-de-Bélisle (Val-David)**

En 1922, le Conseil municipal vote à l'unanimité de faire parvenir au gouvernement une résolution «pour protester contre toute(sic) licence de bière et de vin dans la municipalité <sup>5</sup> ». A cet égard, le Conseil s'appuie sur le règlement 54 voté en 1909 par la municipalité de paroisse de Sainte-Agathe prohibant la vente de boissons enivrantes sur son territoire qui incluait, à cette époque, celui de Val-David. À son assemblée du 6 novembre 1936, le Conseil de Val-David vote à l'unanimité une résolution révoquant celle de 1922 de ne pas accorder de licence pour la vente de l'alcool <sup>6</sup>. Toutefois, la dite résolution ne semble pas avoir été mise en vigueur. Le 4 mars 1939, une vingtaine d'électeurs adressent une requête au Conseil municipal pour abroger ledit règlement défendant la vente de boissons alcooliques. Pour satisfaire cette requête, le Conseil vote, le 3 avril 1939, le règlement 42 abrogeant la prohibition et le soumet aux citoyens par approbation par voie de vote secret le 29 avril.

<sup>5</sup> Procès-verbal, assemblée du 6 février 1922, Archives municipalité Val-David

<sup>6</sup> Procès-verbal, assemblée du 6 novembre 1936, Archives municipalité Val-David

PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE TERREBONNE  
MUNICIPALITE DU VILLAGE DE  
SAINT-JEAN-BAPTISTE  
DE BELISLE  
(VAL DAVID, Qué.)

**LOI DE TEMPERANCE DE QUEBEC  
CHAPITRE 42 DES STATUTS  
REFONDUS DE QUEBEC 1925.**

Les soussignés électeurs municipaux dûment qualifiés de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste de Bélisle demandent par les présentes que le règlement de prohibition déjà adopté pour cette Municipalité soit abrogé et qu'un règlement abrogeant ledit règlement de prohibition soit soumis à l'approbation des électeurs municipaux de cette municipalité.

En foi de quoi nous avons apposé nos seings aux présentes à Saint-Jean-Baptiste de Bélisle (Val David) ce quatrième jour de mars mil neuf cent-trente-neuf.

Hermas Lamoureux  
J.-C. Guindon  
Dieudonné Parent  
Joseph Monette  
Lucien Deschamps  
Philias Rollin  
Joseph Rollin, fils  
Hormidas Desjardins  
Mathieu Parent  
J.-A. Deschamps  
J.-O. Bélisle  
O. Lalande  
E. Vezina  
Wesley Raymond  
Eloi Rollin  
Roger Deschamps Inc.  
Nephtalie Guimet  
Albert Guindon  
Edouard Lachaine  
Joseph Rollin  
Clodomir Chailfoux

En conformité avec la requête ci-dessus mentionnée à la session du conseil municipal du village de Saint-Jean-Baptiste de Bélisle tenue le sixième jour de mars 1939, l'avis de motion suivante fut donné par un conseiller municipal de cette municipalité :

Qu'à la prochaine session régulière du conseil municipal du village de Saint-Jean-Baptiste de Bélisle qui sera tenue le 3 avril prochain à la place ordinaire des sessions de ce conseil, il proposera l'adoption du règlement suivant :

Que le règlement prohibant la vente des liqueurs alcooliques et l'émission des permis en conséquence dans les limites de cette municipalité et dûment adopté, soit par le présent règlement abrogé et que le présent règlement abrogeant le dit règlement de prohibition adopté pour cette municipalité soit soumis aux électeurs municipaux pour approbation.

A une session régulière du conseil municipal du village de Saint-Jean-Baptiste de Bélisle tenue le 31ème jour d'avril 1939, le présent règlement a été adopté.

Que le règlement prohibant la vente des liqueurs alcooliques et l'émission des permis en conséquence dans les limites de la Municipalité du Village de Saint-Jean-Baptiste de Bélisle (Val David) et dûment adopté par le conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Agathe des Monts (il y a environ 30 ans) dont faisait partie la Municipalité du village de Saint-Jean-Baptiste de Bélisle ; soit par le présent règlement abrogé et que le présent règlement abrogeant ledit règlement de prohibition déjà adopté par la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Agathe des Monts (il y a environ 30 ans) soit soumis aux électeurs municipaux de la municipalité du village de Saint-Jean-Baptiste de Bélisle pour approbation.

Que la résolution du conseil municipal de cette municipalité, la date du 29 avril 1939 a été arrêtée pour la votation sur le présent règlement.

Extrait de L'Avenir du nord, 14 avril 1939 (BanQ)

Coup de théâtre : le 28 avril, lors d'une réunion spéciale, ledit règlement est annulé. Le référendum n'aura pas lieu. Val-David demeure un village sec.

Nouvelle tentative en avril 1940, mais cette fois, changement de tactique. Le Conseil vote à majorité le règlement 47 demandant à la Commission des liqueurs d'accorder trois licences pour la vente des bières et vins dans les limites de la municipalité. Conformément à la loi, ledit règlement est soumis le 27 avril aux électeurs pour probation. Le peuple parle: pour 60; contre 93; abstention 2. La prohibition est maintenue.

Selon Marie-Andrée Dufresne, il faut attendre 1946 pour que la prohibition soit abolie à Val-David <sup>7</sup>. Les citoyens peuvent alors acheter leur boisson en toute légalité et ne pas se contenter de la « bagosse<sup>8</sup>».

## Troisième élection le 3 février 1923

Léonidas Dufresne est réélu par acclamation à la mairie pour deux ans.

Alexis Guindon, Henri Brisebois et Delphis Beaulne sont réélus pour un nouveau mandat de 2 ans.

### Un premier aqueduc

<sup>7</sup> Marie-Andrée Dufresne, *Val-David, fragments d'histoire*, 1996, p. 43

<sup>8</sup> Un alcool fabriqué de façon artisanale

Il semble plausible qu'un système primitif d'aqueduc existe sur le territoire actuel de la municipalité de Val-David puisqu'à sa séance du 6 août 1923, le Conseil autorise Honoré Valiquette à changer un tuyau (probablement en bois) et à le remplacer par un autre en grès.



Voici un exemple de conduite en bois découvert dans l'actuel chantier de la rue du Manoir à Montmagny.

En 1928, une résolution est adoptée à l'unanimité à l'effet que «le secrétaire se mette en communication avec les compagnies d'utilité publique demandant l'envoi d'ingénieurs pour la construction d'un aqueduc'). Cette demande a des suites puisqu'à sa séance du 4 septembre 1928, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement No 16 « accordant à M.J.A. Fournier, ses successeurs et ayants droit certains privilèges relativement à l'établissement d'un système d'aqueduc dans les limites de cette municipalité ». Pour justifier ledit règlement le Conseil reconnaît qu'il est nécessaire d'offrir ce service à des fins domestiques et autres, que la Municipalité n'a pas les moyens de réaliser ce projet, et que M.J.A. Fournier de la cité de Québec propose de construire et d'exploiter un aqueduc aux conditions suivantes : M.J.A. Fournier obtient un privilège pour 25 ans; il peut utiliser les chemins et places publiques; il peut procéder à des expropriations. En outre, il pourra tirer son eau d'une source située sur le lot 31 du rang 10 ou le lot 25 du rang 1. L'eau sera distribuée dans le village par un tuyau en fonte de 4 et 3 pouces de diamètre sur une longueur respective de 3500 et 3000 pieds; d'autres considérations d'ordre technique suivent <sup>9</sup>.

## Quatrième élection le 4 février 1924

Napoléon Gascon, Émile Lachaine et Éloi Ménard sont réélus comme conseillers municipaux pour un mandat de 2 ans.

## Cinquième élection le 5 janvier 1925

Léonidas Dufresne est réélu par acclamation.

Delphis Beaulne , Henri Brisebois et Alexis Guindon sont également réélus par acclamation.

Napoléon Gascon, Émile Lachaine et Éloi Ménard poursuivent leur mandat pour une seconde année.

---

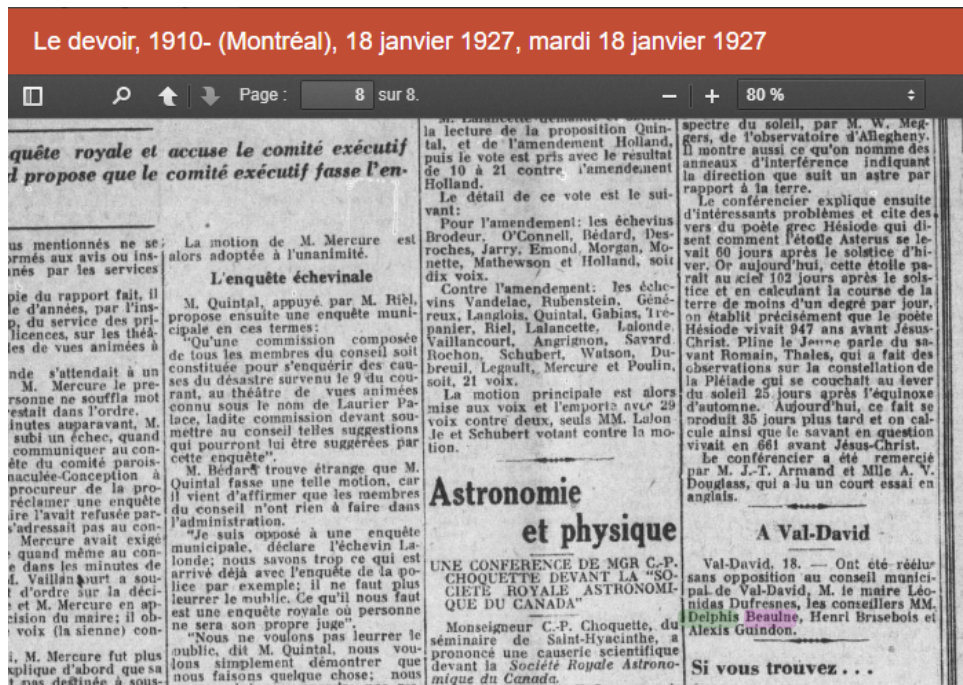
<sup>9</sup> Notons que le prix semi-annuel pour les services est établi dans le règlement: Pour une maison pour les robinet, le cabinet d'aisance, le bain, pour les cultivateurs, pour les salons de barbier et restaurant, pour les hôtels et maisons de pension, pour les boucheries, pour les boulangers, pour les beurreries et fromageries, pour les boyaux d'arrosage extérieurs et abreuvoirs dans les champs, pour les garages, pour les maisons d'école, pour les fournaies à eau, pour les salles publiques, pour la station de chemin de fer ; pour tout autre service une entente sera prise avec les utilisateurs.

Le 8 septembre 2025, le conseil municipal adopte à l'unanimité une résolution pour demander aux autorités provinciales de remplacer le nom de la municipalité (St-Jean-Baptiste-de-Bélisle) par celui de Val-David (cahier 1, page 105).

## Sixième élection le 1er février 1926

Éloi Ménard, Émile Lachaine et Napoléon Gascon sont réélus.  
D. Beaulne, H. Brisebois et A. Guindon continuent leur mandat pour une année de plus

## Septième élection le 24 janvier 1927



Léonidas Dufresne est réélu par acclamation. Delphis Beaulne, Henri Brisebois et Alexis Guindon sont également réélus par acclamation; Éloi Ménard, Émile Lachaine et Napoléon Gascon continuent leur mandat pour une année supplémentaire. Les conseillers élus à partir de 1927 le seront en fonction l'un des 6 arrondissements établis en 1920 lors de la création de la municipalité. Arthur Frenette est nommé secrétaire-trésorier de la municipalité.

Rappelons ici les 6 arrondissements : l'arrondissement no 1 comprenant le 8<sup>e</sup> rang Morin ainsi que la montée de l'école entre les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> rangs Morin; l'arrondissement no 2 comprenant le 7<sup>e</sup> rang Morin; l'arrondissement no 3 incluant le 10<sup>e</sup> rang Morin et la montée Trudeau; l'arrondissement no 4 comprenant le 11<sup>e</sup> rang Morin et la partie des lots du 10<sup>e</sup> rang ayant leur sortie sur le 11<sup>e</sup> rang Morin; l'arrondissement no 5 réunissant le 1<sup>er</sup> rang du canton Doncaster et la montée qui vient à gare; l'arrondissement no 6 formé du 2<sup>e</sup> rang Doncaster et de la montée entre le 2<sup>e</sup> et le 1<sup>er</sup> rang Doncaster.

- Arrondissement 1- Delphis Beaulne
- Arrondissement 2- Éloi Ménard
- Arrondissement 3- Henri Brisebois
- Arrondissement 4- Émile Lachaine

Arrondissement 5- Alexis Guindon  
Arrondissement 6- Napoléon Gascon

Ces régions ont changé au cours de l'histoire, nous n'avons pas trouvé à quel(s) moment(s). Nous possédons toujours six districts à Val-David; on trouve la description et la carte actuelle des districts sur le site suivant :

[http://www.valdavid.com/static/media/uploads/documents/Reglements%20municipaux/r705\\_-\\_districts.pdf](http://www.valdavid.com/static/media/uploads/documents/Reglements%20municipaux/r705_-_districts.pdf)

## Huitième élection le 18 janvier 1928

Les sièges 1,3 et 5 continuent pour une seconde année. Édouard Lachaine, siège no 2, Émile Lachaine, siège no 4 et Napoléon Gascon, siège no 6 sont élus. Les deux frères Lachaine (Édouard et Émile) démissionnent en mars et sont remplacés par Adélarde Normand au siège no 2 et Joseph Beaulne au siège no 4 en mars 1928.

## Neuvième élection début janvier 1929

Léonidas Dufresne et trois conseillers municipaux sont réélus par acclamation (sièges 1, 3 et 5) : Delphis Beaulne, siège no 1, Henri Brisebois, siège no 3 et Alexis Guindon, au siège no 5. Adélarde Normand, siège no 2, Napoléon Gascon, siège no 6 poursuivent leur mandat de deux ans. Le siège 4, est occupé par Joseph Beaulne qui sera remplacé par Hormidas Marinier en novembre 1929.

On fête cette année la 100<sup>ième</sup> rencontre du conseil municipal. Léonidas Dufresne et Henri Brisebois sont partenaires dans de nombreuses affaires dont la création au début des années 1930 de La sapinière.

## Dixième élection le 7 janvier 1930

Les conseillers Adélarde Normand, siège no 2, Hormidas Marinier, siège no 4 et Napoléon Gascon, siège no 6 sont réélus pas acclamation.

Les conseillers des sièges 1, 3 et 5 et le maire poursuivent leur mandat.

### Les infrastructures routières situées sur le territoire de la municipalité

Le dépouillement des procès-verbaux de 1921 à 1930 des séances du conseil municipal de Saint-Jean-Baptiste reflète cette situation. Des 19 règlements adoptés par le Conseil entre 1921 et 1930, 6 ont trait à la verbalisation de chemins, de montées ou de ponts. À titre d'exemple, à l'assemblée du 17 décembre 1921, on verbalise (c'est à dire qu'on municipalise) la montée de l'école entre les rangs 7 et 8 du canton Morin . En outre, à chaque séance, les membres du conseil discutent d'au moins une question relative aux chemins et aux ponts. A titre de cas de figure, notons qu'à son assemblée du 21 février 1922, le Conseil demande que la Municipalité de Sainte-Agathe reprenne possession du pont Préfontaine (autrefois Marier], trop onéreux à entretenir, à celle du 2 août 1926, on discute d'un projet de construction de trottoirs; à celle du 2 mai 1927, le conseiller Émile

Lachaine propose qu'une barrière en bois soit placée à l'entrée sud de la montée Scroogie indiquant que cette montée est un chemin privé. Les nombreuses autres résolutions sont à l'avenant. Bref, les discussions relatives au réseau routier sont nombreuses et variées.

Les infrastructures routières reliant la municipalité avec l'extérieur

Les préoccupations des membres du conseil ne se limitent pas aux routes locales. A la séance du 7 mars 1927, ils adressent au ministre de La voirie une résolution soulignant que la route reliant Val-Morin à Sainte-Agathe via le territoire de la municipalité a entraîné un investissement onéreux. Le Conseil demande qu'elle soit complétée et déclarée route régionale, « avec les mêmes avantages que la route nationale directe<sup>10</sup> au point de vue des frais d'entretien ».

À sa 110<sup>e</sup> séance tenue le 2 septembre 1930, le Conseil adresse à Athanase David, député du comté, une résolution lui demandant de transmettre au ministre de la voirie deux résolutions; une première afin de maintenir ouverte durant la saison d'hiver la route nationale No 11 dans la région des Laurentides au Nord de la ville de St-Jérôme, jusqu'à Ste-Agathe et au-delà si possible; ce qui contribuerait fortement aux moyens de soutien de la population qui n'a que l'Industrie du tourisme pour y vivre et se développer.

Une seconde résolution prend acte que la route (le chemin du rang 11, aujourd'hui le chemin de la rivière ) qui passe par le village de Val-David est beaucoup plus facile à entretenir l'hiver que celle passant par la route nationale actuelle (le rang 10] et que cette route ainsi entretenu ne laisserait pas notre village isolé.

Par conséquent, on demande à l'honorable Athanase David de bien vouloir entretenir l'hiver la route nationale en passant par le village de Val-David plutôt que celle passant vers le lac Paquin. Bref, les membres du Conseil municipal sont conscients que les voies de communication tant avec à l'intérieur qu'avec l'extérieur du territoire constituent un réseau d'infrastructures qui, permettant la circulation des personnes et des biens, requièrent toute leur attention.

## La « Crise »

Le jeudi 24 octobre 1929, la Bourse de New York craque. C'est le début d'une crise financière qui dégénère en dépression économique. Elle se répand peu à peu à l'ensemble de la planète. Val-David n'y échappe pas.

La liste des nécessiteux

À l'automne 1933, le Conseil municipal de Saint-Jean-Baptiste-de-Bélisle approuve et fait parvenir aux autorités de la province deux listes dites de « nécessiteux »<sup>11</sup> afin que les chômeurs inscrits puissent participer aux travaux de voirie subventionnés par le gouvernement provincial. Les deux listes totalisent 38 chômeurs qui, chacun, comptent à leur charge en moyenne 5 personnes, pour un grand total de 228. C'est environ 40 % de la population de notre municipalité <sup>12</sup>. Rien de moins.

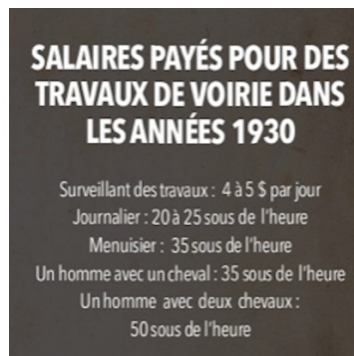
<sup>10</sup> Il s'agit ici du rang 10

<sup>11</sup> Une première liste a été approuvée le 14 septembre 1933, et la seconde le 12 décembre ; dans le livre des procès-verbaux de la municipalité

<sup>12</sup> La population de Val-David en 1933 tourne autour de 550 habitants

## Les travaux de voirie

Dès le début de la décennie 1930, les membres du conseil municipal avaient sans doute déjà compris la gravité de la situation, car ils avaient entrepris des travaux de voirie. C'est, au demeurant le principal champ de juridiction dévolu aux municipalités par le code de 1916. En 1930, la Municipalité finance des travaux de gravelage dans la montée Trudeau : le gouvernement provincial en couvre la moitié du coût. Jusqu'en 1940, le Conseil municipal dépose annuellement des demandes auprès du gouvernement provincial afin de bénéficier de l'« argent du chômage <sup>13</sup>». La Municipalité embauche plusieurs citoyens dits « nécessiteux »; on en profite pour refaire et améliorer plusieurs des chemins, des montées et des ponts de la municipalité, notamment la rue principale (rue de l'Église), la route reliant Val-Morin et Val-David, la Slide (sic), le pont Trudeau, les montées Doncaster et Charrette, etc.



## Le secours direct

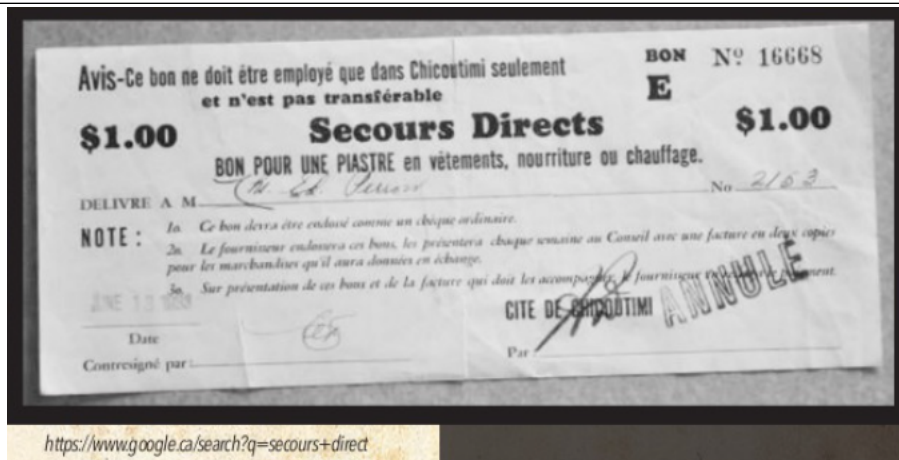
En 1931: « Après avoir mis en branle des travaux publics destinés à aider les chômeurs, les trois paliers de gouvernement (fédéral, provincial, municipal) décident de recourir au secours direct pour subvenir aux besoins essentiels des chômeurs et des indigents dont le nombre se multiplie <sup>14</sup>». D'abord accordée sous forme de coupons, cette aide est distribuée par la suite sous forme monétaire. À partir de 1933, un poste budgétaire dit Assistance publique apparaît parmi les plus importants du budget annuel de notre municipalité. Au surplus, on retrouve des résolutions accordant à des personnes indigentes dûment identifiées un montant hebdomadaire ou mensuel pour subvenir à leurs besoins.

En outre, à la session du 6 novembre 1933, le Conseil municipal acquiesce à une demande, déposée par plusieurs citoyens, de couper pour leur utilité personnelle « du bois séché ou à terre » sur le lot 37 du 10<sup>e</sup> rang qui appartient à la municipalité. Ils doivent toutefois être inscrits sur la liste dite des nécessiteux.

<sup>13</sup> On consultera à cet effet les procès-verbaux des assemblées du conseil municipal des années 1931 à 1940

<sup>14</sup> Secours direct, *bilan du siècle* : <http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/462.htm>

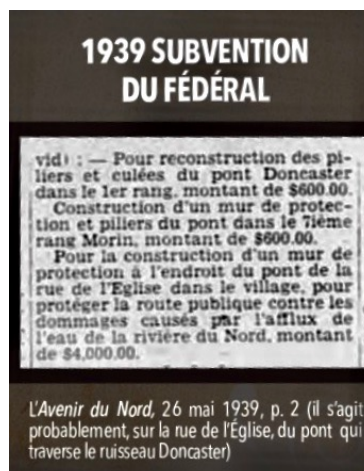




L'étude des montants versés mensuellement à des citoyens pour des travaux de voirie effectués dans le cadre du programme d'aide aux chômeurs révèle qu'en 1930, le nombre total de paiements effectués s'élève à 39. L'année suivante, on atteint 93 paiements. Au cours des années subséquentes, soit jusqu'en 1939, ce sont plus de 100 paiements par année qui sont accordés à des chômeurs. Rappelons que la Municipalité doit couvrir la moitié des coûts engendrés par ces dits travaux de voirie. Bref, des dépenses publiques permettent à plusieurs familles de notre municipalité de survivre. Il faut attendre le début de la Seconde Guerre mondiale pour que la crise s'estompe peu à peu.

### Le financement

Toutes ces mesures grèvent en quelque sorte le budget de la municipalité. Le Conseil municipal doit trouver des sources de revenus. À cet égard, il hausse le taux de l'impôt foncier. Fixé pour l'année 1933 à 0,55 centins par 100\$ de biens imposables, il est porté à 0,70 centins pour l'année 1934, soit une augmentation de plus de 22 %. Ce taux demeure stable jusqu'en 1940. Au cours de ces années, on remarque aussi, dans le rôle d'évaluation, que plusieurs propriétés changent de main. À partir de 1930, le Conseil doit emprunter de façon récurrente à des particuliers des montants allant jusqu'à 1200 \$ afin de remplir ses obligations. Enfin, en 1939, compte tenu de la situation critique du chômage, et sans doute à court de liquidités, le Conseil municipal vote à l'unanimité plusieurs résolutions demandant, par l'intermédiaire du député Parent, que le gouvernement fédéral partage avec la voirie provinciale le coût de travaux déjà approuvés. Le gouvernement fédéral acquiescera à cette demande en octroyant une somme de 5200 \$<sup>15</sup>.



<sup>15</sup> L'Avenir du nord, 26 mai 1939, p.2

Bref, sans l'aide des différents paliers de gouvernement nous pouvons supposer que la crise économique aurait été plus difficile à surmonter pour plusieurs familles de notre municipalité.

Plusieurs initiatives citoyennes auront lieu dans les années 1930 pour tenter de fournir de l'emploi aux habitants de Val-David, notamment la construction de La sapinière, le démarrage de Confection Val-David, la construction d'une glacière dans le secteur du lac Doré...

## **La vie en société pendant la période 1921-1931**

Au cours de la période s'étendant de 1921 à 1931, nous n'avons relevé que deux règlements se rapportant à la vie en société : le règlement no.7 rendant obligatoire sous peine d'amende la vaccination contre la variole (procès-verbal du 24 mai 1924) et le règlement no. 20 portant sur les lieux de baignade et le port du costume de bain (procès-verbal du 7 avril 1931).

### **Période 1931-1941**

Il n'en va pas de même pour la période de 1931 à 1942. Une vingtaine de règlements concernent l'organisation de la vie de la collectivité. De ce nombre, les plus nombreux se rapportent aux bonnes mœurs et aux licences de commerce, Les autres traitent des sujets aussi disparates que les chiens, les vidanges et la vitesse des automobiles. Bref, le spectre est très varié.

### **Des costumes de bain aux bonnes mœurs**

*Attendu que ledit avis de motion été lu par le Secrétaire;*

*Attendu que les années dernières, nous avons eu des plaintes assez fréquentes contre la conduite de certains touristes pendant la saison estivale;*

*Attendu que notamment on nous a signalé des cas d'abus graves et d'indécence dans le vêtement;*

*Attendu que certaines personnes ne se gênent pas de passer dans la rue en costume de bain, ou s'exhibant sur la plage dans un même accoutrement pendant de longues heures;*

*Attendu que ces habitudes au point de la moralité publique sont condamnables;*

...

Entre 1931 et 1935 pas moins de quatre règlements concernant l'habillement seront adoptés et amendés. Chacun précisera le genre d'habillement à proscrire et déterminera les pénalités que doivent encourir les contrevenants. Notons que ces règlements apparaissent au fur et à mesure de l'augmentation de la présence des « touristes » sur notre territoire.

Attardons-nous au libellé du règlement (no.33) voté à l'assemblée du 14 mars 1935. Il concerne désormais non seulement l'habillement, mais il s'étend « à la décence et aux bonnes mœurs ». En voici quelques extraits :

1<sup>e</sup> Les bains publics ne seront permis qu'aux endroits désignés par le conseil.

2<sup>e</sup> « Il est défendu à qui que ce soit de se promener ou de passer dans les rues et les chemins publics de la municipalité en costume de bain, en culotte courte, le dos découvert ou tout autre costume indécents »

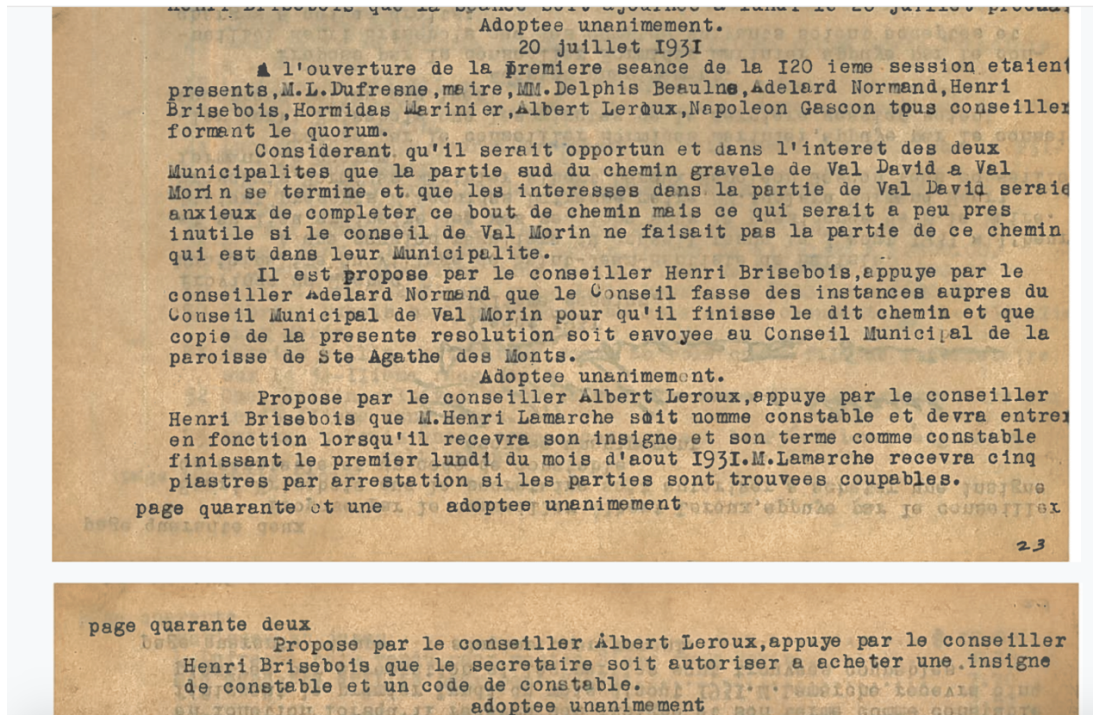
3<sup>e</sup> Personne ne pourra nager ou se baigner dans la rivière du Nord près des chemins publics ou tout autre endroit public de manière à s'exposer à la vue des habitants.

4<sup>e</sup> Les contrevenants peuvent être condamnés pour chaque offense à payer une amende n'excédant pas \$ 25.00 plus les frais. À défaut de paiement, ils pourront être condamnés à une peine de prison n'excédant pas 2 mois.

Pour s'assurer que ledit règlement soit connu de tous, le conseil autorise le secrétaire « à faire faire 50 pancartes en regard du règlement no.33 au sujet des costumes indécents ». (procès-verbal du 4 juillet 1938).

De plus la municipalité engagera un constable spécial l'été à partir de 1931 service durera jusqu'à la fin des années 1940; ce constable sera payé un salaire de base en plus d'une commission sur les arrestations qui amèneront une amende.

< 2-Livre des procès-verbaux - mars 1929 à mars 1932 (4).pdf ☆  
Modifié le 9 janvier



## Licences de commerce

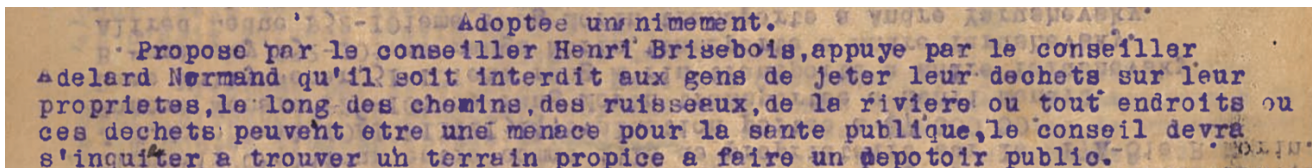
Entre 1932 et 1936, pas moins de 3 règlements ayant pour objet les licences de commerce sont adoptés. Essentiellement, ils traitent différemment les commerçants résidents « des étrangers venant dans les limites de la municipalité ». Règle général, les premiers ne sont pas tenus de détenir une licence tandis que les seconds doivent déboursier une somme entre 5.00\$ et 100.00\$ dépendant de la nature de leur commerce. Notons l'apparition au début des années 1930 de commerçant itinérants desservant, pendant la période estivale, la clientèle essentiellement juive fréquentant en grand nombre Val-David et se regroupant pour leurs achats.

La population de ce village, comprenant tout au plus 150 familles, se trouve noyée, pour ainsi dire, à chaque été, par 700 familles juives qui s'y mêlent et l'entourent. Cette situation, qui comporte actuellement plus d'un danger pour les villageois de Val-Morin, fut amenée par leur pauvreté du début. Ceux-ci ont accepté, avec plus ou moins d'empressement sans doute, l'argent des premiers touristes juifs qui se sont présentés, puisqu'ils ne pouvaient en obtenir autant des leurs. Avec les années, ce genre de touristes s'est accru, car dès qu'ils ont un pied à terre, l'expansion se fait rapide et en faveur de leurs congénères. Ces nombreux voisins ont apporté un revenu supplémentaire aux marchands de l'endroit, mais ce qui a fait leur prospérité jusqu'à ce jour, commence à se retourner contre eux et c'est là que réside surtout le danger pour nous et pour nos centres touristiques. Les Juifs, ayant l'habitude de se tenir ensemble, dès qu'ils se sentent assez nombreux, introduisent avec eux leur commerce et leurs propres marchands. A Val-Morin, plusieurs marchands juifs ouvrent pour l'été et alimentent leurs compatriotes dans tous leurs besoins, privant ainsi nos commerçants de plusieurs ventes qu'ils sont en droit de faire avec le

S'ils ne paient pas ils sont sujets à amende de \$20 par contravention. À défaut de paiement, ils sont passibles d'une peine d'un emprisonnement ne dépassant pas 2 mois. Il semble que lesdits règlements soient difficiles à appliquer, car ils sont régulièrement amendés ou non appliqués au cours d'une période plus ou moins longue.

### Règlements divers

Le 7 avril 1937, un avis de motion est donné « pour faire préparer un règlement pour enlever les vidanges ».



Adoptée unaniment.  
Proposé par le conseiller Henri Brisebois, appuyé par le conseiller Adeland Normand qu'il soit interdit aux gens de jeter leur déchets sur leur propriétés, le long des chemins, des ruisseaux, de la rivière ou tout endroits où ces déchets peuvent être une menace pour la santé publique, le conseil devra s'inquiéter à trouver un terrain propice à faire un dépotoir public.

Il faudra cependant attendre la fin des années 1940 pour que la municipalité prenne en charge l'enlèvement des déchets et engage les ressources nécessaires à cette tâche.

Le 5 décembre 1937, un autre avis de motion est déposé « afin de contrôler la vitesse de véhicules auto dans le village ». Le 7 mars 1938 un second avis de motion est déposé sur le même sujet.

Le 5 février 1939, le règlement no 44 stipulant que tous les chiens soient attachés ou muselés tous les jours de la semaine de 7h pm jusqu'à 5h am est adopté.

Le 4 décembre 1939, le conseil vote le règlement no.46 décrétant que désormais « Les propriétaires de salle de pool et billard, salle de danse devront cesser les opérations des dites salle de pool, billard et salle de danse durant les messes les dimanches et fêtes d'obligation et après minuit chaque jour. Que les instruments de musique automatique ou instruments de musique ordinaire ne seront plus tolérés après minuit chaque jour ».

Bref, pour le meilleur et pour le pire, le conseil municipal devient, en quelque sorte, l'organisme qui régit et régularise la vie de la collectivité.

## Onzième élection les 2 et 19 janvier 1931

Léonidas Dufresne est réélu par acclamation pour un sixième terme.

Delphis Beaulne, siège no 1 et Henri Brisebois siège no 3 sont réélus par acclamation. Albert Leroux, au siège no 5 remplace Alexis Guindon qui termine son mandat.

## Douzième élection le 13 janvier 1932

Adélarde Normand, menuisier, au siège no 2, Hormidas Marinier, cultivateur, au siège no 4 et Napoléon Gascon, cultivateur, au siège no 6 sont élus par acclamation.

## Treizième élection le 11 et le 16 janvier 1933

Léonidas Dufresne est réélu par acclamation. Osias Beaulne, cultivateur, est élu au siège no 1, Alexis Guindon, marchand, est élu au siège no 3 et Napoléon Gascon, cultivateur, est élu au siège no 5

## Quatorzième élection le 10 janvier 1934

Le devoir, 1910- (Montréal), 13 janvier 1934, samedi 13 janvier 1934

Page : 7 sur 12

— Revue du Bon Vieux de M. Aimé Plamondon, direction de Conrad Gauthier — Sigrid Onegin, com-  
— IMPERIAL — Feshopin-Musset (centenaire du tisme), par M. Roger Gail-Paris, et Mlle Jeannine Lade-Montréal.

**Au Stella**  
OCCUPE-TOI D'AMELIE"  
"L'opérette d'Amélie", la comé-  
de ville que le Théâtre Stel-  
sentera la semaine prochai-  
partir de lundi soir est une  
œuvre les plus brillantes et  
eux construites de Georges  
au qui fut, durant plus de  
ans, le maître du vaudeville  
m et qui est resté le père  
tique des plus habiles vau-  
vistes contemporains.  
qui place Georges Feydeau  
aus des meilleurs auteurs,  
l'art avec lequel il sait ren-  
ceptionnelle et donner à la  
plus artificielle une appa-  
naturel et de sincérité;  
de Georges Feydeau

Laurent sont tout spécialement in-  
vités. (Comm.)

**L'Association chorale St-Denis**  
Lors de la première assemblée  
pour l'année 1934, l'Association  
chorale St-Denis a tenu ses éle-  
ctions annuelles. Les résultats ont  
été les suivants: président, Dr Marcel  
Verschelden; vice-président, M.  
Gaston Monté; secrétaire, M. Paul-  
Emile Marsolais; trésorier, Dr René  
Blain; 1er cons., M. Charles  
Gauthier; 2e cons., M. Alexandre  
Corbell; 3e cons., M. Georges Char-  
land; 4e cons., M. Léopold Guil-  
bault; sergent d'armes, M. Alfred  
Bacette; maître de chapelle, Dr  
Noël Verschelden; organiste, M.  
Fernand Barrette; bibliothécaire,  
M. Jean Valois.  
L'élection terminée, les nou-  
veaux officiers adressèrent la pa-  
role promettant de bien accom-  
plir leurs devoirs. L'Association  
chorale St-Denis offre à tous ses  
amis et paroissiens, ses meilleurs  
souhaits pour l'année 1934.

**Décès de Mme**

persistance que nous mettons à té-  
nir ce projet de construction de lo-  
gements salubres devant le public.  
"On l'aura remarqué, les associa-  
tions de propriétaires y sont sym-  
pathiques. Les groupements d'hom-  
mes d'affaires s'empressent d'y  
donner leur adhésion.  
"Tout indique qu'il en sera ques-  
tion au cours des délibérations de  
la conférence interprovinciale qui  
se tient à Ottawa le 17 courant."

**A Val-David**  
MM. Hormidas Marinier, Adélarde  
Normand et Hormidas Paquin ont  
été réélus par acclamation, conseil-  
lers municipaux à Val-David.

**Dans Mont-Royal**  
CONFERENCE SUR LE BOROUGH  
SYSTEM PAR Me A. MATHIEU,  
C.R.  
Mercredi, le 17 janvier, à 8 h. 30  
du soir précises, au sous-sol de la  
résidence des religieux de l'école  
sise Chemin de la Côte-des-Neiges,  
angle Claude, sera donnée une très  
importante et très instructive con-  
férence sur un sujet d'actualité, le  
borough system. Le conférencier  
sera Me Armand Mathieu, c.r., l'un  
des plus militants protagonistes de  
ce système d'administration dans

**INGENIEURS CONSEILS**  
Béton armé — Arpentage — Expertise  
Dépositaires des brevets de l'Invent.  
EDIPON TREMBAY — MONTRÉAL  
10, St-Jacques ouest. MA. 0482

**ASSURANCES**  
**Paul-E. Gravel**  
ASSUREUR-CONSEIL  
Tous les genres. Tous les risques.  
Analyses des polices gratuitement.  
Tél. PL. 6059 - 276 O., St-Jacques

**HORACE LABRECQUE INC.**  
COURTIERS EN ASSURANCES  
Nous invitons les Communautés Reli-  
gieuses à se prévaloir de nos services  
particuliers.  
441 St-François-Xavier, Montréal  
Tél.: Marquette 2383-2384

**AVOCATS**  
**BERTRAND, GUERIN,  
GODRAULT & GARNEAU**  
AVOCATS ET PROCUREURS  
Imm. 115, Escl. 176 ouest, rue St-Jacques  
Ernest Bertrand, C.R.  
Substitut Suppléant du Procureur Général  
C.-E. Guérin, C.R. M. Godroux, C.R.  
Antonio Garneau H.-N. Garneau  
Marcel Pilon

**Bureau technique Fournier**  
934, rue Ste-Catherine Est, Montréal.  
"PREDISPENS GRATIS"

**INVENTIONS**  
Protégées en tous pays  
Demandez le manuel traitant des  
brevets, marques de commerce, etc.  
**MARION & MARION**  
Fondée en 1882.  
1260 rue Université, Montréal.

**COMPTABLES**  
**P.-A. Gagnon**  
Comptable Agrégé  
Chartered Accountant  
Immeuble des Tramways  
155<sup>e</sup> OUEST, RUF CRAIG  
Tél.: Harbour 5990

**LaRue & Trudel**  
COMPTABLES AGRÉÉS  
CHARTERED ACCOUNTANTS  
J. Arthur LaRue, C.A. Maurice Trudel, C.A.  
J. Wilfrid Bourlet, C.A. Jean-Paul Gauthier, C.A.  
A. Simin, Jacques, C.A. Jacques LaRue, C.A.  
Sturges Roussier, C.A. J.-Paul Desjardins, C.A.  
Geo. Henri Foubert, C.A. Louis P. Hébert, C.A.  
— autres: Austin, B. Ross, J.C.

**DACTYLOGRAPHES**

Adélarde Normand, menuisier, au siège no 2, Hormidas Marinier, cultivateur, au siège no 4 et Hormidas Paquin, cultivateur, au siège no 6, sont réélus par acclamation.

Le siège no 1, occupé par Osias Beaulne est déclaré vacant en septembre car celui-ci a été absent à 3 séances consécutives. Adam Piché le remplacera. Le siège no 5, occupé par Napoléon Gascon sera également déclaré vacant, pour la même raison, au même moment. Il sera remplacé par D'Assise Paquin. Tractation politique... ou véritable absences, il est parfois difficile d'avoir une liste

définitive de l'ensemble du Conseil pour un mandat. Comme on ne déclenche pas d'élection partielle chaque fois que l'un d'eux quitte, peut-être que les oppositions, conflits et autres soubresauts politiques se règlent en éjectant un conseiller absent du Conseil à 3 réunions consécutives.

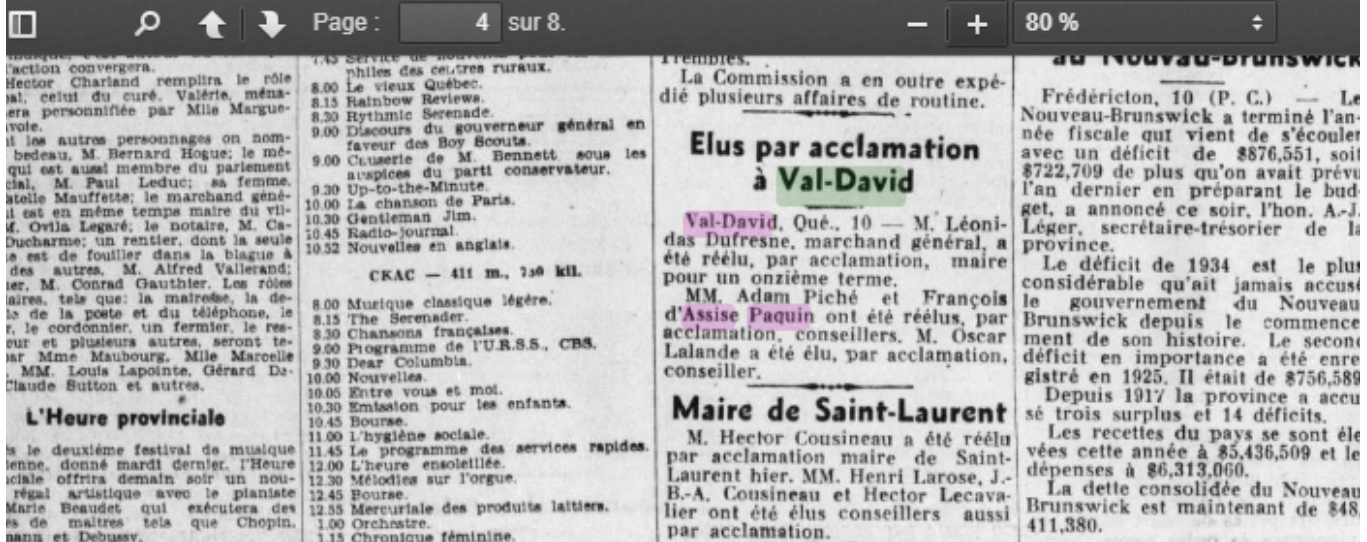
Soulignons que cette règle d'absence prévaut encore aujourd'hui, et que son application déclencherait une élection partielle.

### Les premiers téléphones

On ignore à quelle date exactement le téléphone devient disponible dans notre municipalité. Le Conseil municipal à son assemblée du 3 juillet 1934 octroie un montant de 5,60 \$ à M. Hermas Lamoureux (constable) pour qu'il ait un téléphone en sa demeure). Toutefois, ce n'est que le 5 novembre de la même année que le Conseil « accorde l'application faite... par la *Bell Telephone Company of Canada* pour l'érection et le maintien des poteaux de téléphone sur les chemins publics de cette municipalité aux endroits indiqués sur le plan soumis. Le 8 septembre 1936, le Conseil approuve l'emplacement des lignes et poteaux de *The Bell Telephone Company of Canada* actuellement érigés sur le territoire de la municipalité et consent à ce que la compagnie continue la ligne tant terrienne que souterraine ainsi que le choix de l'emplacement. Toutefois, les travaux se feront désormais sous la surveillance de la Municipalité. La compagnie doit aussi émonder les arbres. La même autorisation sera renouvelée en 1938, mais à cette occasion, le secrétaire trésorier Arthur Saint-Louis est explicitement désigné comme surveillant. En somme, à la fin des années 1930, la municipalité est dotée de ce nous désignons aujourd'hui des services essentiels, malgré que ce n'est pas toute la population qui en jouit.

## Quinzième élection le 9 janvier 1935

Léonidas Dufresne est réélu par acclamation, de même que Adam Piché, cultivateur, au siège no 1, D'Assise Paquin, , cultivateur, au siège n 5 et Oscar Lalande, menuisier, au siège no 3.



## Seizième élection les 8 et 16 janvier 1936

Un élu par acclamation : Hormidas Paquin au siège no 6. Henri Ménard, cultivateur, est élu au siège no 2 en remplacement d'Adélarde Normand qui est défait. Hormidas Marinier est réélu au siège no 4.

Trois conseillers poursuivent leur mandat : Adam Piché, au siège no 1 qui remplace Adélarde Husereau, D'Assise Paquin, au siège no 5 et Oscar Lalande, au siège no 3. Oscar Lalande démissionne le 12 mars et est remplacé par Eugène Dion le 14 avril.

Arthur St-Louis est nommé secrétaire-trésorier de la municipalité.



La Sapinière, photographiée ici à l'hiver 1936-37, dont la construction a eu lieu en 1935-1936. L'un des joyaux de Val-David et sa plus importante « industrie » pendant plus de 75 ans.  
Toute l'histoire de La Sapinière sur <https://histoirevaldavid.com/la-sapiniere-de-1935-a-nos-jours/>

## Dix-septième élection les 13 et 18 janvier 1937

Léonidas Dufresne réélu par acclamation. Sont élus conseillers: Albert Leroux, industriel, au siège no 1. Eugène Dion, plombier, au siège no 3 et D'Assise Paquin, cultivateur, au siège no 5.



Urbain Côté et Emilie Côté, élus conseillers.

**S.-Joseph de Sorel, village:** M. Honocius Pélouquin, élu maire; MM. Joseph Paul Joseph Demers et Arthur Labrecque, réélus conseillers.

**S.-Joseph de Sorel, paroisse:** M. Octavienne Joly, élu maire.

**Contrecoeur, village:** M. Alcide Doulos, élu maire; MM. Alfred Chagnagne, Francis Piché et Edmond Cormier, réélus conseillers.

**Contrecoeur, paroisse:** M. Richard Handfield, élu maire; MM. Ovide Jusseau, Stanislas Arpin et Jean-Baptiste Gervais, réélus conseillers.

**S.-Louis de Bonsecours:** M. Arthur Blain, réélu maire.

**S.-Michel d'Yamaska:** M. Zéphirin Armstrong, élu maire.

**Sainte-Victoire:** M. Joseph Saint-Martin, réélu maire.

**S.-Aimé, village:** M. Delphie Sylvestre, réélu maire; MM. Philippe Desrosiers, Pierre Toullet et Delphe Gagnier, élus conseillers.

**S.-Ignace de Loyola:** M. Roméo Massé, élu maire; MM. Wilfrid Valois, D. Guéremont et Edouard Massé, élus conseillers.

**Le Dupas:** M. Joseph Héard, élu maire.

**Lacadie:** MM. Percy Brownrigg, Sévère Martin et Napoléon Roy, élus conseillers.

**Coteau Station:** Le Dr J.-L. Hébert, élu maire; MM. Théophraste Châtelets, siège No 1, élu Arthur Martin, siège No 2, et Médard Lajeunesse, siège No 3, réélus, conseillers.

**St.-Genevieve-de-Batiscan:** M. Jean-Louis Barbeau, réélu, MM. Georges Rivard, Napoléon Trudel et Rolland Desureault, élus conseillers.

**Papineauville village:** M. Jos. Laroque, élu maire; le notaire Albert Bouliard, réélu, MM. Ernest Pournel et Emilie Gollin, élus conseillers.

**Papineauville paroisse:** M. Alex. Bureau, élu maire.

**S.-Christophe Village:**—M. Pier-

re de S.-Paul de Elle aux Nois.

**Sacré-Coeur de Jésus:** M. Emilie Nadeau élu maire; MM. P. Gagnon, O. Vachon et N. Jacques, élus conseillers.

**S.-Martin de Laval:** le notaire J.-H. Guy, élu maire; MM. Arthime Duplessis, Edouard Labille et Josephat Hotta, élus conseillers.

**St.-Dorothée de Laval:** M. Alphonse Crevier, élu maire.

**S.-Nérée de Bellechasse:** MM. Odilon Couture, Wilfrid Labrecque et Albert Bouchard, élus conseillers; M. François-Goulet élu maire.

**Lac Bellemare:** M. Alfred Gélinas, élu maire; MM. Ovide Marcouillier, Joseph Marcouillier et Thomas Grenier, élus conseillers.

**Tingwick:** M. Hector Roux, élu maire.

**Thurso Village:** M. Fred Lyons, élu maire; MM. W.-J. McNamara, Oscar Prappier et Paul Paristen, élus conseillers.

**Thurso paroisse:** M. J.-N. Pridhomme, élu maire; MM. D. Thibodeau, B. Weston et B. Moore, élus conseillers.

**Les Eboulements:** M. J.-A. Tremblay, élu maire; MM. Arthur Tremblay (Emilien), Paul Deschênes et Maurice Coulombe, élus conseillers.

**S.-Stanislas de Champlain:** M. Bruno D. Cossette, élu maire du village.

**Val Barrette:** M. Chas Paquin élu maire; MM. Alphonse Forget, Jules St-Pierre et Philémon Lacasse, élus conseillers.

**Rock Forest:** M. Alphonse Martin, réélu maire.

**Batiscan:** M. Jos. Lacoursière, élu maire.

**Beebe:** M. Percy Bell, élu maire; MM. John Danneau, James Mailman et Robert Denney, élus conseillers.

**Val-David:** M. Leonidas Dufresne, élu maire; MM. Albert Leroix, Eugene Dion et D. Paquin, élus conseillers.

**Mi-bas pour enfants**  
Laine et rayon. Fabrication anglaise. Façon et blanc avec bordure de couleur. Ordinairement .59 et 65 la paire. Pointures: 6 et 6 1/2. Jeudi, la paire **.29**

**Bas en soie pour dames**  
"Imperfaits" d'une série renommée. Défaits presque imperceptibles. No 45, à 3 brins. Clifton de vraie soie jusqu'au haut. Nouvelles teintes d'hiver de beige, brun et gris-beige. Pointures: 8 1/2 à 10 1/2. Jeudi, la paire **.59**

**Chaussettes pour hommes**  
Jolis dessins Jacquard sur fond bleu, gris, brun ou foncé. Sans coutures. Remontées. Pointures: 10 à 11 1/2. Jeudi, la paire **.39**

**Gants en suède pour dames**  
Importés de France. Tan, beige et gris, doublure ouate. Un bouton-pression. Grosses coutures. Doigts à gousset. Ordinairement 2.00. Pointures: 6 à 7 1/2. Jeudi, la paire **1.39**

**Pas de commandes téléphoniques "C. O. D." ni postales.**  
Le modèle de la saison. Couvre-chaussures en velours anglais, noir ou brun, entredeuxlaine caoutchoutée, garniture de fourrure. Sans lace, sans attache, faciles à mettre et mouliant bien. Tailors hauts, rubans et bas. Pointures 3 1/2 à 7 dans le groupe. Jeudi, la paire **1.59**

solidement construits en bois, panneaux décorés de dessins enfantins. Côté amovible, sommier à chaînons. Ivoire, rose, bleu ou érable. Environ 30" x 54". A 1/2 prix jeudi **9.75 à 12.50**

**A solder à 1/2 prix**  
Rég. .35 à 5.95. Costumes en laine brossée, bas, gilets, etc., tout laine. Blanc, rose, bleu et autres teintes. Quelques articles légèrement défranchis. Jeudi, chacun ou la paire **15 à 2.95**

**GROCETERIA**

En vedette!  
**MIEL DE TREFLE blanc No 1 .25**  
Limite: 3 pots par client

Les commandes de .50 et plus sont livrées sans frais dans le livraison urbaine et suburbaine; supplément de .10 commandes de moins de 2.00.

<b>OEUFs</b> frais, catégorie "A", moyens doz. <b>.29</b>	<b>FLOCONS DE MAIS</b> Kellogg 3 boîtes ou Quaker pour cuire 4 lbs <b>.25</b>
<b>PETITS POIS</b> Royal Rose 3 pour tamin No 4 <b>.29</b>	<b>CACAO</b> Breakfast Eaton 1 lb <b>.13</b>
<b>JUS DE TOMATES</b> Campbell, 20 onces 3 pour <b>.25</b>	<b>BOVRIL</b> 2 onces bouteille <b>.33</b>

**VIANDE, POISSON ET VOLAILLE**

<b>JAMBON</b> de choix—fosse mottlé ou entière lb <b>.22</b>	<b>ROSBIF</b> cuit, lb <b>.45</b>	<b>PATES</b> au poulet, chacun lb <b>.15</b>	<b>HARENGS</b> 6 pour frais <b>.21</b>
gros bout lb <b>.25</b>	<b>BOEUF</b> "Pot Roast" désoyé et roulé lb <b>.12</b>	<b>LANGUE</b> de boeuf en gelée, lb <b>.35</b>	<b>SAUMON</b> au morceau de la Colombie Britannique, lb <b>.21</b>
<b>BACON</b> Peameal au morceau lb <b>.26</b>	<b>COTELETTES</b> de boeuf lb <b>.29</b>	<b>POULETS</b> de choix "B", moyenne 5 lbs lb <b>.21</b>	<b>FRUITS</b>
tranché, lb <b>.28</b>	<b>COTELETTES</b> d'agneau—côtes, lb <b>.25</b>	<b>POULES</b> de choix "B", 4 à 5 lbs, lb <b>.19</b>	<b>CHAMPIGNONS</b> Waterlon, lb <b>.10</b>
<b>LONGE DE PORC</b> préparée lb <b>.20</b>	<b>COTELETTES</b> d'agneau—longe, lb <b>.29</b>	<b>FILETS</b> de poisson 2 lbs <b>.25</b>	<b>PAMPLEMOUSSES</b> juteux 2 pour <b>.10</b>
<b>STEAK</b> surtonne lb <b>.23</b>	<b>JAMBON</b> cuit, lb <b>.49</b>		

Dix-huitième élection le 26 janvier 1938

VOLUME XXIX — No 10

**LE DEVOIR, MONTREAL, VENDREDI 14 JANVIER 1938**

# Les élections municipales

ans la région de Saint-Hyacinthe

**Saint-Hyacinthe, 14 (D.N.C.)** — Il y a eu aujourd'hui de l'animation dans les municipalités de toute la région, à l'occasion de la mise en nomination en vue des élections qui auront lieu le 17 janvier. Nombre de conseillers ont été élus ou élus ce jour par acclamation, mais il y aura lutte dans plusieurs villages et paroisses.

On trouvera ci-après le résultat de la mise en nomination, dans les diverses municipalités du comté de Saint-Hyacinthe:

**A S.-Denis-sur-Richelieu, village:** M. Gélase Dauphinais, Napoléon Luard et Omer Auclair, réélus conseillers.

**S.-Denis-sur-Richelieu, paroisse:** M. Elzéar Bédard, réélu, MM. East-Broughton (village)  
M. Jean-Louis Nadeau, ferblantier, a été élu pour un autre terme tandis que MM. Napoléon Thivierge et Donat Vachon ont été élus en remplacement de MM. Vital Bidoieau et Jos. Labrecque.

**St.-Elzéar**  
MM. Antonio LeHoux, Dorvigny Laundry et Emilie L'Heureux ont été élus pour remplacer MM. Alcide Nadeau, Richard Nollet et Jos. Gagné.

**Lambton (village)**  
M. Henri-Louis Roy a été réélu pour un autre terme.

MM. Antoine Marcoux et Etienne Boulanger succèdent à MM. Ronald Roy et Edgar Lemieux.

**Lambton (paroisse)**  
Il y aura lutte entre MM. Aimé Fortier, sortant de charge, et M. Antoine Roy.

Le résultat des élections dans les municipalités rurales de Beauport-Est, Beauport-Paroisse et Beauport-Ouest a eu lieu hier matin et dans chacune de ces municipalités les candidats furent élus par acclamation. Voici les noms des nouveaux conseillers:

Beauport-Est, siège no 1: M. Joseph Simard (réélu); siège no 2: M. Robert Jelly (nouveau conseiller); siège no 5: M. Napoléon Hébert (réélu).

Beauport-Paroisse: siège no 6: Wilfrid Guillot; siège no 4: Alfred Thomassin; siège no 3: Jos. Verret, (tous réélus par acclamation).

Beauport-Ouest: siège no 4: Joseph Dubeau; siège no 2: David Drouin; siège no 5: Joseph Guillot.

Lundi prochain aura lieu la mise en nomination des candidats pour la ville de Beauport.

**St-Gérard Majella**  
Au siège no 1, M. Jules Daigle remplace M. Adélarde Savard.

**Jou. Gregor Heien West**

**VOGUES** que est bal sein intérêt couleurs. Position de pretes: Joan len Vinson, adultes.

**MIDNIGHT** Gardiner, u gé de dépla terprètes: C Allan, Dint tous.

**LIFE OF** médie mus dans les li qui est co actes de va terprètes: J Victor Moor derick. Que LOVE IN sentimental Taylor, Jaci garet McWa lisation de

Les conseillers des sièges 2, 4 et 6 sont réélus par acclamation (Henri Ménard, Hormidas Marinier et Hormidas Paquin). Cependant Henri Ménard, au siège 2 et Hormidas Marinier au siège 4 seront respectivement remplacés par Adélarde Ouimet et Armand Monette, ayant été absents à au moins trois sessions du conseil.

# Dix-neuvième élection les 11 et 16 janvier 1939



Léonidas Dufresne est élu par acclamation pour un 13<sup>e</sup> mandat. Il démissionne cependant le 6 mars 1939. Sont élus conseillers : Armand Loiseau, restaurateur, au siège no 1, Charlemagne Lachaine, au siège no 3 et Osias Beaulne, au siège no 5.

Napoléon Gascon fut d'abord conseiller de 1921 au 4 septembre 1934 avant d'être nommé Maire, poste qu'il occupera du 14 mars 1939 jusqu'en juillet 1943.



De gauche à droite, devant la maison de pierres : Napoléon Gascon, son épouse Mélina St-Louis, personne non identifiée, Marguerite Gauthier épouse de Roger Gascon, puis ce dernier suivi de sa sœur Simone Gascon.

À partir de l'année suivante, donc 1940, les élections auront lieu l'été (juillet) plutôt que l'hiver (habituellement début janvier)

## Vingtième élection des 10 et 15 juillet 1940

Les données proviennent de l'Avenir du nord du 8 novembre 1940 (page 2). Sont élus conseillers, Hormidas Paquin, au siège no 6, J.-André Deschamps, marchand, au siège no 2 et Armand Monette, cultivateur, au siège no 4.

Napoléon Gascon, à la mairie, Armand Loiseau, Charlemagne Lachaine et Osias Beaulne poursuivent leur mandat.

### **NOTE IMPORTANTE SUR LE CAHIER MANQUANT DES PROCÈS-VERBAUX**

**Les archives de la municipalité comprennent plusieurs cahiers contenant les procès-verbaux des réunions du conseil. Tous les cahiers sont présents sauf celui couvrant du mois d'août 1940 jusqu'en février 1948. Nous n'avons pas non plus trouvé le second « cahier de votation » qu'a tenu fidèlement jusqu'en 1943 la municipalité.**

### **Élection de juillet 1941**

Clédomir Chalifoux, cultivateur, est élu par acclamation au siège no 1. Nous n'avons pu voir les procès-verbaux, mais semble que Napoléon Gascon ait vaincu Albert Leroux, l'autre candidat à la mairie. Nous ignorons avec exactitude quels autres conseillers furent élus, mais il semble que Eugène Dion, employé du CP et Anatole Germain, garagiste, furent les deux autres conseillers élus aux sièges 3 et 5.

Édouard Blondin est nommé secrétaire-trésorier de la municipalité: il restera en poste de 1941 à 1946.

### **Élection de juillet 1942**

Sont élus par acclamation D'Assise Paquin au siège no 2, Hormidas Paquin au siège no 6 et Charlemagne Guindon au siège no 4

**Élection de 1943**

**Élection de 1944**

**Élection de 1945**

**Élection de 1946**

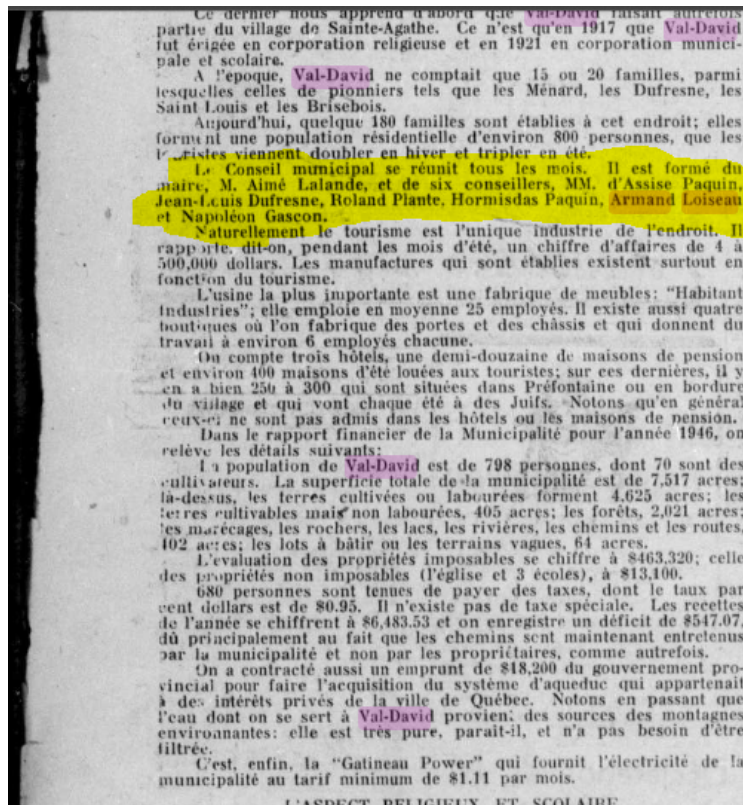
**Élection de 1947**

**NOUS N'AVONS AUCUNE DONNÉES SUR LES ÉLECTIONS DE 1943 À 1947**

Les données proviennent ici de Marie-Andrée Dufresne, *Val-David fragments d'histoire*, 1996. Napoléon Gascon aurait été maire jusqu'en 1943. Aimé Lalande lui aurait succédé de 1943 à 1948, puis Albert Leroux de 1948 à 1951. Nous n'avons pas la liste complète des personnes ayant été élues comme conseillers.

Arthur Saint-Louis est nommé secrétaire-trésorier : il restera en poste de 1946 à 1967.

Il semble qu'en mai 1947, selon *Le Devoir*, donc quelques mois avant l'élection de juillet, les six conseillers soient : D'Assise Paquin, Jean-Louis Dufresne, Roland Plante, Hormidas Paquin, Armand Loiseau et Napoléon Gascon.



Le devoir, 3 mai 1947. Aimé Lalande est alors maire de Val-David

En mars 1948, le PV de la rencontre du conseil municipal nous apprend qu'Albert Leroux est alors maire.

### Val-David, municipalité touristique

Val-David est en plein virage. Dans le rapport financier de la Municipalité pour l'année 1945, publié dans *Le Devoir*, on relève les détails suivants : la population de Val -David est de 798 personnes, dont 70 seulement sont des cultivateurs. La superficie totale de la municipalité est de 7,517 acres; là-dessus, les terres cultivées ou labourées forment 4,625 acres; les terres cultivables non labourées, 405 acres; les forêts, 2,021 acres; les marécages les rochers, les lacs, les rivières, les chemins et les routes, 102 acres; les lots à bâtirs ou les terrains vagues, 64 acres. L'évaluation des propriétés imposables se chiffre à \$ 463,320; celle des propriétés non imposables (l'église et 3

écoles), à \$ 13,100». En 1944, les citoyens de Val-David décident de former une association dont le but est de promouvoir le tourisme et les sports, en particulier le ski. C'est ainsi que naît la Ligue Civique de Val-David. Constituée en corporation le 8 août 1945, la Ligue Civique a pour premier président Roland Plante et pour vice-président Ernest Scroggie. Dès 1947, la Ligue Civique, publie un journal mensuel, *Le Bulletin*, conçu dans le but d'informer la population de toutes les activités de Val-David. En 1950, la ligue Civique compte 165 membres répartis dans 6 comités : le comité ski, sous la direction d'Ernest Scroggie, le comité immobilier, sous la direction de Maurice Rivard et Maurice Latour, le comité publicité, sous la direction de Jean-Louis Dufresne, le comité relations commerciales, sous la direction de Roland Plante, le comité jeunesse, sous la direction de Gustave Cordeau, et finalement le comité urbanisme, sous la direction d'Ovila Beaulieu. Plusieurs autres comités seront formés, notamment un comité qui veillera à faire entretenir les chemins pendant l'hiver, un comité qui encouragera les propriétaires à peindre leurs maisons, à planter des fleurs dans les parterres un comité qui mettra en rapport les touristes désireux de passer l'été à Val-David et les propriétaires de maisons à louer. Le comité du ski obtiendra quant à lui un succès considérable en organisant des compétitions qui seront rapidement reconnues par les sportifs de haut niveau au Québec et au Canada.

La ligue Civique deviendra en 1966 la Chambre de commerce de Val David qui continuera son travail. La Ligue Civique forme aussi, en 1950, un Comité Féminin, dont la première présidente est Madame Aimé Lalande, la femme de l'ancien maire de l'époque. Quant à la Ligue, elle annulera ses lettres patentes le 31 janvier 1981.

#### Le Val-David nouveau

Le quotidien le Devoir de Montréal publiait <sup>16</sup> en 1947 un long article sur Val-David. On y découvre un village nouveau, déjà construit uniquement autour du tourisme. En voici quelques extraits :

*Pour le citadin, habitué au fracas des tramways, Val-David semble sommeiller au creux de ses montagnes. Pourtant, on travaille là-bas avec une ardeur d'autant plus remarquable que l'été va commencer et, avec lui, une des périodes les plus actives de l'existence ce village. Car l'été c'est la saison du tourisme. Le tourisme est l'industrie principale, disons même unique, de Val-David. L'importance de ce village est en rapport étroit avec l'intérêt que lui témoignent les touristes. Ces derniers donnent donc leurs raisons d'être à tous les établissements de Val-David, y compris les quatre ou cinq manufactures qui fabriquent des meubles, des portes et des fenêtres pour les maisonnettes que leurs propriétaires loueront cet été aux étrangers en résidence temporaire. La note caractéristique de ce coin des Laurentides c'est l'empressement que mettent tous les gens de l'endroit à bien recevoir les visiteurs ou à imaginer ce qui pourrait les attirer et les garder. Car le touriste est un personnage difficile qui ne peut se contenter d'admirer un joli paysage... encore faut-il qu'il puisse se nourrir et loger confortablement. Voilà ce que les gens de Val-David savent bien; on ne peut donc s'étonner de les voir, ces jours-ci, astiquer, frotter et repeindre leurs maisons de pension et leurs hôtels. Il faut donc souligner l'esprit d'initiative des gens de ce village. Ils ont réussi, en peu d'années à transformer ce coin agréable des Laurentides, en un centre de tourisme fort recherché.*

...

*Naturellement le tourisme est l'unique industrie de l'endroit. Il rapporte, dit-on, pendant les mois d'été un chiffre d'affaires de 4 à 500,000 dollar. Les manufactures qui sont établies existent surtout en fonction du tourisme.*

<sup>16</sup> Le Devoir, 3 mai 1947, vol. XXXVIII, no 101

Et voilà, c'en était fait. Non seulement Val-David était sortie de la crise et de la prohibition, mais elle affichait ses nouvelles couleurs...

## Élection de juillet 1947

Sans voir les information complète, il semble qu'Aimé Lalande aurait perdu ses élections en juillet à cause tractations de conservateurs du Duplessis, autour du pont à construire à l'entrée village sur la rue de l'église. Albert Leroux a été élu. Le conseil municipal du début de l'année 1948 dans les procès-verbaux de la municipalité, outre le maire Leroux est formé des conseillers Napoléon Gascon, Armand Loiseau, James Deans, Jean-Louis Dufresne, Roland Plante et Hormidas Paquin. Joseph Monette remplacera James Deans au siège 2 en juin 1948.

L'Avenir du Nord, 22 août 1947, vendredi 22 août 1947

Page : 1 sur 8. Zoom automatique

Directeur-gérant, MARC FORTIN

# De la Grrrrrande Politique

### Potins politiques

**Cadillac et Château de Luxe**  
Ministres et députés de l'Union Nationale acquièrent vile la maison des grands et le toit du luxe.  
Après le notaire Blanchard qui s'est fait donner un "Cadillac de Luxe", ne voilà-t-il pas que le ministre du Travail, l'honorable Antonio Barrette, est à se faire construire, non pas un camp d'été, mais un véritable "Château de Luxe" dont nous aurons l'occasion de reparler.

**Le Château Barrette**  
En effet, l'honorable Antonio Barrette, à l'instar de son illustre prédécesseur William Tremblay, a été atteint, lui aussi, du goût des châteaux luxueux.  
Les villageois qui auront l'occasion d'aller au Lac Beauport, à environ vingt milles de Joliette, pourront contempler le splendide château que l'honorable M. Barrette est actuellement à se faire construire.  
Il n'y a pas à dire, monsieur Duplessis n'a guère été chanceux avec ses ministres du Travail : ils manifestent un talent exceptionnel pour arriver trop rapidement à la fortune.

**Scandales aux Ecoles d'Arts et Métiers**  
La province de Québec a obtenu plus que sa part de la Corporation des Biens de Guerre qui a cédé au gouvernement provincial, pour des prix très modiques, de l'outillage, de la machinerie, des biens de toute nature, destinés à l'usage des Ecoles d'Arts et Métiers. Il appert que beaucoup de ces biens achetés et payés par la province, ont été ensuite remis et donnés à des favoris du régime.  
Une enquête qui sera incessamment tenue par les autorités fédérales, nous fera connaître bientôt des révélations scandaleuses et sensationnelles.

**Mauvais Etat des Routes**  
Les routes de notre province n'ont jamais été dans un état aussi pitoyable que cette année. Deux de nos lecteurs qui reviennent de voyage : l'un de Gascons et l'autre de l'Abitibi, nous ont fourni, à ce sujet, des renseignements très précis.  
Dans chacune de ces régions, les voyageurs ne peuvent circuler sur les routes de la province, sans éprouver les inconvénients inévitables de chemins qui sont à peine carrossables et sans risquer d'endommager sérieusement leur automobile.  
Le ministre de la voirie serait mieux de moins songer à faire des routes dispendieuses dans

**\$45,000 pour battre le maire Aimé Lalande de Val-David.**  
— Un autre petit coup sale de l'Union nationale.

Les mauvaises nouvelles sont toujours d'actualité.  
Il ne s'agit pas d'un conte de fées. C'est un fait connu de tout le monde dans la province de Québec que plus l'Union Nationale se roule dans la boue des scandales, plus elle fait des efforts désespérés pour se cramponner au pouvoir. Ça paye donc bien ce pouvoir-là ? Ça s'adonne ! Pour eux.  
Le gouvernement des parcs a recours aux moyens les moins recommandables pour tenter de maintenir un prestige qui s'effrite de jour en jour avec une rapidité alarmante, alarmante pour les partisans de l'Œignon national.  
On fait le petit jeu de la balanoire lorsqu'il s'agit des élections municipales. Ainsi que les Coeurs de l'ancienne Rome qui imposaient leur volonté au peuple, le gouvernement à Maurice impose la sienne aux contribuables des municipalités. Rien que ça !  
Jusqu'à présent, messieurs les contribuables, vous avez cru que vous étiez libres de choisir votre maire et vos conseillers ? Plus maintenant. Le mot d'ordre est donné. Il faut que les maires de toutes les municipalités de la province soient des partisans de l'Union Nationale. Autrement vous serez punis, vous serez privés d'octrois, d'assistance et si c'est possible on vous enlèvera le moyen de vivre honorablement. La corruption ou la mort ont les deux à la fois. Le contribuable n'a qu'à choisir. Déclément, M. Duplessis, qui vilipende les dictatures, a recours aux mêmes procédés qui déshonorent les tyrans. En certains milieux on s'explique mal que M. Duplessis soit contre le communisme puisqu'il utilise les menaces et le chantage qui contiennent la gloire du bolchévisme. Jusqu'au bout peut aller l'hypocrisie d'un chef affamé !!!

ou moins "bleus" malgré son "al' douce" et consulte la carte des élections municipales. "Oh ! oh !, se dit-il, il y a des élections à Val-David ! C'est le temps de donner un coup, ce qui veut dire dans son langage "c'est le temps de faire un petit coup", national. On va forcer M. Lalande à "résigner" en faveur d'un candidat de notre choix, de mon choix. "Ça va faire plaisir à Maurice et à force de lui faire plaisir il finira par être ministre."  
Vous savez bien comme moi que ce sont là les pensées rafraîchissantes qui bercalent l'imagination de notre député provincial. Mais M. Lalande n'a pas "résigné". Et de là, le tranchant du couteau : "Si vous votez pour Lalande vous n'aurez pas le pont."  
Que c'est beau la grrrrrande politique !

Toute la population de Val-David reconnaît M. Lalande pour un citoyen très digne, pour un maire qui a toujours rempli son devoir, qui fut toujours en faveur d'un progrès raisonné et raisonnable. Les contribuables savent que tout le temps qu'il fut maire la corporation a prospéré. On était en faveur de M. Lalande. Mais M. Lalande dut baisser pavillon et il fut battu par quelques voix en juillet dernier.  
N'empêche qu'il a fallu la somme de \$45,000 pour faire battre un maire de campagne !!! A ce compte-là il faudra à M. Blanchard la somme de deux millions cinq cent mille pour tenter de battre son adversaire aux prochaines élections dans Terrebonne. Maurice va trouver ça coûte trop cher et qu'à tout prendre son monsieur Blanchard ne vaut pas ça. Et vous allez voir qu'il le laissera tomber. Pauvre J.L. !

### Remaniement ministériel à Ottawa ?

(Par Lionel Bertrand, N.P.)

Le décès si soudain de l'hon. Bridges, député de York Sunbury, (Nouveau-Brunswick) et ministre des Pêcheries dans le gouvernement fédéral, pourrait bien forcer M. King à faire d'importants changements dans son cabinet. D'autant plus que l'hon. M. Glen, ministre fédéral des Mines et Ressources et député de Marquette (Manitoba) est gravement malade depuis juin ; il est d'ailleurs peu probable qu'il reprenne son poste.  
La nomination des ministres relève directement du premier ministre qui peut les choisir au sein de la députation ou les prendre à l'extérieur. Dans ce dernier cas, il faut que le nouveau ministre se fasse élire.  
Dans le cabinet actuel, il y a 19 ministres, ainsi répartis par provinces :  
Ontario, sept : MM. King, premier ministre ; Howe, ministre de la Reconstruction ; Gibson, secrétaire d'Etat ; Mitchell, ministre du Travail ; Chevrier, ministre des Transports ; Paul Martin, ministre de la Santé, McCann, ministre du Revenu National ;  
Québec, six : MM. St-Laurent, secrétaire d'Etat aux affaires extérieures ; Fournier, ministre des travaux publics ; Bertrand, ministre des Postes ; Claxton, ministre de la Défense Nationale ; Jean, Solliciteur général ; Abbott, ministre des finances ;  
Colombie-anglaise : M. Mackenzie, ministre des Vétérans ;  
Alberta : M. Mackinnon, ministre du Commerce ;  
Saskatchewan : M. Gardiner, ministre de l'Agriculture ;  
Manitoba : M. Glen, ministre des Mines et des Ressources ;  
Nouvelle-Ecosse : M. Isley, ministre de la Justice ;  
Nouveau-Brunswick : M. Bridge, ministre des Pêcheries ;  
Île-du-Prince-Edouard : A. C. —  
MM. Glen et Bridges sont à remplacer. La province de Manitoba tendra à avoir son représentant dans le cabinet, le Nouveau-Brunswick de même. Il semble peu certain qu'un député actuel du Nouveau-Brunswick soit choisi ; cette province compte à Ottawa six députés libéraux, dont trois de langue française. (Suite à la page 2)

### Activités de M. Lionel Bertrand

M. Lionel Bertrand, député fédéral de Terrebonne, a eu une semaine fort chargée, tant à son bureau qu'à l'extérieur.  
Jeudi de la semaine dernière, il assistait au dîner de clôture du congrès de la Fraternité Canadienne des Policiers, à Saint-Jérôme, et y portait la parole. Au bureau, vendredi et samedi matin, il a reçu nombre de visiteurs.

### Résultats de la Campagne d'Embellissement ?



Voici la superbe clôture qui encercle maintenant le terrain d'expansion, située sur le boulevard Melancon. Les propriétaires de ce quartier de Saint-Jérôme, après avoir été suppliés par les autorités de notre ville (comme tout le monde d'ailleurs) d'embellir leurs propriétés, veulent montrer à leurs concitoyens la part que nos idylles municipales ont prise dans cette campagne d'embellissement de la Reine du Nord en fichant, dans un des plus beaux quartiers résidentiels de Saint-Jérôme, cette palissade connue des Iroquois seuls !... Aussi, l'on-ils photographié en nous demandant de produire ce chef-d'œuvre d'urbanisme dans l'Avenir du Nord.

### QUEBEC N'A RIEN A CRAINDRE

Voilà la rubrique sous laquelle, lundi, le 15 août courant, au lendemain de la grande assemblée libérale de l'Islet, la "Presse", de Montréal, intitulé son premier article de tête, en page éditoriale. Dans les colonnes du grand journal montréalais, cet article prend toute une signification, car on sait que la "Presse" s'efforce toujours à ménager la chèvre et le chou.  
Dimanche, à l'Islet, il y avait grand raffinement des forces libérales auquel assistaient, comme hôtes d'honneur et principaux orateurs, l'hon. M. Louis St-Laurent, ministre des Affaires extérieures du Canada, et l'hon. M. Adélar Godbout, chef de l'opposition libérale, à Québec. On y a discuté surtout la question des relations entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial et la fameuse question de l'autonomie de nos provinces — la hache de guerre de M. Duplessis.

## Élection juillet 1948

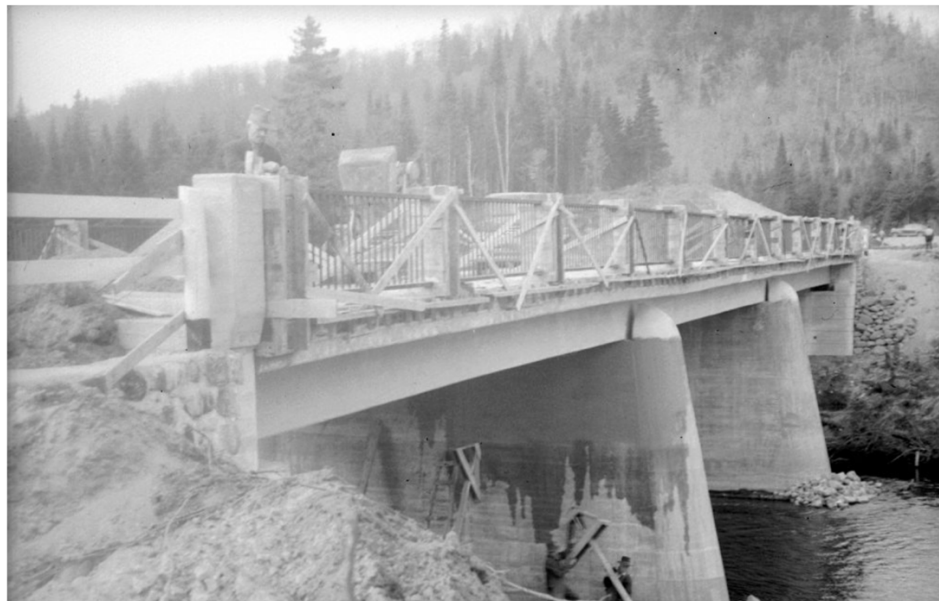
Jean-Louis Dufresne et Hormidas Paquin et Joseph Monette sont réélus pour les sièges 2,4 et 6

## Nouveau pont à Val-David

Hier a eu lieu à Val-David la bénédiction et l'inauguration officielle d'un nouveau pont sur la Rivière du Nord, reliant la rue de l'Eglise à la route nationale. Cet ouvrage moderne, aux lignes simples et élégantes, est fait de béton avec garde-fou métallique et sera brillamment éclairé. Le tablier mesure 135 pieds de longueur par 40 pieds de largeur.

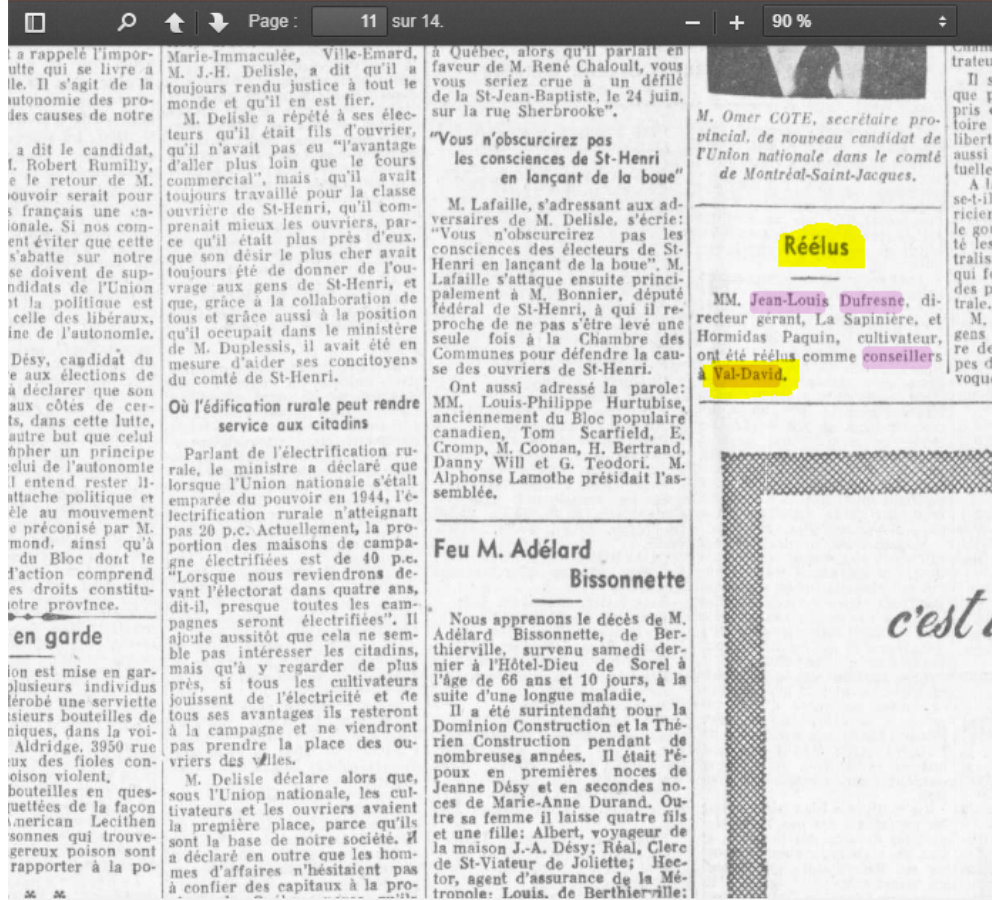
Parmi les nombreuses personnalités qui ont assisté à la cérémonie d'hier, mentionnons: M. Roméo Lorrain, ministre des travaux publics; M. Antonio Talbot, ministre de la voirie; M. Albiny Paquette, ministre de la santé; M. Jean-Paul Sauvé, ministre du bien-être et de la jeunesse; M. J.-L. Blanchard, député de Terrebonne; le Dr J.-F.-A. Gatién, député de Maisonneuve; Son Honneur le maire Albert Leroux, de Val-David.

M. l'abbé Maurice Monty, curé de Val-David, officiera à la bénédiction, assisté des curés de Ste-Agathe et de Val-Morin. M. Roland Paquette, président de la ligue civique de Val-David, agira comme maître de cérémonies.



1948, Pont Trudeau (sic) sur la rivière du Nord à Val-David; photo Olivier Desjardins ONF, BanQ E6.S7.SS1.P2576

le Devoir 14 juin 1948



## Les pompiers de Val-David

L'examen minutieux des procès-verbaux de la municipalité de Bélisle's Mills, créée en 1921 (devenu Val-David en 1944), ne nous permet pas de penser que la municipalité se soit préoccupée rapidement de protection incendie (se fiant probablement à l'existence du corps de pompiers de Sainte-Agathe). Silence total dans les procès-verbaux entre 1929 et 1938. En juin 1938 on parle d'étudier « l'installation possible d'un système de protection contre incendie », sous l'impulsion de Léonidas Dufresne. Il nous manque les procès-verbaux de la municipalité de 1940 à 1948 (le livre a disparu des archives municipales). Donc nous ignorons si la municipalité a donné rapidement suite à ces premières réflexions. En 1948, en février, la municipalité est dotée d'un service incendie; la municipalité achète une pompe, semble-t-il usagée, ayant appartenue à l'armée canadienne. On pense qu'il existe à ce moment un genre de service d'incendie, mais formé uniquement de bénévoles et/ou de volontaires.

Prémonition ou prévention : le mois de mai 1948 est marqué par deux incendies majeurs qui font les manchettes partout au Québec : l'incendie de l'auberge « La belle Chaumière » derrière la gare à Val-David, et l'incendie d'une vingtaine de maisons appartenant à des familles juives sur le territoire de Val-David et de Val-Morin (le pyromane sera arrêté quelques jours plus tard et jugé inapte à un procès pour cause de maladie mentale). Les deux incendies à 6 jours d'intervalle ! Les choses se mettent soudainement à bouger. L'incendie de l'auberge coûte cher à la municipalité : 145 \$ pour l'aide des pompiers de Sainte-Agathe et 225 \$ pour l'aide des pompiers de Val-Morin, qui seront versés en 1949. En août 1948, la Ligue Civique de Val-David (notre première chambre de commerce qui travaille fort au développement de l'industrie touristique) demande à la



municipalité d'améliorer la protection incendie au village; la ville envisage la pose de bornes fontaines. Mais la municipalité fait aussi un grave constat; il y a pénurie d'eau au village; maisons, auberges manquent systématiquement et souvent d'eau; même l'école du village qui reçoit quotidiennement 80 élèves souffre de cette pénurie. La municipalité doit envisager le creusage de nouveaux puits, l'enterrement à plus grande profondeur de ses conduites d'eau (il semble que plusieurs conduites soient encore en bois). En août 48, on achète 500 pieds de boyaux incendie, de 2 1/2 pouces, testé à 400 livres de pression. En décembre 48 on achète une nouvelle pompe Dunlop pour la somme de 335 \$, (peut-être est-ce l'ancienne pompe de l'armée canadienne apparue tardivement dans les procès-verbaux). Le même mois, on demande à Alfred Dufresne (à qui l'on donne le titre de chef des pompiers; on ne sait pas quand il fut choisi à ce poste) de faire procéder à la construction d'un séchoir à boyaux dans la salle paroissiale.

Les pompiers volontaires de Val-David se réunissent en association au cours de l'automne 1949. Le résultat de leur première élection est le suivant: Alfred Dufresne est nommé chef, Roméo Gareau est nommé sous-chef et Sylva Noël est nommé secrétaire de l'association; les pompiers sont alors Engelbert Leroux, opérateur de la pompe, Gustave Cordeau, René Davidson, Stolan Davidson, René Frenette, Joseph Leroux, Marc Leroux, Georges Yarushevsky, et Marcel Ouimet.

Grâce au député Blanchard du Comté de Terrebonne, le Ministère des travaux publics commence à verser à Val-David des subsides pour leur Département d'incendie. La municipalité procède en 1952 ou 53 à l'achat du terrain pour y aménager leur poste de pompier, sur la rue derrière la gare (l'ancien terrain occupé par l'auberge La Belle Chaumière qui a brûlé en 1948); elle achète aussi 8 nouvelles bornes fontaines et demande au gouvernement l'aide d'un ingénieur pour les aider à faire les plans de leur poste. Des bornes fontaines seront acquises presque à chaque année par la suite.

En Juillet 1954, la municipalité demande, via leur député, au Ministère des travaux publics, une aide correspondant à 50 % des coûts de construction du Département d'incendie et d'un séchoir à boyaux; 8000 \$ pour le poste de pompier et 1000 \$ pour le séchoir à boyau.

En novembre 55, la municipalité accepte la proposition d'achat d'un camion FWD (four weel drive) chez Lauzon Équipement (pour la somme de 6595 \$); faut ajouter à cette somme 6500 \$ pour l'installation par Pierre Thibault à Pierreville de l'équipement incendie dont la pompe. Plusieurs des anciens pompiers de Val-David se souviennent de ce camion, de sa transmission difficile (entre autre du mélange des 4è et 5è vitesse), mais aussi de sa capacité à aller n'importe où 3. Le camion sera livré au début de 1956.



Nouveau camion de pompier au garage municipal de Val-David en 1993. Laurent Lachaine, maire à gauche, M Gendron de MaxiMétal au centre, Yvan Lachaine chef pompier, et frère de Laurent, à droite. Le camion Ford Cargo a été acheté et modifié par MaxiMétal (1983) Inc. pour plus de 152 000 \$



L'ancien camion de pompier datant de 1956. Archives SHPVD

## ÉLECTION DE 1949

M. Albert Leroux, maire de Val-David, a été réélu par une majorité de 8 voix contre M. Aimé Lalonde. Le vote se partage ainsi: M. Leroux, 129 voix, et M. Lalonde, 121.

Le conseiller Roland Plante est réélu conseiller de Val-David et on compte deux nouveaux échevins: MM. Ovila Beaulieu et Leslie Morin.

Le devoir, 19 juillet 1949

Le conseil de juillet 1949 formé d'Albert Leroux élu maire, avec trois conseillers : Roland Plante est réélu, Ovila Beaulieu et Leslie Morin apparaissent au conseil. Jean-louis Dufresne au siège 4, Joseph Monette au siège 2 et Hormidas Paquin au siège 6 poursuivent leur mandat.

## Élection juillet 1950

La presse, 1884- (Montréal), 27 juillet 1950, jeudi 27 juillet 1950

Page : 29 sur 52. 100 %

À la fin de l'été, on annonce les films R.T.O., "Intrigue africaine au Kenya", "Sergeant et Mrs. Mike au Canada" et "African queen" également dans ce pays.

Albert Cohen doit tourner "I Dive for treasure" à la Jamaïque et la Fox "Lydia Bailey" en Haïti. Cette même société réalisera au Maroc français "Kangaroo", et deux films en Australie.

La Metro tourne en Ecosse "Ivanhoe". Le film "Good bye U.S.A." doit être réalisé en France, Italie, Angleterre et Autriche. Enfin, en Italie, on prévoit la venue d'une nouvelle firme américaine pour "Companion of the left hand".

Au cours des deux dernières années, les grandes firmes américaines ont réalisé quinze films en Angleterre, seules ou en coproduction, pour utiliser les livres bloqués.

**Conseillers élus à Val David**

S.-Jérôme, (D.N.C.) — Trois conseillers ont été élus par acclamation à Val-David, ces jours derniers: MM. Jean-Louis Dufresne et Hormidas Paquin ont été réélus le premier pour la 3ième fois et le second pour la 9ième fois. M. Aimé Lalonde a été élu par acclamation.

**Chef-d'oeuvre mahométan**

—L'Alhambra, à Grenade, Espagne, est universellement reconnu comme l'un des chefs-d'oeuvre de l'architecture mahométane.

fort longues, et parfois assez ennuyeuses dans leurs aspects théoriques. Et ce que l'on peut dire de la préparation, au pilotage de grande ligne s'applique également, quoique dans une moindre mesure, à la formation du navigateur, de l'expert de la radio aérienne, etc.

Une question se pose donc. Pour le jeune homme dont les ressources pécuniaires et les études passées s'adaptent à un avenir dans l'aéronautique active, les positions offertes au sein des équipages aériens sont-elles suffisamment attrayantes? Ou, en d'autres termes, l'enjeu justifie-t-il les sacrifices à consentir, pendant un an, deux ans, cinq ans même?

La réponse s'est présentée, ces jours derniers, devant les yeux de l'auteur de ces lignes, qui avait été invité à passer quelques heures en compagnie d'équipages aériens "en permission" dans la région de Montréal, entre deux envolées au service de l'un des plus grands transporteurs internationaux du monde, l'organisation K.L.M.

**Villégiature annuelle**

C'est sur les terrasses de l'un des plus beaux hôtels de la région des Laurentides, à Sainte-Adèle-en-Haut, que nous avons rencontré samedi dernier les membres de deux équipages complets des Lignes royales hollandaises, 20 personnes en tout parmi lesquelles on remarquait deux charmantes hôtesses de l'air, Mlles Maria J. van Ast et Adele Van Gestel, la première une Hollandaise, l'autre une Belge; et deux Canadiens, les premiers officiers (coopilotes) Charles D. Moir, de Aberdeen, N.-E., et Alfred J. Boyce, de Toronto.

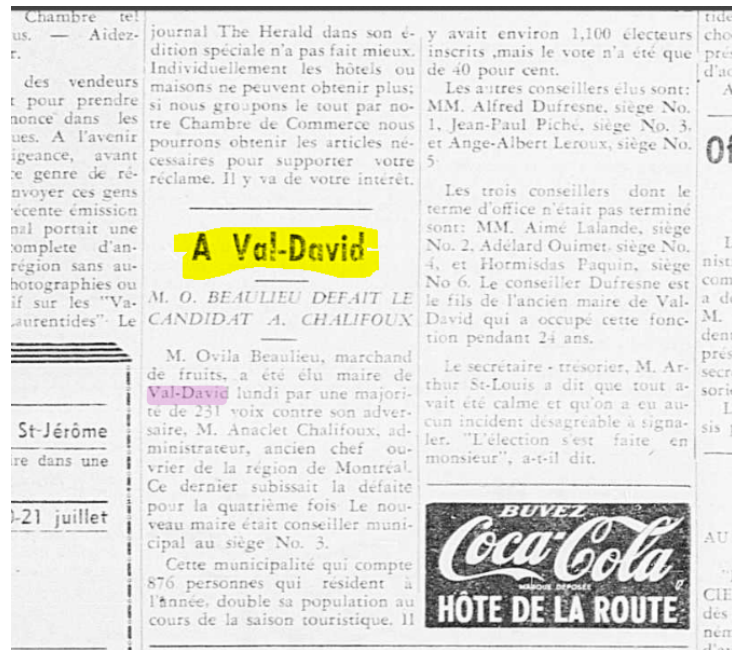
L'un des équipages de dix personnes — et c'est là le personnel régulier affecté à la manœuvre d'un avion "Constellation", et chargé du confort de ses passagers — était arrivé à Ste-Adèle le vendredi matin. Parti de Amsterdam le jour précédent, il profitait d'un congé qui ne se terminerait que le lundi matin, à

**BELLES CROISIÈRES PANORAMIQUES**

"Cette fin de semaine, choisissez une croisière sur le fleuve —"

Jean-Louis Dufresne et Hormidas Paquin sont réélus; Aimé Lalonde, est élu par acclamation en remplacement de Joseph Monette au siège no 2

## Élection juillet 1951



Ovila Beaulieu, marchand, est élu par majorité de 231 voix contre Anacleto Chalifoux, défait pour la 4<sup>e</sup> fois.

Sont élus également : Sièges no 1 : Alfred Dufresne, Sièges no 3 : Jean-Paul Piché et Sièges no 5 : Angelbert Leroux

Au Sièges no 2, Aimé Lalande, au Sièges no 4, Adélard Ouimet et au siège no 6, Hormidas Paquin poursuivent leur mandat

Ovila Beaulieu, marchand de fruits et légumes en gros, sera réélu pour trois mandats, jusqu'en 1957. Puis pour un autre mandat de 2 ans en 1959. Ovila Beaulieu décèdera le 20 juin 1977 à 80 ans. Résidents permanents à Val-David lors de l'élection : 876 (population double l'été).

## Élection 9 juillet 1952

Élection pour sièges 2, 4 et 6. Aimé Lalande se représente au siège 2 et est élu. Adélard Ouimet, menuisier est élu au siège 4. Hormidas Paquin est réélu au siège no 6. Sylvio Monette apparaît dans le procès-verbal du conseil du 7 juillet 1952 et semble remplacer Jean-Paul Piché.

## Élection 8 juillet 1953

Ovila Beaulieu est réélu maire par acclamation et aussi par acclamation Sylvio Monette au 1, Alfred Dufresne au 3, Engelbert Leroux au 5.

Fin 1953 apparaît au PV du conseil Léo Piché comme conseiller qui remplace Aimé Lalande au siège no 2

En décembre 1953 sera déposé ce qui nous a semblé le premier budget de la municipalité :

Déclaration Budget Pour Année 1954

Considérant que les Prévisions Budgetaires des revenus et dépenses de la Corporation Municipale de Val David pour l'année 1954 s'établissent comme suit:

Dépenses.	
Conseil de Comté	700.00
Salaires du Secrétaire	1800.00
Rôle d'évaluation	200.00
Représentations	110.00
Papeterie et fournitures de Bureau	100.00
Caution Vies Sec	10.00
Congrès délégués	300.00
Voies Salles	400.00
Affonnement à la Presse	12.00
Nett Incendie	1000.00
Ass responsabilité	181.50
Post. Téléphone	300.00
Ent chemin Tél et Autres	4000.00
Contaminés	1100.00
Eclairage de Rue	2500.00
Assurances Publique	350.00
Remboursement emprunt	2500.00
Intérêt sur emprunt	350.00
Aras Regens	150.00
Divers et Imprevus	500.00

Attendu que d'après le Budget ci dessus cette Corporation aura à pourvoir au cours de l'année 1954 a des dépenses se totalisant a \$14913.50

## Élection juillet 1954

En 1954 trois conseillers sont élus, Adelard Ouimet au siège no 4, Hormidas Paquin au siège no 6 et Léo Piché au siège no 2

## Élection 13 juillet 1955 (trente-quatrième élection)

Élu par acclamation à la mairie, Ovila Beaulieu, marchand; comme conseillers Richard Lachaine, garagiste, au siège no 1, Alfred Dufresne, marchand au siège no 3 et Engelbert Leroux, opérateur, au siège no 5.

Page : 3 sur 12 80 %

Leur Lachance, qui depuis le quinquennat "Le Devoir" a été remis hier matin au 16 août prochain. L'imprimerie Populaire est accusée d'avoir illégalement congédié un typographe, M. Benoit Gagnon, pour cause d'activité syndicale. L'affaire s'est déroulée devant le juge Willie Proulx. Me Gérard Laganière est l'avocat de l'imprimerie Populaire, Mes Phil Cutler et Georges Lachance occupent pour le poursuivant.

Lorsque la cause fut appelée, Me Laganière demanda une remise; il déclara que Me Jacques Perrault était en vacances et qu'il en avait besoin comme témoin et comme avocat conseil.

Le juge Proulx accepta cette raison et accorda la remise. Mes Cutler et Lachance firent alors entendre de vives protestations, prétendant que la défense devrait être prête à procéder.

Après quelques minutes de débat acerbe, le juge rétablit l'ordre en déclarant qu'il ne s'agissait plus de savoir si la cause serait remise ou non, puisqu'il avait déjà

Un cautionnement de \$2,000 sur immeuble a été fixé hier matin, par le juge Guy Guibault, qui siégeait aux enquêtes préliminaires, dans la cause de Roger Lévesque, accusé de tentative de meurtre sur la personne de l'agent Marquis, de l'escouade municipale de la Moralité.

Ce cautionnement a été accordé à la requête de Me Raymond Daoust, avocat de Lévesque, et l'instruction de l'enquête préliminaire a ensuite été remise, pour la forme, au 20 courant. C'est Me Maurice Fautoux, C.R., qui est procureur de la Couronne.

Le geste qu'on reproche à Lévesque aurait été commis le 17 juin dernier, à la porte du Casino Français, un cabaret du boulevard Saint-Laurent. Lévesque aurait déchargé une balle de carabine en direction de l'agent Marquis, qui voulait le questionner en compagnie d'un autre policier.

On se rappelle que Me Daoust, avec sa vigueur habituelle, a pro-

vementement responsable de la mort de M. Rasse! Champagne, 63 ans, qui est décédé à l'hôpital Notre-Dame le 10 juillet dernier.

Le 22 juin, vers 6.30 a.m., la voiture de Ducharme heurta celle de M. Gérard Leblanc, à l'intersection des rues Liège et Lajeunesse. Ducharme a admis qu'en cette circonstance, il n'a pas fait l'arrêt réglementaire, à cette intersection, parce qu'il était aveuglé par le soleil et parce qu'un camion lui bloquait la vue. C'est au cours de cet accident que M. Champagne a été grièvement blessé.

Le Dr Clément a déclaré à la suite du verdict, que Ducharme n'avait pas fait preuve de la diligence et de la prudence nécessaire, comme le prescrit la loi des Véhicules-Automobiles, et qu'en conséquence, le verdict des jurés est pleinement justifié.

cette preuve n'est pas fournie chaque année, l'enregistrement de l'automobile devrait être refusée.

**A ST-EUSTACHE-SUR-LE-LAC**

Le maire et trois conseillers ont été élus par acclamation, récemment, à St-Eustache-sur-le-Lac. Le maire est M. J.-F. Mathys, vice-président de la Franki Compresses Pile. Les conseillers: MM. J.-A. Lemay; A.L. Bellotti; P.J. Léger. Ils sont élus pour un terme de deux ans.

**CHEZ LES PHARMACIENS**

M. Paul-H. Soucy, vient d'être réélu président pour un troisième terme aux dernières élections du Conseil des pharmaciens de la province de Québec. L'exécutif a également été réélu à l'unanimité. Il se compose de MM. H. Soucy, président; B. Lajeunesse, 1er vice-président; J.-O. Cusson, 2e vice-président; et Sam Boukind, trésorier. Le secrétaire-registraire est M. Emile Coderre.

**A VAL DAVID**

Les membres du conseil municipal de Val David ont été réélus, récemment, par acclamation. M. Ovide Beaulieu, marchand de fruits et légumes en gros, est toujours maire. De même que les conseillers, MM. Alfred Dufresne, Richard Lachaine, et Engelbert Le-roux.

**MENACE DE GREVE**

Sudbury (PC) — Les employés des mines et des raffineries de l'International Nickel de Sudbury ont voté en faveur de la grève si les négociations échouent. Près de 9,250 employés demandent des augmentations de salaires.

division à son docteur Rosemond d'uniforme portant mes et étoiles dorées. M. Langlois avait vêtement à la main et de se faire habiller ornementalement fut livrés en 1954. Le 15 juin maison Scully s'est vice municipal des gasins pour en oment. Le compte de \$218.67.

Le service des gasins refusa d'acture en expliquant tons de vous infir de de Montréal ne egle dette comme En effet, le direct transigé directem sans avoir été cou ble par une requ commande officiel Montréal. En con sommes d'avis qu vous adresser à M obtenir le règlement.

La maison Scully; Comité exécutif d portant la date d nier. Elle exposai glois avait ainsi commander se chef de police, sa pagner ses commai lions officielles. I ces documents qu' La maison Scully foi et s'en remetta du Comité exécuti

Le cas est venu commissaires muni décide d'honorer \$218.67, tenant e que la maison inté de bonne foi.

**Bourse d'été**

**VISITEZ L'EUROPE**  
dans votre propre  
**RENAULT**  
Sédatan 1975 PARIS  
RACHAT GARANTI -  
LA MAJEURE PARTIE DU PRIX VOUS EST REMBOURSEE!  
Visitez l'Europe dans une Renault neuve 4 places, 4 portes  
Sédatan. Moins cher qu'une location de voiture, moins cher  
que le chemin de fer avec le PLAN RENAULT TOURIST  
comportant garantie de rachat. Voyez la RENAULT,  
obtenez tous renseignements à notre nouvelle salle  
d'exposition à: 1427 rue De la Montagne, Montréal  
**RENAULT** Tel.: AVenue 8-4291  
Demandez-nous où on peut voir la Renault dans d'autres villes.

*En quelques  
lignes...*

**LA CIRCULATION A PONT-VIAU**

Le ministère provinciale de la Voirie tente aujourd'hui une expérience pour accélérer la circulation en éliminant les principaux virages à gauche aux approches nord du pont Viau. Les autos franchissant le pont et voulant continuer vers l'ouest, via la route 38, devront tourner à droite, à la rue Corbeil. Celles venant de St-Vincent-de-Paul devront virer à gauche dès la rue St-Hubert. Et les véhicules roulant vers le nord, devront d'abord tourner à droite

En septembre 1955 sont nommés Bernard Courtemanche au siège no 5 et René Gélinas au siège no 2.  
Eugène Monette est nommé en février 56 au siège no 4 et Sylva Noël au siège no 3.  
D'Assise Paquin est renommé au conseil au siège no 5 en mars 1956 en remplacement de Bernard Courtemanche.

## Élection 11 juillet 1956

Sont élus par acclamation René Davidson au siège no 2, Eugène Monette au siège no 4 et Hormidas Paquin au siège no 6.  
Au siège no 1 sera nommé Roger Ouimet en en août 1956

## Élection juillet 1957

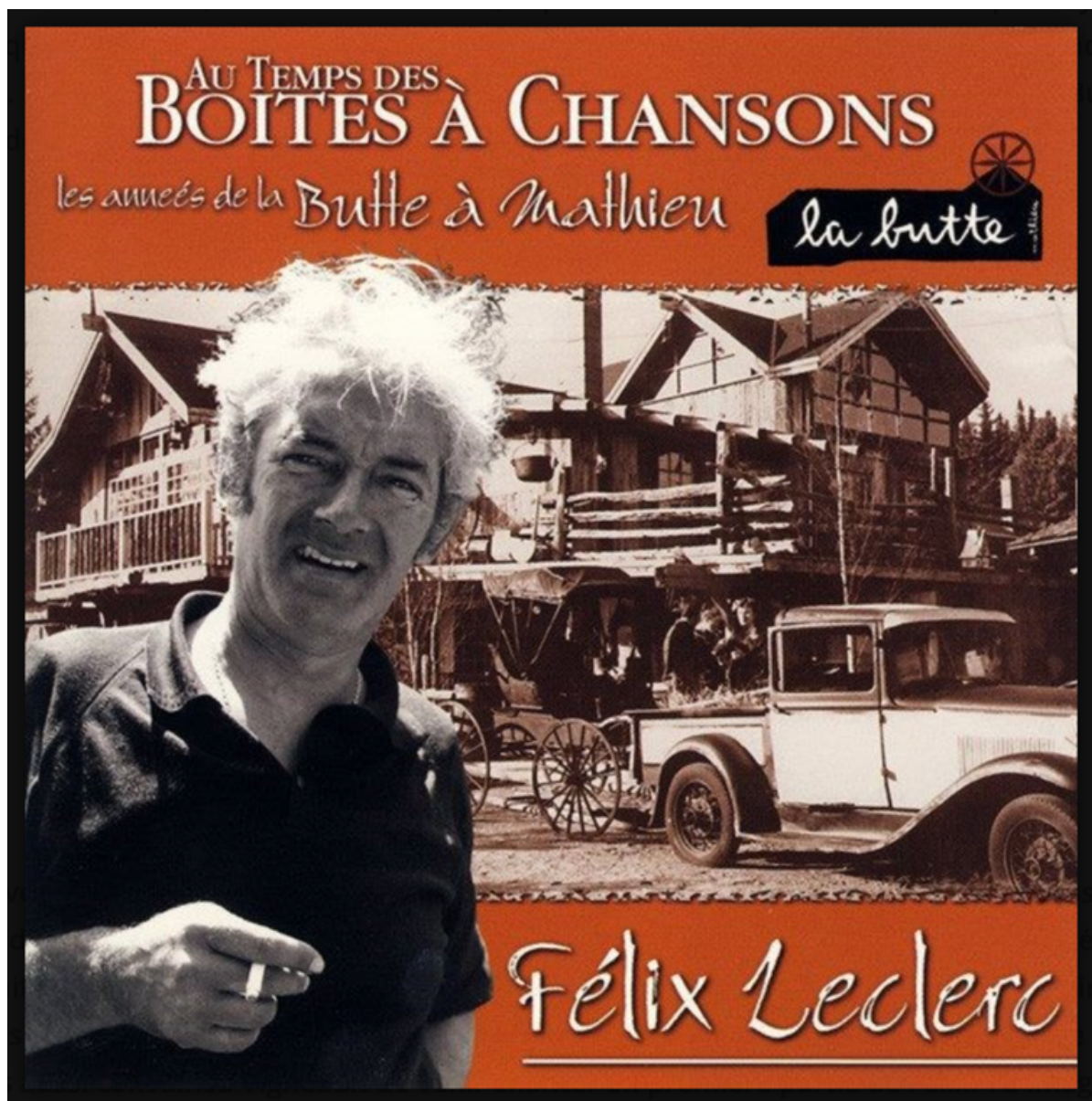
D'Assise Paquin est élu maire. Sont élus conseillers. J. Arthur St-Louis est élu conseiller au siège no 4, avec Roger Ouimet au siège no 1 et Sylva Noël au siège no 3.

## Élection juillet 1958

Edna Paquin est élu au siège no 6, Yvon Guindon au siège no 2 et Jean-Paul Laviolette au siège no 4.

## Élection juillet 1959

Ovila Beaulieu de nouveau élu à la mairie pour un mandat de 2 ans. Nouveaux conseillers Arthur Mathieu, Armand Monette. Il sembler qu'Albert Lachaine soit également élu. Marcel Jolicoeur est nommé ai siège no 1 le 18 mars 1960.



1959, l'année de la naissance de la Butte à Mathieu, un des éléments majeur de l'histoire et du patrimoine de Val-David

## Élection juillet 1960

Nommés conseillers : Yvon Guindon au siège no 2, Jean-Paul Laviolette a siège no 4 et Edna paquin au siège no 6.  
Le siège no 3 (Albert Lachaine) est déclaré vacant à l'automne 1960. Roger Laverdure comblera le poste en novembre.

# Élection juillet 1961

René Gélinas, gérant du Village du Père Noël, gagne sur Ovila Beaulieu avec majorité de 48 voix

**Réélection de M. Deslauriers à la mairie de Sainte-Lucie**

**Léo Boivin est réélu maire à Saint-Faustin**

ST-FAUSTIN. (DNC) — Lors de la mise en nomination pour le poste de maire et de trois conseillers à St-Faustin, M. Léo Boivin, maire sortant de charge, a été réélu par acclamation pour un autre terme tandis que messieurs J. S. Guindon, Raoul Laroche et Armand Chalifour ont également été réélus par acclamation pour un autre terme. A Val David, le maire sortant de charge, M. Ovila Beaulieu, faisait face à M. René Gélinas, gérant du village du Père Noël de Val David. M. René Gélinas a remporté la victoire avec une majorité de 48 voix. Chez les conseillers, messieurs Arthur Mathieu, Marcel Jolicoeur et Edna Paquin ont été réélus par acclamation. A Val Morin, M. Emile Belair a défait le maire sortant de charge, M. Davidson, avec une majorité de 13 voix. Chez les conseillers au siège numéro 1, M. Hermas Vendette a défait M. St-Pierre, sortant de charge, par une majorité de 9 voix. Au siège numéro 2, M. Maurice Marimier a été réélu avec une majorité de 7 voix sur son adversaire, M. Noël Renaud, et au siège numéro 3, M. A. H. Létourneau a été élu par acclamation.

A Ste-Lucie

ST-JEROME. (DNC)

1962

La presse 22 juillet 1961

**M. RENE GELINAS**

Le maire de la municipalité de Val-David, M. René Gélinas, est décédé subitement le 13 février, alors qu'il venait de quitter Val-David pour se rendre à Montréal. M. Gélinas avait été élu maire en juillet 1961, mais il était depuis 1954 l'administrateur du Village du Père Noël au même endroit. Le défunt avait été à l'emploi d'une banque pendant près de 15 ans, pour travailler ensuite chez des courtiers pendant une douzaine d'années. Il fut ensuite gérant de bureau pendant cinq ans pour prendre finalement l'administration du Village du Père Noël à Val-David.

M. Gélinas laisse dans le deuil son épouse, née Jacqueline Rolland; son frère, M. Emile Gélinas, son beau-frère, M. Yves Rolland; ses belles-sœurs:



Mmes Emile Gélinas, Camille Légare et Raymond Rolland; ses neveux et nièces, Louis, Claude et Lucie Gélinas, Yvan Légare, Yves, Marie, Maurice et Monique Rolland.

La dépouille mortelle est exposée au 790 boul. Ste-Croix, à Ville St-Laurent et les funérailles auront lieu demain, jeudi le 15 février, à l'église St-Hippolyte de Ville St-Laurent, et l'inhumation, au cimetière de la Côte-des-Neiges.

CI-DES CHAMBRE RESE.

HORIZO STAMP QUÉBEC

La Presse 13 février

Arthur Mathieu, Marcel Jolicoeur et Edna Paquin sont réélus par acclamation.

René Gélinas décède subitement le 13 février 1962. Son siège est déclaré vacant le 19 février

Il est remplacé au pied levé, le 26 février, par Edna Paquin qui mourra lui aussi en décembre 1962.



## Élection juillet 1962

Pas clair s'il y a eu des élections en 1962. Laurier Lachaine nommé au siège no 4 en octobre 1962. La charge maire est déclarée vacante le 31 décembre 1962. Alfred Dufresne est alors nommé pour le remplacer.

À partir de 1962 ou 1963, ou autour de cette période, il semble qu'il n'y ait plus d'élections à chaque année (le maire et trois conseillers les années impaires et trois autres conseillers les années paires). Nous n'avons pas trouvé le moment exact et la résolution ou règlement qui a changé cette habitude existante depuis 1921.

## Élection juillet 1963

Alfred Dufresne (qui fera 2 mandats de 2 ans) est élu pour un 1<sup>er</sup> mandat. Comme conseillers :  
D'Assise Paquin  
Arthur Mathieu  
Armand Lachaine  
Roger Laverdure  
Yvon Guindon  
Guy Lagacé

## Élection juillet 1965

Alfred Dufresne est élu pour un second mandat. Comme conseillers :  
D'Assise Paquin  
Duncan McInnes  
Armand Lachaine  
Raoul Beaulne  
Roger Laverdure  
Yvon Guindon  
En mars 1966 Marcel Jolicoeur remplace Yvon Guindon

## Le projet de Fondation Stefanoff à Val-David



Mercredi dernier, la fondation Stefanoff, de Val-David, dévoilait la maquette du projet de \$1 million comprenant un musée, une école de peintures, une école d'arts, un amphithéâtre, une église, des boutiques et une quinzaine de maisons. Sur cette photo prise lors de la présentation de la maquette, on remarque, de gauche à droite : M. Lucien Boily, gérant de la Banque Canadienne Nationale ; M. Laurent Bernier, de Drummondville, secrétaire de la Fondation ; M. Jean-Louis Dufresne, propriétaire de l'hôtel La Sapinière et représentant de la Laurentian Resort Asso. ; M. Rosario Marchand, homme d'affaires bien connu de Montréal et de Sainte-Adèle ; M. Léo Boivin, préfet du comté de Terrebonne et maire de Saint-Faustin ; M. Georges Jutras de Drummondville, vice-président de la Fondation ; M. et Mme Christopher Stefanoff, président et vice-présidente de la Fondation ; M. Alfred Dufresne, maire de Val-David ; M. William Valade, maire d'Ivry ; M. Donat Boivin, maire de Saint-Jovite ; M. Rosaire Jutras, responsable de la construction du projet Stefanoff et M. J.-A. Ratelle, représentant les autorités municipales de ville Sainte-Agathe-des-Monts. Ce projet doit débiter au printemps 1966.

Avenir du nord , 28 sept. Toute l'histoire au <https://histoirevaldavid.com/christopher-christo-stefanoff-artiste-peintre-et-entrepreneur/>

## Élection juillet 1967

Raoul Beaulne, propriétaire du salon de quilles (ou se trouve aujourd'hui le LézartLocaux est élu pour un premier mandat. Comme conseillers :

Armand Lachaine

Duncan McInnes

Roger Ouimet

Maurice Rivard, s.3

D'Assise Paquin

Marcel Jolicoeur qui est remplacé par Rémi Vézina en aout 1968

Claude Lemaire est nommé secrétaire-trésorier de la municipalité et sera en poste de 1967 à 1969.

# Val-David résout son problème d'approvisionnement en eau potable

VAL-DAVID -- Depuis plusieurs années aux prises avec un problème d'approvisionnement en eau potable, le village de Val-David vient de le résoudre, par l'érection d'une usine de pompage et par la ramification d'un nouveau réseau de distribution. La bénédiction et l'inauguration du service se sont déroulées cette semaine.

Le curé de la paroisse, le chanoine Louis Forget, a béni l'usine, puis le maire Alfred Dufresne a exprimé sa satisfaction de voir cet aqueduc enfin mis en fonctionnement. Il a rappelé qu'avant sa construction, terminée l'an passé, la localité puisait son eau à même un lac, sis à un mille de distance. Selon ses propos, la quantité d'eau alors fournie, ainsi que sa qualité laissaient à désirer, à tel point que les dirigeants municipaux ont songé à se prévaloir de l'assistance offerte par les gouvernements fédéral et québécois.

Remontant aux débuts du projet, le maire Dufresne a indiqué que la localité avait confié à un bureau d'ingénieurs montréalais le soin de prélever des sondages et d'exécuter des expertises. Deux endroits

avaient retenu leur attention, l'un à proximité de la rivière du Nord, où s'élève maintenant l'usine de pompage, l'autre, de beaucoup plus éloigné. Cet endroit paraissait plus favorable, en raison de sa quantité d'eau souterraine. Les ingénieurs l'ont abandonné, à cause du coût prohibitif des travaux de canalisation qu'il aurait entraînés.

Le puits artésien, mis en ser-

vice, peut fournir 300 gallons d'eau à la minute. En cas d'urgence, cette capacité peut se porter à 600 gallons. L'aqueduc ne puise pas l'eau directement dans la rivière du Nord. Pompée à une cinquantaine de pieds de profondeur, l'eau subit une filtration naturelle, à travers des couches de sable et de gravier.

L'eau fournie par l'aqueduc de Val-David est considérée tellement bonne et si exempte de bactéries pernicieuses, que le ministère de la Santé, après expertises, a dispensé la localité de tout autre procédé de filtration. Il faut dire que, dans ce secteur, la rivière n'est aucunement polluée. Elle ne le devient que beaucoup plus en aval, aux environs de Mont-Rolland.

Outre ses 35,000 pieds de canalisation, Val-David s'est installé un réservoir d'une capacité de 250,000 gallons d'eau. L'ensemble des travaux d'érection a coûté la somme approximative de \$545,000. La contribution des gouvernements fédéral et québécois s'élève à environ \$100,000.

## Majoration de la dette à Granby

GRANBY -- La dette per capita à Granby, au 31 décembre, s'élevait à \$206.63, c'est-à-dire une augmentation de \$38.83.

À la fin de l'année précédente, la dette s'établissait à \$147.80 par personne. La majoration provient des emprunts contractés depuis. En somme, le montant de la dette se chiffre à \$6,965,861.74.

Au paiement des échéances, il a fallu consacrer les 23 p. cent des recettes de l'année. Des versements aussi élevés ne sont toutefois pas un fait nouveau à Granby. D'autre part, les biens-fonds imposables s'arrêtaient à \$13,667,300.

Dans le même temps, l'an passé, la ville de Granby comptait une population de 33,778 habitants.



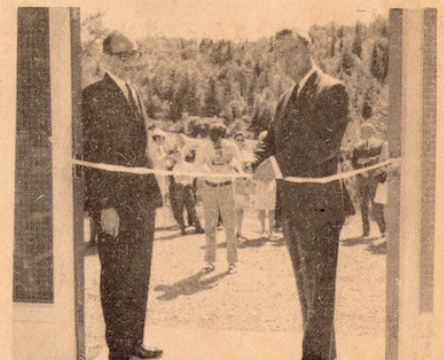
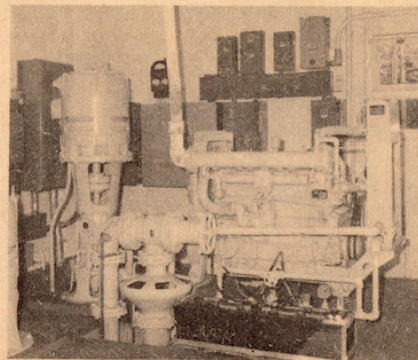
ANNONCE

## Noyé repêché à Drummondville

DRUMMONDVILLE (J.-D.)

La Presse 21 juin 1967

# UNE USINE DE POMPAGE DES PLUS MODERNES



En présence de nombreuses personnalités, les autorités de la municipalité de Val-David inauguraient, dimanche dernier le 18 juin, leur première usine de pompage, conçue selon les plus nouvelles données de la science. Grâce également à la rénovation du système d'aqueduc, les citoyens de Val-David sont assurés d'un approvisionnement d'eau qui répondra à tous leurs besoins. Sur la photo, à gauche, nous voyons Mgr Louis Forget, P.D., curé de la paroisse, bénissant les nouvelles installations. À ses côtés, Son Honneur le maire Alfred Dufresne. Le maire de Ste-Agathe-Sud, M. Rolland St-Jean, apparaît également sur la photo; au centre, l'une des pompes de l'usine; à droite, M. Maurice Dupras, de Saint-Jérôme, représentant de l'honorable Léo Cadieux, député du comté de Terrebonne, coupe le ruban traditionnel. Parmi les invités d'honneur qui assistaient à cette inauguration, mentionnons M. Lafrenière, maire de Sainte-Agathe; M. André-Jean Cloutier, commissaire industriel de Sainte-Agathe; M. Albert Létourneau, représentant

du maire de Val-Morin; MM. Maurice Vézina et André Labrecque, ingénieurs à qui avait été confiée la réalisation de ce projet; M. Sylva Noël, président de la Chambre de Commerce locale; M. Engelbert Leroux, président de la Commission scolaire. Les conseillers de Val-David et plusieurs citoyens en vue ont assisté à la cérémonie. La plupart étaient accompagnés de leur dame. Le coût de construction de l'usine a été en partie assumé par les gouvernements fédéral et provincial. L'usine est entièrement automatique et même en cas de panne d'électricité, elle continuera à fonctionner, car un moteur à l'huile prend la relève en moins de 30 secondes. Les réservoirs ont une capacité de 250,000 gallons. L'usine est située aux limites de la municipalité, sur le bord de la rivière du Nord. Il est intéressant de mentionner que l'on utilise l'eau d'un puits artésien, tout en gardant disponible la réserve d'eau du lac Lasalle. L'usine a coûté \$545,000. La cérémonie s'est terminée par une dégustation de vin à l'hôtel La Sapinière.

Enfin ! après de nombreuses années marquées pas des problèmes d'approvisionnement en eau. Le sommet : écho des Laurentides, 22 juin 1967

## Élection juillet 1969

**Raoul Beaulne** maire sortant, réélu

Roger Ouimet, candidat défait

En 69, élections pour :

S. no 1 : Guy Lagcé

S. no 3 : Sylva Noël

S. no 5 : Duncan MacInnes



La Mairie de Val-David en 2018. Photographie par Jean-Patrice Desjardins. L'ancienne maison de Raoul Duplessis devient d'abord le bureau du secrétariat de la municipalité en 1969, avant de devenir notre mairie. En 1970 elle sert également de logement à Roger Ouimet, assistant du secrétaire-trésorier de la municipalité. <https://histoirevaldavid.com/la-mairie-de-val-david/>

Secrétaire-trésorier : Arthur Saint-Louis est nommé par le conseil; il occupera le poste de 1969 à 1970

Les polémiques au sein du Conseil existaient aussi à cette époque. À preuve, à la réunion du 18 novembre 1970, on nomme un nouveau conseiller pour remplacer Guy Lagacé qui « n'a plus le sens d'éligibilité pour agir comme conseiller. »

Mais, à la réunion du 7 décembre, on doit abroger la résolution et redonner son siège à M. Guy Lagacé : « A la lumière des faits exposés par nos aviseurs légaux, toutes les résolutions adoptées le 18 novembre 1970 concernant le Conseiller Guy Lagacé sont annulées toutes fins de droit. A ce moment le Maire invite le Conseiller Guy Lagacé venir s'asseoir à la table du Conseil pour siéger, chose qui est faite immédiatement ».

# Élection juillet 1970

En 70: Élections sièges 2,4 et 6,  
siège no 2 : Rémi Vézina  
siège no 4 : Armand Lachaine,  
siège no 6 : Émile Paquin qui remplace D'Assise Paquin

# Élection de 1971

Raoul Beaulne, également restaurateur au mont Plante, est réélu pour un 3<sup>e</sup> mandat,. Il aura comme six conseillers : Émile Paquin, Duncan Mc Innes, Jean Vendette, Julien St-Louis, Armand Lachaine et Rémi Vézina.

Rémi Vézina et Émile Paquin quitteront le conseil. Semble qu'Armand Lachaine quitte également; ils seront remplacés. Le 4 décembre 1962, le conseil sera composé de : Marc Larose, Duncan Mc Innes, Bernard Lachaine, Julien Saint-Louis, Gérard Vendette et Jean Vendette

Secrétaire-trésorier : André Séguin est nommé par le conseil; il officiera de 1970 à 1972

Secrétaire-trésorier : Lionel Deserre est nommé par le conseil; il officiera de 1972 à 1976

La presse, 8 août 1972, Page(s) corrigée(s)

## Citoyens de Val-David décidés à des mesures radicales

par Georges LAMON

VAL DAVID — Le comité de citoyens de Val David a entrepris une guerre ouverte à la firme Simard et Beaudry qui exploite depuis quelques mois une carrière de gravier au cœur même de la municipalité, gravier qui est destiné aux travaux de prolongement de l'autoroute des Laurentides.

"Nous allons prendre des mesures immédiates plus efficaces et plus draconiennes pour faire cesser l'exploitation de cette carrière, a précisé M. Jean-Paul Dufresne, porte-parole du comité, et s'il le faut, nous n'hésiterons pas à bloquer les routes en permanence."

C'est devant l'impossibilité du conseil municipal de l'endroit et du ministre chargé de la qualité de l'Environnement, le Dr Victor Goldbloom,

de mettre fin légalement à ce qu'ils croient être une destruction de l'Environnement que les citoyens ont décidé de passer à l'action.

### Règlement 1114 amendé

Le Conseil municipal de Val David réuni, hier soir, à l'école Saint-Jean-Baptiste, a néanmoins amendé, à l'unanimité, le règlement 1114 dit de nuisance en présence de plus de 300 citoyens de l'endroit.

En vertu de ces amendements, il sera désormais interdit à toute entreprise d'exploiter, sans permission du conseil, une carrière de sable, de gravier, etc., les exploitants actuels gardent cependant leurs droits acquis.

Même si le conseil se réserve le droit d'accorder un permis du genre, il fixera néanmoins des normes sévères

quant à l'endroit précis de la future carrière et selon les conditions qu'il déterminera lui-même.

Quant à la pollution par le bruit, l'amendement au règlement 1114 stipule que l'exploitation de la carrière de Simard et Beaudry devra cesser entre 23 heures et 7 heures.

### Des nouvelles dans 36 heures

Le maire Raoul Beaulne a précisé que dans le cas de la firme Simard et Beaudry, un avis lui avait été transmis l'invitant à se conformer au règlement 1114 amendé, à défaut de quoi le conseil intentera des poursuites dans les trois jours.

M. Beaulne a encore précisé que le ministre Goldbloom, contacté hier après-midi, s'était dit "très intéressé par le problème" et qu'il attendait "des nouvelles assez précises des experts dans les 36 heures". Toutefois, le ministre aurait laissé peu d'espoir sur la possibilité de faire cesser légalement l'exploitation de la carrière par la firme Simard et Beaudry qui, en fait, s'était portée, semble-t-il, acquiesçant du terrain de M. Willie Lizen-sky, de Val David.

Cependant pour M. Dufresne cette attitude énergique du conseil n'est qu'un "règlement qui temporise ce qui est temporaire".

"On est absolument opposé à la continuation de l'exploitation de cette carrière, a-t-il dit, on tient nos posi-

tions, avec le règlement notre problème n'est pas réglé."

Ce règlement même sévère ne résoudra pas pour autant les difficultés causées aux citoyens par la carrière exploitée par la firme Simard et Beaudry.

Pour eux, (on dénombre 6,000 citoyens d'hiver comme d'été et 1,800 habitants en permanence à Val David) tant et aussi longtemps qu'on tolérera une telle destruction de l'environnement et la pollution par le bruit, ils ne seront jamais tranquilles.

"On n'a pas le choix, notait encore M. Dufresne, nous allons agir dans l'illégalité; l'injonction, on laisse cela au conseil. C'est illogique de déflorer un village complet dans son cœur même pour ensuite attirer les touristes."

Car le maire l'a lui-même reconnu hier soir, Val David vit à 80 pour cent de l'industrie touristique, et laisser s'éterniser une telle situation ce serait tuer en quelque sorte le veau gras plus tôt.

### Nous le ferons

Pour certains citoyens, la solution était simple, il suffisait de fermer les "trous", empêcher l'ouverture d'une usine d'asphalte et exiger une compensation.

"Si vous ne le faites pas, soyez sans crainte, lança une femme au conseil, nous le ferons car c'est la seule façon d'y arriver."

Pourtant pour le conseil il était impossible de faire mieux que cela: "On a les pieds dans les plats et on essaie de s'en sortir", a donné à entendre le conseiller Rémi Vézina.

Quant au conseiller Julien Saint-Louis, tout en admettant qu'il faut "y aller par étapes", il admet qu'il n'y avait "pas assez de réglementation à Val David".

## la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE L.TÉE. 7, rue St-Jacques, Montréal. Téléphone: 874-7772. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de l'Inter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Coutier de la deuxième classe — Emplacement numéro 1400". Part de cent pour cent.

**COMPTABILITÉ**  
Grandes annonces ..... 874-6892  
Petites annonces ..... 874-6900

**INFORMATION GÉNÉRALE** ..... 874-7272

**PETITES ANNONCES**  
Commanches ..... 874-7111  
Samedi: 9 h à 12 h  
Dimanche: 9 h à 12 h  
Pour changer ou annuler ..... 874-7205  
Samedi: 9 h à 12 h  
Dimanche: 9 h à 12 h

**PROMOTION** ..... 874-7100

Ce qu'on a appelé le « massacre de Val-David » en 1972. Val-David massacre écologique ! Le gouvernement a besoin de gravier pour le prolongement de l'autoroute 15 et Val-David est riche de ce type de roche. Le village est devenu invivable tellement il y a de camions, de vacarme et de poussière. On reluque même les sites d'escalade !!! Les citoyens se révoltent. Le Comité des citoyens est créé. Jean-Paul Dufresne et Michel-Pierre Sarrazin en seront les présidents. Le village entier se mobilise et gagnera quelques adoucissements et améliorations de son sort.

On souligne le 50<sup>e</sup> anniversaire de Val-David le 5 mai 1973

# Élection du 4 novembre 1973

Julien Saint-Louis 1er mandat  
Élection 4 novembre 1973,  
Candidats, élus  
S. no 1 : Alcide Boutin, adm. scolaire,  
S. no 3 : Jean Vendette, acc. camionneur  
S. no 5: Jean-Louis Mathieu. admin. scolaire



CANADA  
PROVINCE de-of QUEBEC  
Municipalité de — Municipality of

ELECTION  
1973  
ELECTION

Village de Val-David

## AVIS AU MAIRE DE SON ELECTION NOTICE TO THE MAYOR OF HIS ELECTION

(Article 287)

A — To:.....~~Monsieur Julien Saint-Louis~~.....

Monsieur — Sir:

Avis spécial vous est par les présentes donné par le soussigné, .....  
*Special Notice is by these presents given you, by the undersigned,.....* **Lionel DeSerres**

Président d'élection pour ladite Municipalité, qu'à une élection tenue le ..... jour  
*Presiding-Officer for the said Municipality, that at an election held on the..... le..... day*

de ..... 1973, vous avez été élu Maire de ladite Municipalité.  
*of ..... 1973, you were elected Mayor of the said Municipality.*

Poursuivent leur mandat;

S. no 2 : Marc Larose  
S. no 4 : Bernard Lachaine  
S no.6 : Gérard Vendette

Gérard Vendette, est remplacé par Jocelyne A.-Bélanger le 17 juin. Jocelyne est la première femme à siéger au Conseil municipal.

Les comités formés en 1973 entre les membres du Conseil; les comités suivants sont formés, à savoir:

- 1— FINANCES Alcide Boutin et Jean-Louis Mathieu
- 2-- VOIRIE Bernard Lachaine et Jean Vendette
- 3-- AQUEDUC Jean Vendette et Marc Larose
- 4-- EGOUTS Marc Larose et Bernard Lachaine
- 5—URBANISME Jean-Louis Mathieu et Gérard Vendette
- 6—SPORTS LOISIRS

7--POMPIERS POLICE Gérard Vendette et Alcide Boutin.

Rémunération des élus; 1973-12-08 :Extrait, Règlement 126

Article II.- A compter du premier janvier 1974, la maire recevra une indemnité annuelle de \$1200.00, payable mensuellement en douze versements de 100 \$; et chacun des conseillers recevra une indemnité annuelle de \$600.00, payable mensuellement en douze versements de \$50.00;

Note : Nouvelles conditions de travail et salaires augmentés pour les employés municipaux et les pompiers détaillés Réunion du 7 janvier 1974

## Le projet de parc régional

<https://histoirevaldavid.com/la-grande-et-la-petite-histoire-de-notre-parc-partie-1/>

### UN PREMIER PROJET QUI AVORTE

Plusieurs moments jalonnent la longue histoire de la création du parc Dufresne. Dans les années 1970, une partie importante du centre du village est défiguré pour fournir le gravier nécessaire au prolongement de l'autoroute 15 jusqu'à Sainte-Agathe. Les gouvernements du Québec et du Canada offrent alors une compensation financière à la petite municipalité, ce qui lui permettrait l'aménagement du Parc Provincial Dufresne, une surface d'environ 1 200 000 pieds carrés. De 1972 à 1975, plusieurs citoyens travaillent durement à l'élaboration d'un projet qui, hélas, meurt en 1978, malgré les montants déboursés pour des expropriations et malgré les 2.8 millions promis par les gouvernements supérieurs. En effet, le projet a avorté parce que le conseil municipal de l'époque a refusé de payer le salaire d'un gardien pour ce parc à même son budget!

### L'OUVERTURE D'UNE STATION TOURISTIQUE

En 1992, un projet de station touristique est soumis aux conseils municipaux de Val-David et de Val-Morin et c'est enfin accepté! Le Centre de ski Val-David / Far Hills naît. C'est le plus grand centre de ski nordique au Québec et au Canada avec ses 130 km de pistes. On se compare à l'Europe ! L'été, c'est l'escalade, la randonnée, les débuts du vélo de montagne; l'hiver, le ski de fond règne en maître. La raquette y viendra plus tard.

### LA COLLECTIVITÉ SE MOBILISE

Puis, à l'été 1997, un vent de panique se lève à Val-David ! Les Dufresne (qui ont toujours mis généreusement ce territoire à la disposition des sportifs) veulent vendre leurs terres et montagnes, incluant les monts Condor, Césaire et King, berceaux de l'escalade. Il faut rapidement trouver 250 000\$. Val-David se mobilise. En un tournemain, un comité de sauvetage met en place une stratégie pour amasser l'argent. Par bonheur, les Dufresne acceptent 100 000\$ en reçus pour don à un organisme charitable et la municipalité allonge 70 000 \$ de plus. Il ne manque que 80 000\$. Pierre Lefebvre, propriétaire de l'auberge Le Rouet, met dans la cagnotte le montant de la vente d'un de ses terrains. Le gouvernement du Québec verse 50 000\$. Les citoyens organisent un tirage dont la vente des billets comble le montant. En septembre 1997, le parc devient une réalité! Dans les années qui suivent, par voie référendaire, la population accepte de payer une taxe spéciale pour acheter d'autres terrains et agrandir son parc. Des centaines de bénévoles prennent part à la création de ce qui est devenu d'abord le parc Dufresne, puis le Parc régional de Val-David / Val-Morin.

## Élection de novembre 1975

### LES TROIS CANDIDATS A LA MAIRIE



Monsieur Laurent Jetté a été très discret sur son programme d'action et nous convia plutôt à suivre sa campagne politique.



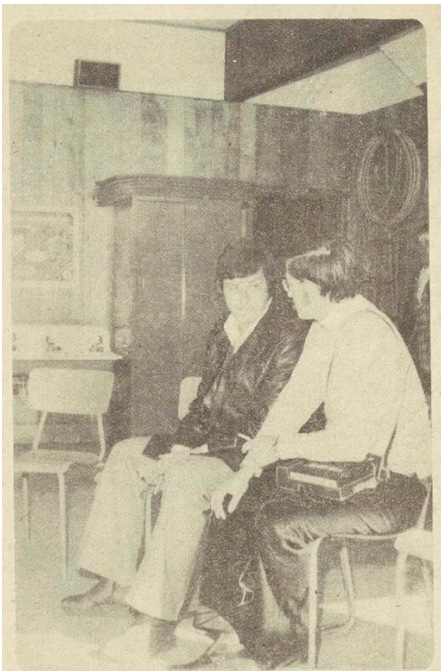
Monsieur Julien St-Louis nous explique les problèmes auxquels la Municipalité est présentement soumise.



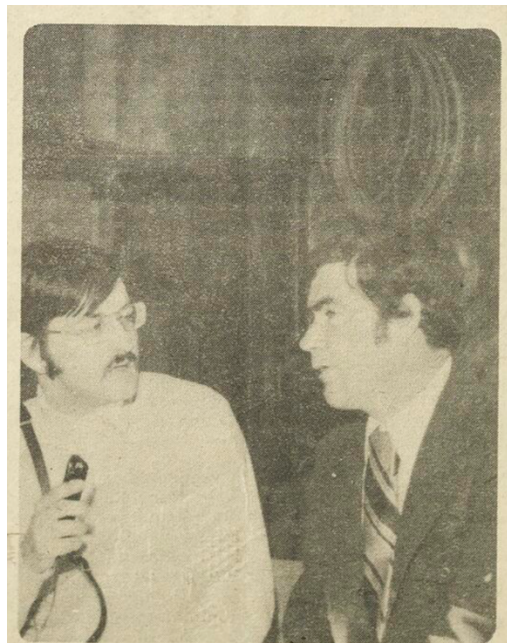
Monsieur Raoul Beaulne (à gauche) étudiant ici les mises en nomination en compagnie d'un ancien conseiller M. Duncan Mc Innes.

Ski-se-dit octobre 1975

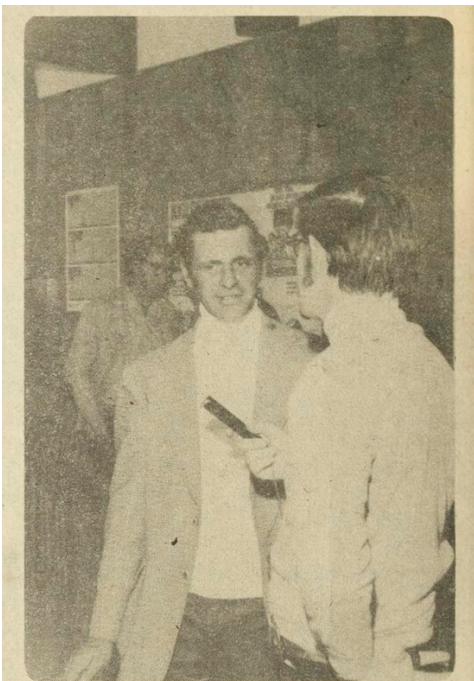




Monsieur Maurice Pilon, appuyant la candidature de M. Beaulne, nous dévoile son intérêt pour les jeunes de Val-David et travaillera en ce sens et pour promouvoir les loisirs à Val-David.



Monsieur Gaétan Gareau nous assure vouloir travailler pour le bien de la Municipalité et qu'il étudiera les questions au fur et à mesure qu'elles se présenteront.



Monsieur Roland Gagné désire remettre nombre de points à l'étude et procéder logiquement et par ordre de priorité.

Julien Saint-Louis, élu pour un 2<sup>e</sup> mandat  
Conseillers élus-75-11-12  
S.1 -Roland Gagné  
s.3 -Maurice Pilon  
s.5 -Gaétan Gareau

Roland Gagné démissionne en 1977 et est remplacé par Robert Monette

Semblent continuer leur mandat pour une autre année :

Jocelyne Bélanger

Bernard Lachaine

Émile Paquin

Secrétaire-trésorier : Roger Couture est nommé par le conseil; il reste à ce poste de 1976 à 1978

## Élection du 4 novembre 1977

Julien Saint-Louis, élu pour un 3<sup>e</sup> mandat

Conseillers

Robert Monette

Pierre Leguerrier

Jean-Louis Mathieu

Gaétan Gareau

Émile Paquin

Maurice Pilon

Emile Monette semble remplacer en 1978 Pierre Leguerrier

Secrétaire-trésorier : Henri Auger est nommé par le conseil; il occupe le poste de 1978 à 1984

Rémunération des élus : À compter du 1er janvier 1978, une rémunération annuelle de TROIS MILLE SIX CENTS DOLLARS (\$3,600.00) sera accordée au maire de la municipalité du village de Val-David, et une rémunération annuelle de MILLE CINQ CENTS DOLLARS (\$1,500.00) sera accordée à chacun des conseillers de la dite municipalité. Ces rémunérations seront payables en douze versements; donc, Maire : 300 \$/mois et conseillers: 125 \$/mois

## Élection du 5 novembre 1979

Julien Saint-Louis, 4<sup>e</sup> mandat pour un 4<sup>e</sup> mandat 79-11-05-Conseillers 11 nov. 78 au 16 nov.81

Robert Monette,

Emile Monette,

Jacques Leroux,

Jean-Louis Mathieu,

Gaétan Gareau,

Émile Paquin.

Nicole Deraspe (remplacera Émile Monette en 1980)

## Élection de 1981

En octobre 1981 : Salaire des conseillers passe à 200 \$ par mois



Le maire R al Tessier, collection Ski-se-dit

R al Tessier est  lu pour un premier mandat

81-11- 16-les conseillers  lus

 mile Paquin

Robert Monette

L onard Duquette

Gis le McQuillan

Nicole Deraspe

Jean-Louis Mathieu

La municipalit  formera des comit s :

7 d c. 1981 : FORMATION DES COMITES

Il est unanimement r solu que les comit s suivants soient form s et que les personnes ci-apr s en fassent partie:

Aqueduc et  gout : M. Robert Monette et M. P.  mile Paquin

Voirie : M. L onard R.W. Duquette et M. Robert Monette

Incendies : Mme Gisle McQuillan

Urbanisme : M. Jean-Louis Mathieu et M. P. Emile Paquin

Loisirs : M. L onard R.W. Duquette et Mme Nicole Deraspe

Parc Val-David / Val-Morin : Mme Nicole Deraspe

D veloppement touristique : M. R al Tessier et Mme Gis le McQuillan

Finances : M. R al Tessier et M. Jean-Louis Mathieu

##  lection de 1983

R al Tessier  lu pour un 2e mandat

Fran ois Gascon s. no1

Yvette Vendette-Vinette s.2

Gis le McQuillan s. no 3

Paul J. Gaudet s. no 4

Fernand Lortie s. no 5

L onard W. Duquette s. no 6

Nouveau secr taire-tr sorier et directeur g n ral : Andr  Desjardins est nomm ; il restera en poste de 1984   2009

##  lection du 21 juillet 1985

Réal Tessier est élu pour un 3<sup>e</sup> mandat de 2 ans Nous n'avons rien trouvé d'officiel sur les conseillers élus en 1985 sinon cette liste des présences, dans le Ski-se-dit, à l'assemblée d'août 1985 :

Étaient présents: M. le maire Réal Tessier, Mme Gisèle McQuillan, MM. Léonard Duquette, Fernand Lortie, P.-E. Paquin, Pierre Rochette et Gaston Pharand. Sylvie Dus-

## Élection de novembre 1987

**LES CITOYENS ONT CHOISI..**



**...leur nouveau Conseil municipal !**

Sur la photo, on reconnaît, de gauche à droite, entourant monsieur le maire REAL TESSIER, monsieur André Desjardins, secrétaire-trésorier et président d'élection, et les conseillers: monsieur Fernand Lortie, madame Yvette Vinet, messieurs François M. Gascon et Léonard R.W. Duquette, madame Gisèle McQuillan et monsieur Paul J. Gaudet.

L'assermentation a eu lieu mercredi le 11 novembre dernier, à la Crêperie Toupie, lors d'une petite réception fort sympathique qui réunissait des collaborateurs, des amis et aussi quelques journalistes. L'atmosphère était à la fête !

Les questions allaient bon train: "Est-ce le vote des touristes qui a fait pencher la balance de ce côté ? L'intervention de monsieur Julien St-Louis a-t-elle modifié les résultats ? Quoi qu'il en soit, on ne saura jamais ce qui se passe derrière l'écran ! Et...quoi de plus démocratique qu'une élection au Québec !

L'Equipe du journal tient à féliciter les candidats élus et à leur souhaiter bonne chance dans leur mandat !

Elle tient aussi à remercier tous les candidats défaits pour leur bel effort et leur bonne volonté de servir les citoyens.

## LES ELECTIONS DE 1987

A noter que c'était la première **élection** générale de cette municipalité et ce, selon le règlement numéro 209, adopté en août 1982, afin de fixer pour quatre (4) ans la durée des fonctions du maire et des conseillers. Au total, 20 candidats se présentèrent pour le siège du maire et les (6) sièges de conseillers. Les résultats démontrent que 1384 personnes ont exercé leurs droits de vote, sur une possibilité de 3686 inscriptions. (Un taux de participation de 37.5%)


Le conseil sortant se compose donc:

<u>Poste</u>	<u>Siège</u>	<u>Nom</u>
Maire		M. Réal Tessier
Conseillers	#1	M. François-Michel Gascon
	#2	Mme Yvette Vendette-Vinet
	#3	Mme Gisèle Mc Quillan
	#4	M. Paul J. Gaudet
	#5	M. Fernand Lortie
	#6	M. Léonard R. W. Duquette


L'édition du mois de novembre analysera en détails les résultats de '87.

Adoptée en 1988, une nouvelle loi sur les Élections et les Référendums oblige les municipalités à donner un **mandat de 4 ans aux élus municipaux**


## Élection de 1991




# CAHIER SPECIAL ELECTIONS




Qui l'emportera?



Claude Proulx




Léonard Duquette




Laurent Lachaine

C A N D I D A T S A L A M A I R I E



Fernand Lortie



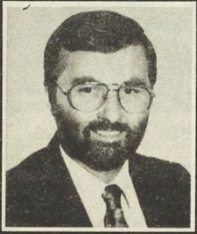
Manon Gosselin

C A N D I D A T - E A U S I E G E N O . 6

\*\*\*\*\*


**L'ÉQUIPE LACHAINE**

**COMPLETONS L'ÉQUIPE LACHAINE  
EN VOTANT POUR LAURENT LACHAINE  
À LA MAIRIE ET MANON GOSSELIN AU  
SIÈGE NO. 6**




*M. Laurent Lachaine  
candidat à la mairie*

- AU RENDEZ-VOUS AVEC L'AVENIR
- POUR UNE CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL
- MAINTENIR LES TAXES A UN BAS NIVEAU
- POURSUIVRE L'EXPERIENCE DE RECYCLAGE
- CONCERTATION ET COLLABORATION AVEC LES GENS D'AFFAIRES DE VAL-DAVID
- AMELIORATION DU RESEAU ROUTIER



*Mme Manon Gosselin  
candidate / siège no. 6*


- UNE ÉQUIPE A L'ECOUTE DU CITOYEN
- UNE GESTION SAINTE ET TRANSPARENTE
- VALORISATION DES EMPLOYES MUNICIPAUX ET DE TOUS LES BENEVOLES DONT LA QUALITE DU TRAVAIL CONTRIBUE AU MIEUX-ETRE DU VILLAGE
- VALORISER VAL-DAVID AU PLAN DES ARTS
- SOUTENIR L'INDUSTRIE TOURISTIQUE
- APPUI AUX ORGANISMES LOCAUX ET SUPPORT AUX INITIATIVES LOCALES
- REVISION DU PLAN D'URBANISME, AFIN d'Y INSERER LES ZONES A PROTEGER




*Mme Alberte Marenger  
élue par acclamation  
au siège no. 1*




*M. Jacques Dufresne  
élu par acclamation  
au siège no. 2*



*Mme Carmelle Labrèche  
Cavazzali, élue par  
acclamation  
au siège no. 3*



*M. Jean-Guy Lachaine  
élu par acclamation  
au siège no. 4*



*M. Aldéi Darveau  
élu par acclamation  
au siège no. 5*

Laurent Lachaine, est élu par acclamation, pour un 1er mandat, battant Gilberte Marinier-Marenger

Élus par acclamation : 1 à 5

Alberte Marenger s.no 1

Jacques Dufresne s. no 2

Carmelle Labrèche-Cavezzali.3

Jean-Guy Lachaine s. no 4

Aldéi Darveau s. no5

Au s. n06 est élue Manon Gosselin, pour l'équipe de Laurent Lachaine remplaçant Fernand Lortie sortant de charge.

Élection partielle 7 mars 93

Mario Paquin (équipe Lachaine) en remplacement de Manon Gosselin au siège no 6

## Élection du 5 novembre 1995

Laurent Lachaine, élu par acclamation pour un second mandat. Toute son équipe est également élue par acclamation

1-Carmelle Labrèche-Cavezzali

2-Denis Bergeron

3- Roland Simard

4-Louise Picard

5-Aldéi Darveau

6-Réjean Paquin

**AVIS  
PUBLIC**



**SCRUTIN DU 5 NOVEMBRE 1995  
AVIS PUBLIC DU RÉSULTAT DE L'ÉLECTION**

Après la fin de la période pour produire les déclarations de candidatures, et suite au retrait de la candidature de monsieur Claude Guindon au poste numéro 1, je, sous-signé, André Desjardins, président d'élection, donne l'avis public suivant:

Les personnes suivantes ont été proclamées élues aux postes ci-après mentionnés:

**POSTE DE:**

**NOM DE LA PERSONNE  
PROCLAMÉE ÉLUE:**

Maire  
Conseiller poste # 1  
Conseiller poste # 2  
Conseiller poste # 3  
Conseiller poste # 4  
Conseiller poste # 5  
Conseiller poste # 6

Laurent Lachaine  
Carmelle LaBrèche-Cavezzali  
Denis Bergeron  
Roland Simard  
Louise Picard  
Aldéi Darveau  
Réjean Paquin

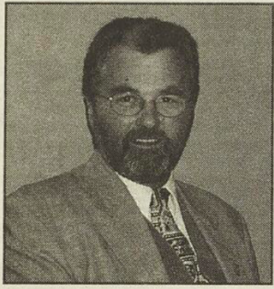
DONNÉ à Val-David,  
ce 18ième jour d'octobre 1995

André Desjardins,  
président d'élection

**Élections du 7 novembre 1999**

Laurent Lachaine élu pour un 3e mandat avec toute son équipe

- 1-Jacques L. Rivard
- 2-Denis Bergeron
- 3-Diane Gascon
- 4-Louise Picard
- 5-Aldéi Darveau
- 6-Réjean Paquin



**Laurent Lachaine**  
Maire

## *Pour l'amour de Val-David*

**Pour une saine gestion  
Pour la conservation de notre patrimoine naturel**

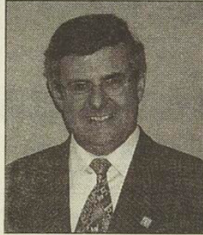
**Le 7 novembre**

**Votons**

# *L'Équipe Lachaine*



**Jacques L. Rivard**  
Siège #1



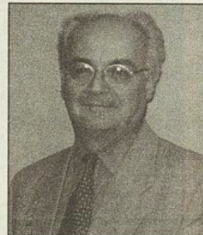
**Denis Bergeron**  
Siège #2



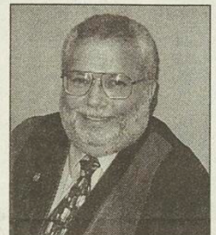
**Diane Gascon**  
Siège #3



**Louise Picard**  
Siège #4



**Aldéi Darveau**  
Siège #5



**Réjean Paquin**  
Siège #6

En 2002, la nécessité d'aménager un stationnement contraint le conseil municipal de Val-David à exproprier un secteur connu sous le nom de Guindonville, du nom de son propriétaire. Un an plus tard, sept maisonnettes y sont démolies et leurs locataires expulsés. Des manifestations sont organisées. Certains y voient une occasion saisie par l'administration pour se débarrasser d'une population démunie. En peu de temps, Guindonville devient le symbole de la défense du logement social au Québec. En vain. Neuf personnes sont arrêtées et les maisons sont démolies.



POUR PROTÉGER CONTRE LA DÉMOLITION DES PETITES MAISONS D'YVON GUINDON, DES GENS SE SONT ENCHAÎNÉS AUX ARBRES ET ONT OFFERT UNE RÉSISTANCE PASSIVE PENDANT DES SEMAINES À L'ÉTÉ 2003. C'EST SUR CES TERRAINS QUE LE CHALET D'ACCUEIL ANNE-PICHÉ EST AUJOURD'HUI INSTALLÉ. SOURCE: JOURNAL SKI-SE-DIT



# Élection du 2 novembre 2003

Dominic Asselin élu maire avec 1563 votes devant Aldéi Darveau avec 480 votes

A 20

## Val-David a réagi au feuilleton de Guindonville

KARIM BENESEAIEH

Les résidents de Val-David n'ont manifestement pas apprécié d'être au coeur de l'affaire Guindonville cet été. Ils l'ont clairement manifesté dimanche dernier en renouvelant leur conseil municipal, faisant mordre la poussière aux deux conseillers de l'ancienne équipe qui osaient se représenter.

Les Val-Davidois ont en outre élu à la mairie un membre dissident de l'ancienne équipe, Dominic Asselin. Nouveau venu élu en décembre 2002, ce dernier avait été exclu du caucus le printemps dernier quand il avait manifesté publiquement son intention de se porter candidat à la mairie.

Son slogan de campagne était « Oui pour du changement ». Les sept membres de l'équipe Asselin ont été élus, dont deux sans opposition. Plus de 64 % des 3453 électeurs inscrits se sont rendus aux urnes. « Les gens voulaient un changement d'attitude, ils n'ont pas apprécié la manière toute croche dont les choses se sont faites cet été dans l'affaire Guindonville », estime le nouveau maire.

En juillet dernier, la municipalité avait forcé l'évacuation de sept maisonnettes-chalets louées à prix modique dans un secteur baptisé Guindonville, du nom de son propriétaire, Yvon Guindon. Les locataires ont résisté aux pelles mécaniques jusqu'au dernier moment, faisant de leur cause un symbole de lutte sociale. Le 6 juillet, toutes les maisonnettes ont été rasées.

Membre de l'équipe alors au pouvoir, l'autre candidat à la mairie, Aldéi Darveau, a recueilli 17,5 % des voix dimanche dernier. L'ancienne conseillère Diane Gascon a elle aussi été désavouée, ne recueillant que 22,4 % des voix. « Les gens avaient une idée fixe : se débarrasser de l'ancienne équipe (du maire Laurent) Lachaine, analyse M. Darveau. C'est comme ça que j'explique que moi et M<sup>me</sup> Gascon ayons été battus à plate couture. »

En même temps que l'ex-maire Lachaine, trois conseillers avaient déjà fait savoir qu'ils ne brigueraient pas un nouveau mandat. À l'exception de M. Asselin, il n'y aura donc que des nouveaux visages autour de la table du conseil mardi prochain, lors de la première assemblée mensuelle.

Mais les Val-Davidois n'ont pas tout jeté aux ordures. Ils ont approuvé avec une bonne majorité de 61,7 % le règlement d'emprunt de 500 000 \$ pour réaliser un parc régional. C'est ce projet, et plus particulièrement le stationnement dont on voulait le doter, qui avait mis le feu aux poudres en juillet dernier.

Il a été impossible hier de joindre un des porte-parole des « expropriés » de Guindonville. Tous leurs numéros, du restaurant Aux Vives d'En Haut en passant par le comité Action Guindonville, indiquaient que le service a été interrompu.

Pour M. Darveau, les résultats des élections et du référendum de dimanche ne prouvent pas que les Val-Davidois aient pris fait et cause pour les locataires de Guindonville. « C'est plus confus. Je crois que les gens n'ont pas aimé toute la publicité négative autour de Val-David à cause de cette histoire. »

Le parc régional qui a causé cet affrontement est cependant loin d'être réalisé. Val-David et sa voisine, Val-Morin, veulent mettre la patte sur 2,5 kilomètres carrés dont la majeure partie appartient à un promoteur immobilier, Sylvain Cousineau. Celui-ci, qui a acheté ces terrains il y a à peine cinq mois, souhaite y vendre des lots pour construire 136 résidences de luxe.

« J'ai contacté M. Cousineau ce (hier) matin, et nous avons convenu de laisser la poussière retomber un peu, a précisé le maire Asselin. Moi, j'ai un mandat clair de mes concitoyens : ce ne seront pas des négociations, ça va être un dialogue pour savoir comment il va falloir pour nous céder ces terrains. »

La Presse, 5 novembre 2003, Cahier A

Page : 19 sur 23.

L'ancienne équipe, Dominic Asselin. Nouveau venu élu en décembre 2002, ce dernier avait été exclu du caucus le printemps dernier quand il avait manifesté publiquement son intention de se porter candidat à la mairie.

Son slogan de campagne était « Oui pour du changement ». Les sept membres de l'équipe Asselin ont été élus, dont deux sans opposition. Plus de 64 % des 3453 électeurs inscrits se sont rendus aux urnes. « Les gens voulaient un changement d'attitude, ils n'ont pas apprécié la manière toute croche dont les choses se sont faites cet été dans l'affaire Guindonville », estime le nouveau maire.

En juillet dernier, la municipalité avait forcé l'évacuation de sept maisonnettes-chalets louées à prix modique dans un secteur baptisé Guindonville, du nom de son propriétaire, Yvon Guindon. Les locataires ont résisté aux pelles mécaniques jusqu'au dernier moment, faisant de leur cause un symbole de lutte sociale. Le 6 juillet, toutes les maisonnettes ont été rasées.

Membre de l'équipe alors au pouvoir, l'autre candidat à la mairie, Aldéi Darveau, a recueilli 17,5 % des voix dimanche dernier. L'ancienne conseillère Diane Gascon a elle aussi été désavouée, ne recueillant que 22,4 % des voix. « Les gens avaient une idée fixe : se débarrasser de l'ancienne équipe (du maire Laurent) Lachaine, analyse M. Darveau. C'est comme ça que j'explique que moi et M<sup>me</sup> Gascon ayons été battus à plate couture. »

500 000 \$ pour réaliser un parc régional. C'est ce projet, et plus particulièrement le stationnement dont on voulait le doter, qui avait mis le feu aux poudres en juillet dernier.

Il a été impossible hier de joindre un des porte-parole des « expropriés » de Guindonville. Tous leurs numéros, du restaurant Aux Vives d'En Haut en passant par le comité Action Guindonville, indiquaient que le service a été interrompu.

Pour M. Darveau, les résultats des élections et du référendum de dimanche ne prouvent pas que les Val-Davidois aient pris fait et cause pour les locataires de Guindonville. « C'est plus confus. Je crois que les gens n'ont pas aimé toute la publicité négative autour de Val-David à cause de cette histoire. »

Le parc régional qui a causé cet affrontement est cependant loin d'être réalisé. Val-David et sa voisine, Val-Morin, veulent mettre la patte sur 2,5 kilomètres carrés dont la majeure partie appartient à un promoteur immobilier, Sylvain Cousineau. Celui-ci, qui a acheté ces terrains il y a à peine cinq mois, souhaite y vendre des lots pour construire 136 résidences de luxe.

« J'ai contacté M. Cousineau ce (hier) matin, et nous avons convenu de laisser la poussière retomber un peu, a précisé le maire Asselin. Moi, j'ai un mandat clair de mes concitoyens : ce ne seront pas des négociations, ça va être un dialogue pour savoir comment il va falloir pour nous céder ces terrains. »

### Conseillers élus

1-Jean-Guy Rousseau

2-Alain Tousignant

3-Nicole Davidson (élue par acclamation)

4-Pierre Lapointe

5-Anne Piché (élue par acclamation); décédée, elle sera remplacée par Patrice Lalande en novembre 2004

6-Lucien Lauzon

À partir de 2005 les élections se tiendront tous les quatre ans, en même temps que dans toutes les autres municipalités au Québec



Le Parc, OUI je le veux!

CAMPAGNE POUR LE OUI LORS DU RÉFÉRENDUM DE 2003.

Référendum sur un emprunt de 500 000 \$ pour l'achat de terrains pour le parc régional; 63 % des votants se déclarent en faveur.

## La première réunion du nouveau conseil,

C'est plus d'une soixantaine de personnes qui ont assisté à l'assemblée du tout nouveau conseil rassemblé autour de Dominic Asselin, le nouveau maire de Val-David, le mardi 18 nov. dernier. Les conseillers étaient disposés en demi-lune de chaque côté du maire, Dominic Asselin et du directeur général et secrétaire trésorier, André Desjardins, qui étaient assis au centre du demi-cercle.

Après qu'ils aient tour à tour prêté serment, les conseillers ont été présentés par D. Asselin, chacun dans le domaine qui sera de sa responsabilité. M. Lucien Lauzon s'occupera des Finances et de la Sécurité publique, M. Alain Toussignant s'occupera des Travaux publics, M. Jean-Guy Rousseau sera responsable de l'environnement et M. Pierre Lapointe (absent ce jour-là, car il était parti chercher une deuxième petite fille en adoption, en Chine) se chargera des problèmes d'urbanisme. C'est Madame Anne Piché qui verra à l'organisation des opérations de Plein air et Madame Nicole Davidson qui veillera à l'épanouissement du domaine culturel.

# Élection de 2005

**Pierre Lapointe élu maire**

Nicole Davidson

Daniel Lévesque

Dominique Forget

Lucien Lauzon

Raymond Auclair

Anne-Marie Chagnon

En mars, devient conseiller, Mario Chartrand, qui semble remplacer Lucien Lauzon

## Nos nouveaux élus : QUI SONT-ILS ?

Que feront-ils, que feront-elles? Ils ont quatre ans pour nous prouver que nous avons fait le bon choix.  
Ski-se-Dit vous les présente, en quelques mots. (photos : André Berthelet)



**Pierre Lapointe**

Médecin depuis 1983, Pierre Lapointe est diplômé de l'Université de Paris et du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke. Il occupe les fonctions de chef de département de médecine générale et de secrétaire du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre hospitalier Fleury à Montréal. Il a créé le comité ad hoc sur l'aménagement du Parc Léonidas Dufresne et du cœur villageois. Soucieux du mieux-être de son village, à titre de maire, il veut établir une solide harmonie entre les citoyens et tous les intervenants municipaux.



**Nicole Davidson**

Originnaire de Val-David, Nicole Davidson est une enseignante à la retraite. Inscrite à l'Université de Sherbrooke à la faculté de théologie, elle travaille à temps plein en pastorale pour plusieurs paroisses de la région. Elle est membre élue du Conseil d'administration du Centre Régional de Services aux Bibliothèques publiques des Laurentides Inc. Elle siège aussi au sein du Centre d'exposition et est membre de l'AFEAS de Val-David. Elle est très engagée dans la question de l'aménagement de la salle communautaire. Elle conservera la responsabilité de la culture au sein de conseil.



**Raymond Auclair**

Résident de Val-David depuis 24 ans, Raymond Auclair travaille présentement au Ministère de la Sécurité Publique. Il fut président des loisirs de Val-David dans les années 80 et bénévole au Téléthon des étoiles pendant cinq ans. Il s'est occupé de l'organisation de tournois de golf, de balle et de hockey. Il a également organisé la distribution de paniers de Noël pour les enfants démunis des écoles de Val-David. Il se préoccupera particulièrement de la sécurité publique au sein du conseil.

**Lucien Lauzon**

Ingénieur de formation, Lucien Lauzon est retraité du gouvernement du Québec. Il est détenteur d'un certificat d'études de l'École nationale d'administration publique I.E.N.A.P. Résidant de Val-David depuis plusieurs années. Il est membre fondateur de la Société pour la protection et la conservation du parc Dufresne. Il a participé au comité ad hoc pour l'aménagement du Parc Léonidas Dufresne et du cœur villageois et a joué un rôle déterminant dans la réalisation du parc régional. Il aura l'œil sur les travaux publics au conseil.



**Anne-Marie Chagnon**

Diplômée en communication de l'Université de Montréal, Anne-Marie Chagnon est détentrice d'un certificat de formateurs des adultes en milieu scolaire et d'un certificat en français écrit. Artiste peintre, elle a été enseignante de 1991 à 1997. Elle a été présidente du Conseil d'administration de la garderie Les Enfants de l'Avenir de Montréal. Elle a été membre du regroupement «Opération parents présents» et a été bibliothécaire à l'école Saint-Jean-Baptiste. Elle a siégé au comité consultatif en urbanisme. Elle aura la responsabilité de l'urbanisme au sein du conseil.



**Dominique Forget**

Résidente de Val-David depuis de nombreuses années, Dominique Forget a étudié en animation et en recherche culturelle. Co-propriétaire de l'entreprise Passe-Montagne, elle est aussi consultante en consolidation d'équipe et de gestion du changement auprès de grandes entreprises. Elle a été bénévole au conseil d'établissement de l'école et de la Fédération d'escalade. Elle aura la responsabilité de l'environnement au sein du conseil.



**Daniel Lévesque**

Résident permanent depuis 1997, Daniel Lévesque est technicien ambulancier d'Urgence Santé depuis quatorze ans. Instructeur d'escalade et guide de voyages d'aventures depuis 18 ans, il pratique, publie et expose ses photographies d'aventures. Daniel est membre du comité d'urbanisme depuis un an et a milité activement pour le comité du «Oui» lors du référendum du Parc Dufresne en 2003. Il se verra confier le dossier des loisirs et de la vie communautaire.

# Élection de 2009

Nicole Davidson est élue mairesse (47,2 %) devant Dominique Asselin (31,3 %) et René Boisvert (21,5 %). Les conseillers élus :

- 1-Barbara Strachan
- 2-Daniel Lévesque
- 3-Denis Charlebois
- 4-Dominique Forget
- 5-Raymond Auclair
- 6-Manon Paquin

## LES ÉLECTIONS en détail

### District 1

(Domaine Air Pur, Chemin de la Rivière et nord du village)  
Mairie : Asselin 140 (34.3%)  
Boisvert 97 (23.8%)  
**Davidson 170 (41.7%)**  
Votes exprimés : 407/768 (52.9%)  
Référendum : Oui 196 (48.5%)  
**Non 208 (51.5%)**  
Conseil : Johanne Lachaine  
(équipe Asselin) : 162 (40.8%)  
**Barbara Strachan**  
(équipe Davidson) : 235 (59.2%)  
Rejetés : 13

Mairie : Asselin 82 (36.2%)  
Boisvert 55 (24.3%)  
**Davidson 89 (39.3%)**  
Votes exprimés : 226/550 (41%)  
Référendum : Oui 89 (37.7%)  
**Non 147 (62.3%)**  
Conseil : **Raymond Auclair**  
(équipe Davidson) 113 (50.7%)  
Jean Lessard  
(équipe Asselin) 110 (49.3%)  
Rejetés : 5

### District 2

(Lac Doré, sud du village)  
Mairie : Asselin 135 (30.2%)  
Boisvert 79 (17.7%)  
**Davidson 232 (52%)**  
Votes exprimés : 446/805 (55.4%)  
Référendum : **Oui 216 (50.1%)**  
Non 215 (49.9%)  
Conseil : Jean Jacques Keller  
(équipe Asselin) 197 (44.8%)  
**Daniel Lévesque**  
(équipe Davidson) 243 (55.2%)  
Rejetés : 9

### District 6

(Lac Paquin, 10e Rang)  
Mairie : Asselin 63 (29.1%)  
Boisvert 77 (35.6%)  
Davidson 76 (35.1%)  
Votes exprimés : 216/484 (44.6%)  
Référendum : Oui 70 (31.3%)  
**Non 153 (68.7%)**  
Conseil : Claude Hébert  
(équipe Davidson) 60 (26.9%)  
Manon Paquin  
(indépendante) 130 (58.3%)  
Jean Quintin  
(équipe Asselin) 33 (14.8%)  
Rejetés : 3

### District 3

(1er et 2e rang Doncaster, Montée du 2e rang, Montée Gagnon)  
Mairie : Asselin 96 (26.3%)  
Boisvert 59 (16.1%)  
**Davidson 210 (57.5%)**  
Votes exprimés : 365/700 (52.1%)  
Référendum : **Oui 186 (50.5%)**  
Non 182 (49.5%)  
Conseil : **Denis Charlebois**  
(équipe Davidson) 230 (64.2%)  
Alain Tousignant  
(équipe Asselin) 128 (35.8%)  
Rejetés : 10

### Mairie (Total)

Dominic Asselin 590 (31.3%)  
René Boisvert 406 (21.5%)  
Nicole Davidson 891 (47.2%)  
Bulletins rejetés : 25

### Ce que disent les chiffres :

- Tout près de 50% des électeurs (49.4%) inscrits sur les listes électorales se sont rendus voter. Un résultat au-dessus de la moyenne provinciale.
- En gros parmi ceux et celles qui se sont donné la peine de se rendre au bureau de scrutin, 1 électeur sur 2 a voté pour Nicole Davidson à la mairie, 1 sur 3 pour Dominic Asselin, et 1 sur 5 pour René Boisvert.
- Le nouveau Conseil municipal est formé de cinq membres de l'équipe Davidson et d'une indépendante. Aucun candidat de l'équipe Asselin n'a été élu.
- Au référendum, le Oui (à la création d'une fiducie d'utilité sociale pour gérer le parc Dufresne) a obtenu ses meilleurs résultats dans les districts qui voisinent les frontières du parc. Le lac Doré, la Montée Gagnon et le sud du village lui ont donné ses meilleurs résultats. Les districts plus éloignés du parc Dufresne ont clairement voté Non : ce sont le lac Paquin, les domaines Chanteclair, Mont-Vert, Vallée-Bleue, Ermitage, la route 117, et le secteur Riverside.
- Les prochaines élections municipales auront lieu le premier dimanche de novembre 2013...

### District 4

(domaines Chanteclair, Mont-Vert, Vallée-Bleue)  
Mairie : Asselin 74 (32.5%)  
Boisvert 39 (17.1%)  
**Davidson 114 (50.2%)**  
Votes exprimés : 227/566 (40.1%)  
Référendum : Oui 99 (43.4%)  
**Non 129 (56.6%)**  
Conseil : **Dominique Forget**  
(équipe Davidson) 126 (56%)  
Daniel Hays  
(équipe Asselin) 99 (44%)  
Rejetés : 5

### District 5

(Route 117, Dom. Ermitage, Ch. De l'Île, Riverside)



*Les membres du nouveau Conseil dans l'ordre habituel : **Manon Paquin, Dominique Forget, Nicole Davidson**, le directeur général **André Desjardins, Denis Charlebois, Daniel Lévesque** et **Barbara Strachan**. Absent le conseiller **Raymond Auclair**.*

Secrétaire-trésorier et directeur général : Serge Purreaux est nommé et restera en poste de 2010 à 2013.

## Élection de 2013

**Nicole Davidson 57% élue** mairesse devant René Boisvert 43 %. Deviennent conseillers :

1. Kathy Poulin
2. Daniel Lévesque
3. Denis Charlebois
4. Ghislaine Boisclair
5. Alain Tousignant
6. Manon Paquin

Au début de l'assemblée, il y a eu l'assermentation des membres du nouveau Conseil élus le 3 novembre 2013 : la mairesse Mme Nicole Davidson, puis les conseillers et conseillères Mme Kathy Poulin du district 1, M. Daniel Lévesque du district 2, M. Denis Charlebois du district 3, Mme Ghislaine Boisclair du district 4, M. Alain Tousignant du district 5 et Mme Manon Paquin du district 6.



*De g. à dr., 1<sup>re</sup> rangée : Kathy Poulin, Manon Paquin. Nicole Davidson et Ghislaine Boisclair, 2<sup>e</sup> rangée : Daniel Lévesque, Alain Tousignant et Denis Charlebois.*



Résidence Sainte-Esther en 1999. Voir <https://histoirevaldavid.com/les-soeurs-de-sainte-anne-a-val-david-et-la-residence-sainte-esther/>

En juin 2015, les dirigeants de la Municipalité du Village de Val-David adoptent un règlement de citation pour sauvegarder la valeur historique et patrimoniale de l'édifice. La résidence Sainte-Esther de la Congrégation des Sœurs de Sainte-Anne est dorénavant inscrite au Registre du patrimoine culturel du Québec en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Secrétaire-trésorier et directeur général : François Dauphin, de 2013 à 2014  
Secrétaire-trésorier et directeur général : Bernard Généreux, de 2017 à 2017

## Élection de 2017

Kathy Poulin élue à la mairie avec 48,39 % du vote devant Louise Arbique (38,46 %) et René Boisvert (13,15 %). Deviennent conseillers ou conseillères : 1- J.F. Chiasson, 2-Dominique Forget, 3-Mathieu Bouthillette, 4- Guy Séguin, 5-Carl Demontigny et 6-Manon Paquin.

Secrétaire-trésorière et directrice générale : Sophie Charpentier est nommée et toujours en poste depuis novembre 2018.

## **KATHY POULIN À LA MAIRIE :** **La différence positive**





Les élus de l'élection de 2017 (photos : Ski-se-dit)

## Élection de novembre 2021

Élue à la Mairie Dominique Forget, ancienne conseillère municipale avec 54.37 % des votes, devant son rival, Jean-Claude Rocheleau.

Jean-françois Giasson, Stéphan Schawb, Carl Demontigny, Guy Séguin et Manon Paquin (district no 6) ont été réélus avec Christian Lachaine, élu dans le district no 5.



## ÉLECTIONS MUNICIPALES

### TOUR d'horizo

Malgré un taux de participation remarquablement bas au Québec, les citoyennes et citoyens de Val-David sont allés aux urnes à 50,1 % pour élire Madame Dominique Forget au poste de maire, sous la bannière du parti Au cœur de Val-David, elle qui était précédemment conseillère municipale. Elle récolte ainsi 54,37 % des votes, devant son rival, Jean-Claude Rocheleau, candidat indépendant. Tous deux très actifs pendant toute la campagne, ils ont fait du porte-à-porte et expliqué leurs idées, comme tous les candidats dans les différents districts du village, et c'est sans compter l'action sur les réseaux sociaux, parfois complexe. De l'équipe Au cœur de Val-David, Jean-François Giasson, Stéphan Schwab, Carl De Montigny et Guy Séguin

## ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

*Résultats*

sont réélus. Deux candidats indépendants ont aussi gagné leur pari, soit Christian Lachaine dans le district 5 et Manon Paquin, conseillère sortante de ce poste, dans le district 6.

À Sainte-Agathe-des-Monts, c'est Frédéric Broué (47,59 %) qui devient maire, avec son équipe Vision



**Dominique Forget élue au poste de  
maire à Val-David, p. 4**